

étudier à Toulon



GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr





Sommaire du Guide de l'Étudiant



ÉDITO 3
de M. Hubert FALCO, Maire de Toulon

ÉDITO 4
de Mme Josy CHAMBON, Adjoint au Maire

ÉTUDIER 6

GÉRER SON BUDGET 62

SE LOGER 76

TRAVAILLER 96

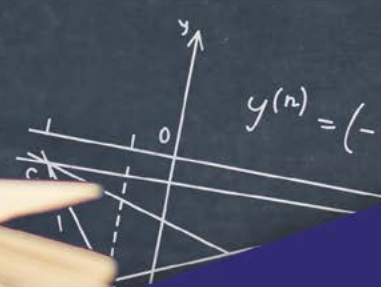
SE SOIGNER 116

SE NOURRIR 126

SE DÉPLACER 128

SE DISTRAIRE,
SE CULTIVER 140

NUMÉROS UTILES 152



Edito du Maire

Étape par étape et forte de ses atouts exceptionnels, Toulon a décidé depuis une dizaine d'années de se doter de structures universitaires permettant d'accueillir des formations d'excellence dans un cadre de vie naturel, culturel et sportif, exceptionnel.

L'Université de Toulon, riche désormais de 16 000 étudiants, gagne peu à peu ses lettres de noblesse. Après l'ouverture du Pôle Universitaire en centre-ville, formant un véritable campus urbain connecté à la Faculté de Droit, nous venons d'inaugurer un magnifique et véritable quartier entièrement dédié à la créativité et à la connaissance au cœur d'un Jardin luxuriant de 2 hectares ouvert sur la ville : Chalucet.

Dans ce magnifique écrin de verdure et d'innovation, à proximité immédiate d'une médiathèque nouvelle génération ouverte à toutes et à tous, nous sommes fiers et heureux d'accueillir à la rentrée 2020 les nouveaux étudiants de l'école supérieure de commerce international Kedge Business School ainsi que ceux de la prestigieuse École Supérieure de Design Camondo Méditerranée, qui a choisi Toulon pour se délocaliser de Paris pour la première fois et viendra compléter le pôle artistique formé avec l'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée nouvellement installée sur le site.

Très bientôt, notre offre de formation s'étoffera encore avec l'implantation de l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé qui accueillera 1 400 étudiants au cœur du quartier Montéty entièrement reconstruit et directement relié au cœur de ville.

Quels que puissent être vos choix d'études supérieures, la ville de Toulon met tout en œuvre pour que ces années déterminantes pour votre avenir soient les plus formatrices et épanouissantes possibles. N'hésitez pas à franchir la porte de la Maison de l'Étudiant où vous serez accueillis à bras ouverts par une équipe à l'écoute et toujours disponible.

Je vous souhaite, toutes et tous,
une excellente année universitaire.

Hubert FALCO

Maire de Toulon



GUIDE DE L'ÉTUDIANT
Ville de Toulon > www.toulon.fr 

**étudier
à Toulon**



Edito de l'adjoint au Maire

Chers étudiants,
Vous avez choisi Toulon pour suivre vos études post bac.

Je vous remercie et j'espère qu'ensemble nous construirons un environnement favorable à vos études, Toulon vous ouvre les bras et l'innovation sera notre fil rouge en plaçant l'étudiant au cœur du projet.

En collaboration avec tous les partenaires institutionnels, privés ainsi que les organismes internationaux nous faciliterons votre vie quotidienne.

La Maison de l'Etudiant structure municipale au service de tous les étudiants de la Métropole Toulon Provence Méditerranée est votre maison, elle vous accueille sans interruption toute l'année en développant une identité particulière et chaleureuse.

Ses services vous accompagnent dans toutes vos activités extra-universitaires comme la recherche d'un logement, d'un job, pour faciliter vos déplacements, vos travaux numériques... La Maison de l'Etudiant vous propose aussi des animations et des ateliers thématiques tout au long de l'année.

Dès votre arrivée, venez rencontrer une équipe dynamique et compétente, vos démarches seront rapidement facilitées.

Je vous laisse découvrir ce guide mis à votre disposition qui je le souhaite vous apportera tout le soutien dans votre vie d'étudiant.

À très vite.

Josy CHAMBON

*Adjoint au Maire
Déléguée à la Vie Étudiante*



**étudier
à Toulon**

GUIDE DE L'ETUDIANT

 Ville de Toulon > www.toulon.fr

La Maison de l'étudiant

Ce Guide a été réalisé par La Maison de l'Étudiant.

La Maison de l'Étudiant est un service municipal de proximité destiné à faciliter l'intégration des étudiants dans la ville.

Elle a pour objectif d'aider les 18-25 ans dans tous les aspects de la vie quotidienne.

C'est un lieu d'informations ouvert à tous avec des outils pratiques :

- un point Accueil – Infos
- une documentation en libre accès, sur tous les sujets de la vie quotidienne : logements, jobs, santé, sports, loisirs, études, transports
- des infos culturelles : concerts, spectacles, sorties, festivals, expos peintures
- un espace multimédia de 6 postes
- un service spécialisé : offres de jobs, présentation devant les employeurs, lettres de motivation, CV
- un service Logements privés

Par définition, le terme « Étudiant » regroupe les personnes inscrites dans un établissement relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur (université, classe prépa, BTS).

En décembre 2011, un statut d'« Étudiant des Métiers » a été créé pour les alternants âgés de moins de 26 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

L'équipe de la Maison de l'Étudiant est heureuse d'accueillir cette nouvelle catégorie d'étudiants depuis la rentrée 2013.

Ce guide recense les principaux renseignements demandés par un étudiant concernant ses études, son logement, sa recherche de jobs, ses soins, son orientation, ses déplacements et ses divertissements sur le territoire de la Ville de Toulon et de sa Métropole Toulon Provence Méditerranée.

N'hésitez pas également à consulter tous les renseignements et liens connexes communiqués pour suivre les actualités.

Enfin, l'équipe de la Maison de l'Étudiant adresse un message de bienvenue aux nouveaux étudiants et leur souhaite une excellente année universitaire.



Etudier

FORMATIONS POST-BAC	7
FORMATIONS EN APPRENTISSAGE	42
S'ORIENTER	60



Formations Post-BAC

Université, formation technologique, préparation à une grande école, le choix de l'orientation « post-bac » est décisif pour l'avenir de tout futur bachelier.

Pour bien réussir sa rentrée et préparer la suivante, voici un panorama de l'offre de formation initiale sur le territoire de l'agglomération. Des métiers de la mer au commerce international, en passant par des BTS Hôtellerie, Communication Visuelle ou des diplômes d'ingénieurs, l'enseignement après le bac sur la Métropole Toulon Provence Méditerranée. offre un choix de qualité dans des domaines très divers.

Important : L'Université de Toulon s'est agrandie à la rentrée 2014-2015, puisqu'elle s'est enrichie d'un - Campus Porte d'Italie - dans le centre-ville de Toulon, avenue Roger Decouvoux 83000 TOULON qui accueille dans le domaine de la Formation :

- L'UFR Sciences Économiques et de Gestion
- L'Institut d'Administration des Entreprises
- L'UFR Ingémédia – Sciences de l'Information et de la Communication

Dans le domaine de la Recherche: des laboratoires en Droit Économique et Sciences Humaines et Sociales ainsi que la plateforme Télomédia.

Les formations et spécialités sont données à titre indicatif au moment de la réalisation de ce guide, sous réserve de toute modification ultérieure de la part des établissements.

Lexique des abréviations :

B.T.S : Brevet de Technicien Supérieur (BTSA : Agricole)

C.A.P.E.S : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire

C.P.G.E : Classe Préparatoire aux Grandes Écoles

D.U.T : Diplôme Universitaire de Technologie

DU : Diplôme d'Université

D.E.U.S.T : Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques

D.E : Diplôme d'État

I.A.E : Institut d'Administration des Entreprises

I.F.V.P.S : Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé

L.E.A : Langues Étrangères Appliquées

L.L.C : Langues Littéraires et Civilisations

L.L.C.E.R : Langues Littéraires et Civilisations Étrangères et Régionales

LP : Licence Professionnelle

P.C.E.M : Premier Cycle d'Études Médicales

S.T.A.P.S : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

S.T.M.H : Sciences et Technologie du Mouvement Humain

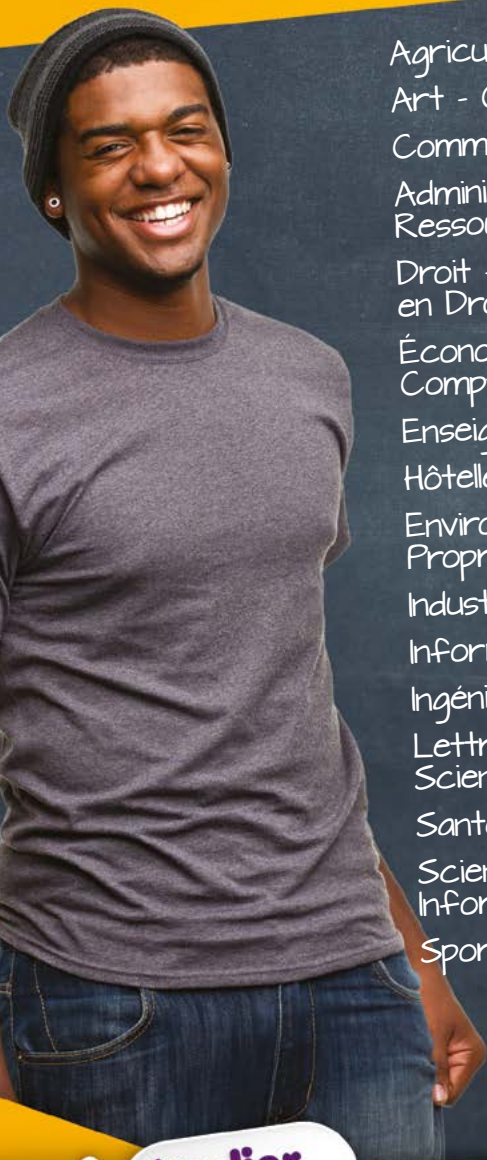
T.A.I.S. : Techniques et Activités de l'Image et du Son

U.F.R : Unité de Formation et de Recherche

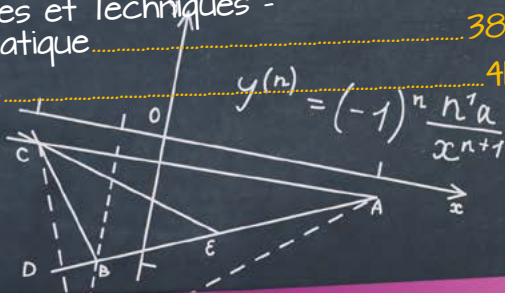
CQP : Certificats de Qualification Professionnelle



Formations Post-BAC



Agriculture - Agroalimentaire.....	9
Art - Culture - Audiovisuel.....	9
Commerce - Immobilier - Management.....	11
Administration - Gestion - Ressources Humaines.....	15
Droit - Sciences Politiques - Capacité en Droit.....	16
Économie - Gestion - Finances - Comptabilité.....	19
Enseignement.....	23
Hôtellerie - Restauration - Tourisme.....	24
Environnement - Aménagement - Propreté.....	25
Industries.....	26
Information - Communication.....	28
Ingénieur.....	30
Lettres - Langues - Sciences Humaines.....	32
Santé - Social - Soins Esthétiques.....	34
Sciences et Techniques - Informatique.....	38
Sports.....	41



étudier à Toulon

GUIDE DE L'ÉTUDIANT

→ Ville de Toulon > www.toulon.fr

AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE

BTSA Productions Horticoles

Lycée Agricampus
32, chemin St Lazare
83400 HYÈRES
Tél. 04.94.01.35.55
legta.hyeres@educagri.fr
www.hyeres.agricampus.educagri.fr

BTSA Technico-Commercial

Lycée Agricampus
32, chemin St Lazare
83400 HYÈRES
Tél. 04.94.01.35.55
legta.hyeres@educagri.fr
www.hyeres.agricampus.educagri.fr

ART - CULTURE - AUDIOVISUEL

DNA (Diplôme National d'Arts), option : Art

École supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
Quartier Chalucet
2 Parvis des Écoles
83000 TOULON
Tél. 04.94.62.01.48
infosatpm@tpmed.org
www.esadtpm.fr

DNA (Diplôme National d'Arts), option : Design

École supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
Quartier Chalucet
2 Parvis des Écoles
83000 TOULON
Tél. 04.94.62.01.48
infosatpm@tpmed.org
www.esadtpm.fr

DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique), Spécialité : Art

École supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
Quartier Chalucet
2 Parvis des Écoles
83000 TOULON
Tél. 04.94.62.01.48
infosatpm@tpmed.org
www.esadtpm.fr

MSC Innovation et Design Thinking

Kedge Business School
Quartier Chalucet Bd Général Leclerc
83000 TOULON
Tél. 04.94.91.82.50
contact@kedgebs.com
www.kedgebs.com

Diplôme d'Études Chorégraphiques

Conservatoire National TPM
168, bd Cdt Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04.94.93.34.56
jmontoriol@tpmed.org
www.conservatoire-tpm.fr



ART - CULTURE - AUDIOVISUEL

Diplôme d'Études Musicales

Conservatoire National TPM
168, bd Cdt Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04.94.93.34.56
jmontoriol@tpmed.org
www.conservatoire-tpm.fr

Classe d'Art Dramatique

Conservatoire National TPM
168, bd Cdt Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04.94.93.34.56
jmontoriol@tpmed.org
www.conservatoire-tpm.fr

BTS Design d'Espace

Lycée de la Tourrache
450, Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.13
www.lyceetourrache.com

BTS Design de Produits

Lycée de la Tourrache
450, Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.13
www.lyceetourrache.com

BTS Design Graphique, option : Communication des Médias Imprimés

Lycée de la Tourrache
450, Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.13
www.lyceetourrache.com

BTS Design Graphique, Option : Communication des Médias Numériques

Lycée de la Tourrache
450, Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.13
www.lyceetourrache.com

Licence Professionnelle Gestion de Projets et Structures Artistiques et Culturelles

UFR Lettres, langues et sciences
humaines
Avenue de l'Université - 83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr / formation.univ-tln.fr

Master Création Numérique, parcours Art, Culture et Numérique : Création de Contenu

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie - Toulon
70, Av. Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedia@univ-tln.fr
www.ingemedia.net

Master Création Numérique : parcours Industries et Créativités Numériques : Design d'Expérience et Design d'Interface

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie - Toulon
70, Av. Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedia@univ-tln.fr
www.ingemedia.net

ART - CULTURE - AUDIOVISUEL

DNMADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design) avec différentes options :

- **Innovations sociales :** parcours Support Émergent OU Design Prospectif
- **Objet**
- **Graphisme :** parcours Objet Éditorial et Volume Imprimé OU Support et Image de l'Évènement
- **Espaces :** parcours Scénographie et Architecture Éphémère OU Paysages et Paysages Urbains

Lycée de la Tourrache
450, Avenue François Arago
83130 LA GARDE

Tél. **04.94.22.81.13**

www.lyceetourrache.com

- **Architecture intérieure & design**

École Camondo - Camondo Méditerranée
1 Parvis des écoles
83000 TOULON

Tél. **01.43.35.44.28**

ecolecamondo.fr / info@ecolecamondo.fr

NB : - Possibilité de suivre un cycle préparatoire en formation initiale.

- 4e année - semestres 1 et 2 (autres formations et cursus dispensés sur Paris)
- Un cycle en cinq ans : 1er cycle (en 3 années) et deuxième cycle (années 4 et 5)

Licence Professionnelle Techniques du Son et de l'Image en partenariat avec Ingemedi

École supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
Quartier Chalucet
2 Parvis des Écoles
83000 TOULON

Tél. **04.94.62.01.48**

infosatpm@tpmed.org

www.esadtpm.fr

Licence Professionnelle Communication et Valorisation de la Création Artistique

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE

Tél. **04.94.14.22.03**

iut@univ-tln.fr / scolarite.iut@univ-tln.fr

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

DUT Techniques de Commercialisation

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE

Tél. **04.94.14.22.16**

secretariat.tc@univ-tln.fr

iut.univ-tln.fr

BTS Commerce International

Lycée du Coudon
Avenue Toulouse Lautrec
83130 LA GARDE

Tél. **04.94.08.65.32**

btscicoudon83@aol.com

www.btscicoudon83.com

BTS Technico-Commercial, option Nautisme et Services Associés

IFPM
68, Allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. **04.94.11.21.61**

www.urma-paca.fr

BTS Technico-Commercial

Lycée Beaussier - place Galilée
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. **04.94.11.21.61**

lyceebeaussier@wanadoo.fr

www.lyc-beaussier.ac-nice.fr

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

BTS Management Commercial Opérationnel

Lycée Beaussier – place Galilée
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.21.61
lyceebeaussier@wanadoo.fr
www.lyc-beaussier.ac-nice.fr

BTS Management Commercial Opérationnel

Lycée Jean Aicard
4 rue Gallieni
83400 HYÈRES
Tél. 04.94.12.80.50
www.lyc-jean-aicard.ac-nice.fr

BTS Management Commercial Opérationnel

Campus Marie France
20 rue Danton
83000 TOULON
Tél. 04.94.41.63.01
secretariat@lmf83.fr
www.lyceemariefrance.fr

BTS Management Commercial Opérationnel

Optima - Toulon
15, Boulevard de Strasbourg
83000 TOULON
Tél. 04.94.62.70.00
contact@optima-formation.com

BTS Management des Unités Commerciales (BTS MUC)

Maestris Sup Toulon
10 rue Truguet
83000 Toulon
Tél. 04.94.92.32.84
Tél. 04.94.91.99.69
toulon@maestris.com
www.maestris-prepa.com

BTS GMPE Gestion de la PME

Lycée Beaussier – Place Galilée –
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.21.61
lyceebeaussier@wanadoo.fr
www.lyc-beaussier.ac-nice.fr

BTS Gestion de la PME (Ex Bts Assistant(e) de Gestion de PME-PMI à Référentiel Européen)

Optima - Toulon
15, Boulevard de Strasbourg
83000 TOULON
Tél. 04.94.62.70.00
contact@optima-formation.com

BTS Support à l'Action Managériale

Lycée Beaussier
Place Galilée
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.21.61
lyceebeaussier@wanadoo.fr
www.lyc-beaussier.ac-nice.fr

BTS Support à l'Action Managériale

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
ce.0831243a@ac-nice.fr
www.lyc-bonaparte.fr

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

BTS Négociation et Relation Client

Lycée Dumont d'Urville – 212, avenue
Amiral Jaujard
83000 TOULON

Tél. 04.98.00.15.15

0830053g@ac-nice.fr

eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

BTS Négociation Et Digitalisation de la Relation Client – NDRC (ex BTS NRC)

Optima - Toulon
15, Boulevard de Strasbourg
83000 TOULON

Tél. 04.94.62.70.00

contact@optima-formation.com

BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (BTS NDRC)

Maestris Sup Toulon
10 rue Truguet
83000 Toulon

Tél. 04.94.92.32.84

Tél. 04.94.91.99.69

toulon@maestris.com

www.maestris-prepa.com

BTS Commerce International

Lycée Notre Dame
29, bd Abbé Duployé
83100 TOULON

Tél. 04.94.27.31.28

ce.0830100h@ac-nice.fr

www.notredame83.fr

BTS Professions Immobilières

Lycée Beaussier – Place Galilée –
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.21.61

lyceebeaussier@wanadoo.fr

www.lyc-beaussier.ac-nice.fr

BTS Professions Immobilières

CAPFORMA
CCIV Toulon
450 rue François Arago
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.22.81.40

capforma@var.cci.fr

www.var.cci.fr

BTS Professions Immobilières

Optima - Toulon
15, Boulevard de Strasbourg
83000 TOULON

Tél. 04.94.62.70.00

contact@optima-formation.com

BTS Assurance

Optima - Toulon
15, Boulevard de Strasbourg
83000 TOULON
France

Tél. 04.94.62.70.00

contact@optima-formation.com

Licence Professionnelle E-commerce et Marketing Numérique

Lycée de la Tourrache et IUT de
Toulon (collaboration entre les deux
établissements)

450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.22.81.13

www.lyceetourrache.com

Bachelor Responsable du Développement et du Pilotage Commercial (en alternance)

Campus Marie France
20 rue Danton
83000 TOULON

Tél. 04.83.36.25.24

boffa.cy@lmf83.fr

www.lyceemariefrance.fr

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

Bachelor en Management d'Entreprise

- Spécialisation Recrutement
- Spécialisation Ressources Humaines

Pigier Performance Toulon
29 Rue Mirabeau - 83000 Toulon
Tél. 04.94.64.72.33
www.pigier.com

MBA Achats et Logistique - Manager d'Affaires

Pigier Performance Toulon
29 Rue Mirabeau - 83000 Toulon
Tél. 04.94.64.72.33
www.pigier.com

MBA Ressources Humaines (RH)

Pigier Performance Toulon
29 Rue Mirabeau, 83000 Toulon
Téléphone : 04 94 64 72 33
www.pigier.com

Gestionnaire d'Unité Commerciale

CAPFORMA
ECD/IPC (privé)
450 rue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.48
capforma@var.cci.fr / www.var.cci.fr

Master Sciences Ingénieur d'Affaires

Kedge Business School
1 Parvis des écoles
83000 TOULON
Tél. 04.94.91.82.50
contact@kedgebs.com
www.kedgebs.com

Vendeur Conseiller Commercial

CAPFORMA
CCIV Toulon
450 rue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.48
capforma@var.cci.fr / www.var.cci.fr

Gestionnaire d'Unités Commerciales, option : Distribution

CAPFORMA
CCIV Toulon
450 rue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.48
capforma@var.cci.fr / www.var.cci.fr

Master Management avec 2 parcours :

- Parcours Management de la Qualité et du Développement Durable
- Parcours Management Durable des Ressources Humaines

IAE de Toulon
Campus Porte d'Italie
70 avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.10
iae-toulon@univ-tln.fr
iae-toulon.univ-tln.fr

Master 2 Management et Administration des Entreprises

IAE de Toulon
Campus Porte d'Italie
70 avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.10
iae-toulon@univ-tln.fr
iae-toulon.univ-tln.fr

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

Kedge Business School

Spécialité Marketing Digital

Quartier Chalucet
Bd Général Leclerc
83000 TOULON

Tél. 04.94.91.82.50

contact@kedgebs.com

www.kedgebs.com

Kedge Business School

Spécialité Vin et Tourisme

Quartier Chalucet
Bd Général Leclerc
83000 TOULON

Tél. 04.94.91.82.50

contact@kedgebs.com

www.kedgebs.com

Master Sciences du Management, spécialité : Management de la Qualité et du Développement Durable

Lycée Dumont d'Urville
212 avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON

Tél. 04.98.00.15.15

eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

ADMINISTRATION - GESTION - RESSOURCES HUMAINES

Attaché(e) de Direction, 1 an (CIF ou FI)

Pigier Performance Toulon
29 Rue Mirabeau
83000 TOULON

Tél. 04.94.64.72.33

www.pigier.com

Attaché(e) de Direction, spécialisation Ressources Humaines (RH)

Pigier Performance Toulon
29 Rue Mirabeau
83000 TOULON

Tél. 04.94.64.72.33

www.pigier.com

BTS Gestion de la PME (GPME)

Pigier Performance Toulon
29 Rue Mirabeau
83000 TOULON

Tél. 04.94.64.72.33

www.pigier.com

BTS Support à l'Action Managériale (SAM)

Pigier Performance Toulon
29 Rue Mirabeau
83000 TOULON

Tél. 04.94.64.72.33

www.pigier.com

DROIT - SCIENCES POLITIQUES - CAPACITE EN DROIT

Licence Droit parcours Droit des Affaires

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Licence Droit parcours Droit Public

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Licence Droit parcours Droit Social

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Licence Droit parcours Justice, Procès et Procédures

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Activités Juridiques : Métier du Droit Immobilier

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Justice, Procès et Procédures parcours Contentieux Judiciaire

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Justice, Procès et Procédures parcours Contentieux Administratif

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
concoursadministratif@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

DROIT - SCIENCES POLITIQUES - CAPACITE EN DROIT

Master Justice, Procès et Procédures parcours Pratique des Droits Fondamentaux

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. **04.94.46.75.00**
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Justice, Procès et Procédures parcours Pratique du Droit des Étrangers

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. **04.94.46.75.13**
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Droit des Affaires parcours Droit et Gestion du Patrimoine

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. **04.94.46.75.00**
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Droit des Affaires parcours Droit de la Banque

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. **04.94.46.75.00**
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Droit des Affaires parcours Contrats et Entreprises

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. **04.94.46.75.00**
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Droit Social parcours Droit et Gestion des Personnes du Secteur Sanitaire et Social

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. **04.94.46.75.00**
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Droit Social parcours Ressources Humaines

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. **04.94.46.75.00**
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Droit Public parcours Administration, Territoires et Environnement

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. **04.94.46.75.00**
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

DROIT - SCIENCES POLITIQUES - CAPACITE EN DROIT

Master Droit Public parcours Sécurité et Défense

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Master Droit Notarial

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Capacité en Droit

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.18
capacitedroit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Activités Juridiques : Métier du Droit Social

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Préparation aux Concours Administratifs de catégorie A

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.00
concoursadministratif@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

Préparation à l'Examen d'accès au CRFPA et au Concours d'entrée à l'ENM

UFR Droit
35, avenue Alphonse Daudet
83000 TOULON
Tél. 04.94.46.75.13
scolarite.droit@univ-tln.fr
formation.univ-tln.fr

ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

Classe Préparatoire Économique et Commerciale, option : Économique

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON

Tél. 04.98.00.15.15

0830053g@ac-nice.fr

eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

BTS Assistant de Gestion de PME-PMI

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON

Tél. 04.98.00.15.15

ce.0831243a@ac-nice.fr

eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

BTS Gestion de PME

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON

Tél. 04.94.18.90.30

www.lyc-bonaparte.fr

BTS Gestion de PME

Maestris Sup Toulon
10 rue Truguet
83000 TOULON

Tél. 04.94.92.32.84

Tél. 04.94.91.99.69

toulon@maestris.com

www.maestris-prepa.com

BTS Banque

Campus Marie France
20, rue Danton
83000 TOULON

Tél. 04.94.41.63.01

secretariat@lmf83.fr

www.lyceemariefrance.fr

BTS Banque, option : Marché des Particuliers

Lycée du Coudon
Av. de Toulouse Lautrec
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.65.00

www.lycee-coudon.fr

BTS Comptabilité et Gestion

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON

Tél. 04.94.18.90.30

ce.0831243a@ac-nice.fr

www.lyc-bonaparte.fr

BTS Comptabilité et Gestion

Lycée la Tourrache - CCI du Var
450, Avenue Arago
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.22.81.13

www.lyceetourrache.com

DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Spécialité : Gestion Comptable et Financière

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.22.53

secretariat.iut@univ-tln.fr

iut.univ-tln.fr

DUT 2 Gestion des Entreprises et des Administrations option Gestion des Ressources Humaines - ouvert par alternance à Draguignan

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.22.53

secretariat.iut@univ-tln.fr

iut.univ-tln.fr

ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, spécialité : Gestion et Management des Organisations

IUT de Toulon – Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.53
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Économie et gestion

UFR Sciences Eco. et de gestion
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.29
ufrsceco@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Métier de la Gestion et de la Comptabilité

IAE - Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.83.36.63.10
iae-toulon@univ-tln.fr
iae-toulon.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations, spécialité : Management de la Qualité

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.03
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations, spécialité : Management de la Qualité (en alternance)

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.03
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat

IUT de Toulon - Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.114.22.03
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Métiers de la Qualité

IUT de Toulon - Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.03
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Assurance Banque Finance : Chargé de Clientèle

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.03
iut@univ-tln.fr
scolarité.iut@univ-tln.fr

ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

Licence Professionnelle Assurance, Banque et Finance, spécialité Bancassurance

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.16
secretariat.iut@univ-tln.fr
www.iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Assurance Banque Finance : Chargé de Clientèle

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.03
iut@univ-tln.fr
scolarite.iut@univ-tln.fr

Master Économie du Développement parcours Économie de la Mer et Aménagement du Littoral

UFR Sciences Eco. et de gestion
Campus Porte d'Italie
70 avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.29
ufrsceco@univ-tln.fr
eco.univ-tln.fr

Master Économie du Développement parcours Économie et Gouvernance des Risques

UFR Sciences Eco. et de gestion
Campus Porte d'Italie
70 avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.29
ufrsceco@univ-tln.fr / eco.univ-tln.fr

Développement parcours Commerce International Equitable et Développement

UFR Sciences Eco. et de gestion
Campus Porte d'Italie
70 avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.29
ufrsceco@univ-tln.fr
eco.univ-tln.fr

Master Monnaie Banque, Finance, Assurance parcours Conseiller spécialisé Banque et Assurances

UFR Sciences Eco. et de gestion
Campus Porte d'Italie
70 Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.29
ufrsceco@univ-tln.fr
eco.univ-tln.fr

Master Finance

IAE
Campus Porte d'Italie - Toulon
70 avenue Roger Devoucoux,
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.10
iae-toulon@univ-tln.fr
iae-toulon.univ-tln.fr

Master Marketing-vente

IAE
Campus Porte d'Italie - Toulon
70 avenue Roger Devoucoux,
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.10
iae-toulon@univ-tln.fr
iae-toulon.univ-tln.fr

ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion

CAPFORMA CCIV Toulon
450 rue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.93.53.75.00
www.var.cci.fr
capforma@var.cci.fr

Diplôme de Comptabilité et de Gestion

CAPFORMA CCIV Toulon
450 rue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
www.var.cci.fr
capforma@var.cci.fr

Responsable de Développement Commercial, option Banque Assurance

CAPFORMA CCIV Toulon
450 rue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
www.var.cci.fr
capforma@var.cci.fr

Bachelor Assurance et Banque, Option Immobilier (en alternance)

Campus Marie France
20 rue Danton
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.25.24
boffa.cy@lmf83.fr
www.lyceemariefrance.fr

Bachelor Ressources Humaines (TC CGRH)

Maestris Sup Toulon
10 rue Truguet
83000 TOULON
Tél. 04.94.92.32.84
Tél. 04.94.91.99.69
toulon@maestris.com
www.maestris-prepa.com



ENSEIGNEMENT

Licence Lettres parcours Enseignement

UFR Lettres, langues et Sciences humaines

Avenue de l'Université

83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.28.99

ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 2nd degré

UFR Sciences et techniques

Avenue de l'Université

83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.23.74

ufrst@univ-tln.fr

sctech.univ-tln.fr

Master MEEF 2nd degré, mention Espagnol

Campus de La Garde - La Valette

Avenue de l'Université

83130 LA GARDE

Tél. 04.93.53.75.00

www.espe-nice-toulon.fr

Master MEEF 2nd degré, mention Anglais

Campus de La Garde - La Valette

Avenue de l'Université

83130 LA GARDE

Tél. 04.93.53.75.00

www.espe-nice-toulon.fr

Master MEEF 2nd degré, Mention Lettres

Campus de La Garde - La Valette

Avenue de l'Université

83130 LA GARDE

Tél. 04.93.53.75.00

www.espe-nice-toulon.fr

Master MEEF 2nd degré, mention Sciences Physiques

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Émile Pratali

83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.93.53.75.00

Formation à distance possible

se renseigner sur le site :

www.espe-nice-toulon.fr

Master MEEF, 1^{er} degré

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Émile Pratali

83507 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.98.50

www.espe-nice-toulon.fr

Master MEEF Cadre Éducatif

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation

59, allée Émile Pratali

83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.98.50

www.espe-nice-toulon.fr

HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

BTS Management en Hôtellerie et Restauration

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

BTS Tourisme

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Mise à niveau BTS Management en Hôtellerie et Restauration

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Licence Professionnelle Métiers du Tourisme et des Loisirs- Parcours Géopolitique, Tourisme, Innovations Durables

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master Tourisme - Spécialité : Management du Tourisme Durable

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Mentions Complémentaires

- Pâtisserie
- Barman
- Cuisinier en dessert de restaurant
- Traiteur

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Mention Complémentaire Pâtisserie Chocolaterie Confiserie Glacier

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT - PROPRETE

DUT Génie Biologique

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél : 04 94 14 22 03
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Énergie et Génie Climatique, Maîtrise de l'Énergie, Electricité, Développement Durable

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.03
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

NB : Cette formation est proposée en partenariat avec le Lycée Paul Langevin à La Seyne sur Mer



INDUSTRIES

BTS Fluides Énergies Domotique, Option : Domotique et Bâtiments Communicants

Lycée des Métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.80
www.langevin-la-seyne.fr

BTS Électrotechnique

Lycée Rouvière
Rue Ste Claire Deville
Quartier Ste Musse
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
www.lycee-rouviere.fr

BTS Maintenance des Systèmes, Option : Systèmes de Production

Lycée des Métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.80
www.langevin-la-seyne.fr

BTS Traitement des Matériaux, Option : Traitement Thermique

Lycée Rouvière
Rue Ste Claire Deville
Quartier Ste Musse
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
www.lycee-rouviere.fr

BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique

Lycée Rouvière
Rue Ste Claire Deville
Quartier Ste Musse
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.lycee-rouviere.fr

BTS Conception des Produits Industriels

Lycée Rouvière
Rue Ste Claire Deville
Quartier Ste Musse
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
www.lycee-rouviere.fr

DUT Génie Industriel et Maintenance

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.03
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

DUT Génie Mécanique et Productique

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.03
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

INDUSTRIES

DUT Génie Électrique et Informatique Industriel

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.03
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Métiers de l'Industrie : Conception et Amélioration de Processus et Procédés Industriels

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.03
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Métiers de l'Industrie Navale et Maritime

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Systèmes Automatisés Réseaux et Informatique Industrielle

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr



INFORMATION- COMMUNICATION

DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.03
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Licence Information - Communication

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedia@univ-tln.fr
www.ingemedia.net

Licence Professionnelle TAIS Techniques du Son et de l'Image - Parcours : Images et Esthétiques Numériques

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedia@univ-tln.fr
www.ingemedia.net

Licence Professionnelle Techniques du Son et de l'Image - Parcours : INTERMEDIA

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedia@univ-tln.fr
www.ingemedia.net

Licence Professionnelle Techniques du Son et de l'Image - Parcours : Nouvelles Technologies du Son

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedia@univ-tln.fr
www.ingemedia.net

Master Information et Communication, Spécialité : Communication Digitale et Éditoriale

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedia@univ-tln.fr
www.ingemedia.net

INFORMATION - COMMUNICATION

Master Information et Communication, spécialité : Innovation et Management de Projets Numériques

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedia@univ-tln.fr
www.ingemedia.net

Master Information et Communication Parcours Data Analytics et Stratégie de L'Information

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedia@univ-tln.fr
www.ingemedia.net

Master Information et Communication, spécialité : Humanités Digitales, Intelligence Économique et Science des Données

UFR Ingémédia
Campus Porte d'Italie
Avenue Roger Devoucoux
83000 TOULON
Tél. 04.83.36.63.28
ufr-ingemedia@univ-tln.fr
www.ingemedia.net

Formation Reporter d'Image Tri-qualifié

CADASE
20, rue Robert Schuman
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.54.82
cadase@wanadoo.fr / www.cadase.org

Formation Concepteur Audiovisuel

CADASE
20 rue Robert Schuman
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.54.82
cadase@wanadoo.fr / www.cadase.org

Formation Direction Post-Production, Diffusion, Exploitation de Médias Numériques

CADASE
20 rue Robert Schuman
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.54.82
cadase@wanadoo.fr / www.cadase.org

Licence Informatique

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr / sctech.univ-tln.fr

BTS Communication

Lycée Bonaparte
Avenue W. Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
ce.0831243a@ac-nice.fr
www.lyc-bonaparte.fr

INGENIEUR

Classe Préparatoire aux Grandes Écoles MPSI/PSI

ISEN – Maison des Technologies
Place G. Pompidou
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr

Prépa REBOND

ISEN Méditerranée
Campus de Toulon
Maison du Numérique et de l'Innovation
Place Georges Pompidou
83000 Toulon

Licence Sciences pour l'Ingénieur

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr / sctech.univ-tln.fr

Master Informatique, Parcours Développement et Ingénierie des données

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr / sctech.univ-tln.fr

KEDGE Business School Diplôme d'Ingénieur D'Affaires

Quartier de la connaissance
et de la créativité
15 Rue Chalucet - 83000 Toulon
83000 TOULON
Tél. 04.94.91.82.50
contact@kedgebs.com
www.kedgebs.com

BTS Assistance Technique d'Ingénieur

Lycée Rouvière
Rue Ste Claire Deville
Quartier Ste Musse
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.lycee-rouviere.fr

Master Ingénierie des Systèmes Complexes parcours Marine and maritime intelligent robotics (MIR - Erasmus Mundus)

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Master Maritime, Télécommunication Networks

ISEN – Maison des Technologies
Place G. Pompidou
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr

Diplôme d'Ingénieur Innovation Mécanique pour des Systèmes Durables

Classes Préparatoires de l'ISEN MPSI 1^{re} et 2^e année

École d'Ingénieurs SeaTech
Université de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.83.16.66.60
www.seatech.fr

INGENIEUR

Diplôme d'Ingénieur de Mécanique, spécialité : Robotique et Système Mécatronique

SupMéca – Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.83.16.66.60
www.supmeca.fr

Diplôme d'Ingénieur, parcours Génie Maritime

École d'Ingénieurs SeaTech
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.83.16.66.60
www.seatech.fr

Diplôme d'Ingénieur, parcours Matériaux, Durabilité et Environnement

École d'Ingénieurs SeaTech
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.83.16.66.60
www.seatech.fr

Diplôme d'Ingénieur, parcours Modélisation et Calculs Fluides et Structures

École d'Ingénieurs SeaTech
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.83.16.66.60
www.seatech.fr

Formation D'ingénieurs Matériaux Par Apprentissage

Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.83.16.66.70 ou 04.83.16.66.02
Email: scolarite@seatech.fr

Diplôme d'Ingénieur, option : Haute Technologie et Design de l'Innovation

ISEN – Maison des Technologies
Place G. Pompidou
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr

Diplôme d'Ingénieur, option : Système d'Information Réseaux et Multimédia

ISEN – Maison des Technologies
Place G. Pompidou
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr

Diplôme d'ingénieur, option : Technologie et Environnement

ISEN – Maison des Technologies
Place G. Pompidou
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr

Diplôme d'Ingénieur, option : Technologies Numériques et leurs Applications

ISEN – Maison des Technologies
Place G. Pompidou
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr

Diplôme d'Ingénieur, Option : Management de Projets et Développement des Affaires

ISEN – Maison des Technologies
Place G. Pompidou
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.89.50
www.isen.fr

INGENIEUR

Diplôme d'Ingénieur, parcours Ingénierie et Sciences des Données, Information, Systèmes

École d'Ingénieurs SeaTech
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. : 04.83.16.66.60
www.seatech.fr

Diplôme d'Ingénieur, parcours Systèmes Mécatroniques et Robotiques

École d'Ingénieurs SeaTech
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. : 04.83.16.66.60
www.seatech.fr

Informatique Sciences et technologies des Médias Numériques par apprentissage

École d'Ingénieurs SeaTech
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.83.16.66.60
www.seatech.fr

LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES

Classe Préparatoire aux Grandes Écoles Supérieures parcours Littéraire

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15
0830053g@ac-nice.fr
eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

Licence Langues Étrangères Appliquées : parcours Anglais + Espagnol ou Italien ou Allemand

UFR Lettres et Sciences Humaines
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr / www.univ-tln.fr

Licence LLCER, spécialité : Anglais ou Espagnol

UFR Lettres et Sciences Humaines
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr / www.univ-tln.fr

LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES

Licence Lettres parcours Culture et Société

UFR Lettres et Sciences Humaines
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Intervention sociale : Accompagnement de Publics spécifiques Parcours Écrivain Public - Conseil en Écriture

UFR Lettres et Sciences Humaines
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr / www.univ-tln.fr

Master Langues et Sociétés parcours Discours, Politique, Médias

UFR Lettres et Sciences Humaines
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr / www.univ-tln.fr

Master Langues et Sociétés parcours Traitement de l'Information, Linguistique, Traduction

UFR Lettres et Sciences Humaines
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr / www.univ-tln.fr

Master Lettres et Humanités, parcours Littérature, Culture, Patrimoine

UFR Lettres et Sciences Humaines
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr / www.univ-tln.fr

Master Civilisations, Cultures et Sociétés parcours Études Politiques Internationales : Monde Anglophone ou Monde Euro-Méditerranéen

UFR Lettres et Sciences Humaines
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr / www.univ-tln.fr

DU Œnotourisme et produits du terroir durable

UFR Lettres et Sciences Humaines
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.28.99
ufrlettres@univ-tln.fr / www.univ-tln.fr

SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
www.lyc-bonaparte.fr

BTS Économie Sociale et Familiale

Lycée du Parc Saint Jean
Place du 4 septembre
83000 TOULON
Tél. 04.94.03.93.93
ce.0830059n@ac-nice.fr
www.lycee-parc-saint-jean.ac-nice.fr

Formation Secrétaire Médical(e)

Pigier Performance - Toulon
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. 04.94.64.72.33
toulon@pigier.com

DUT Génie Biologique, option : Diététique (enseignement à distance)

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.06
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

Préparation au Concours d'Infirmier

IRFSS
201 chemin de Favayrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

Préparation au Concours d'Infirmier

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
0830053g@ac-nice.fr
www.lyc-bonaparte.fr

Préparation au Concours d'Infirmier

IFPVPS
739 avenue du 1^{er} Bataillon Infanterie de Marine du Pacifique, Bât S
83000 TOULON
Tél. 04.22.07.00.58
www.ifpvps.fr

Préparation au Concours des Formations Sociales et Éducatives : PREPAL

IRFSS
201 chemin de Favayrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

Préparation au Concours d'Ergothérapeute

IFPVPS
32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

Préparation au concours d'Aide-soignant

IFPVPS
32 avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

Préparation aux épreuves orales du concours Aide-Soignant

IFPVPS
32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

Préparation au concours d'Aide-soignant

IRFSS
201, chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

Préparation au Concours de Cadre de Santé

IFPVPS
32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
NB : Une Préparation à distance existe.
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

Préparation au Concours Moniteur-Éducateur

IRFSS
201, chemin de Faveyrolles 83190
OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

Préparation au Psychomotricien

IFPVPS
32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

Préparation au Concours Auxiliaire de Puériculture

IFPVPS
32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

Préparation aux épreuves de tests et d'oral du concours Auxiliaire de Puériculture

IFPVPS
32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

Préparation au Concours Infirmier Formation Professionnelle Continue

IFPVPS
32, avenue Antoine Becquerel
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

Parcours d'accompagnement vers les formations de santé et du travail social

IRFSS
201 chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr



SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

DUT Génie Biologique, Option : Diététique

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
iut.univ-tln.fr

Diplôme d'État de Psychomotricien

IFPVPS
401 B Chemin des Plantades
Espace André
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.00.58.78
www.ifpvps.fr

Diplôme d'État d'Ergothérapeute

IFPVPS
401 B Chemin des Plantades
Espace André
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.00.58.78
www.ifpvps.fr

Diplôme d'Auxiliaire Puériculture

Résidence Les Asphodèles
150 Allée Auguste Picard
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.14
www.ifpvps.fr

Diplôme d'État d'Infirmier

Résidence Les Asphodèles
150 Allée Auguste Picard
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.72.16
www.ifpvps.fr

Diplôme d'État d'Infirmier

IRFSS
201 chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.40
irfss-pacac.croix-rouge.fr

Diplôme d'État d'Assistant de Service Social

IRFSS
201 chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé

IRFSS
201 chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants remplacer par Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants

IRFSS
201 chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

Diplôme d'État Moniteur-Éducateur

IRFSS
201 chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

Diplôme d'Aide-soignant

Résidence Les Asphodèles
150 Allée Auguste Picard
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.00.58.78
www.ifpvps.fr

Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social

IRFSS
201 chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

Maestris Prépa : Préparations aux Concours Sociaux et Paramédicaux (Aide-soignant, infirmier, podologue, pédicure, auxiliaire puériculture, orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, éducateur social, éducateur jeunes enfants, moniteur...)

10 rue Truguet
83000 TOULON
Tél. 04.94.92.32.84
Tél. 04.94.91.99.69
toulon@maestris.com
www.maestris-prepa.com

Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale IRFSS

201 chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

NB: Autres formations en formation continue
- Santé et sécurité au travail
- sanitaire et sociale
Renseignements : CRFP - Formation Continue Sanitaire et Sociale (Var)
Tél. 04.89.29.50.01 ou 04.94.93.66.00
CRFP - Formations Santé et sécurité au travail : secourisme, prévention des risques (PACA/Corse)
Tél. 04.91.92.96.76

SCIENCES ET TECHNIQUES - INFORMATIQUE

Classe Préparatoire MPSI (1^{re} année) – MP (2^e année)

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15
0830053g@ac-nice.fr
eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

Classe Préparatoire PTSI (1^{re} année) – P.T (2^e année)

Lycée Rouvière
Rue Henri Sainte Claire Deville
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.lycee-rouviere.fr

Classe Préparatoire PCSI (1^{re} année) – PC/PC* (2^e année)

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15
0830053g@ac-nice.fr
eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

Classe Préparatoire PCSI (1^{re} année) – P.S.I* (2^e année)

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15
0830053g@ac-nice.fr
eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr

Classe Préparatoire TSI (1^{re} et 2^e année)

Lycée Rouvière
Rue Sainte Claire Deville
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.lycee-rouviere.fr

Classe Préparatoire MPSI (1^{re} année) – P.S.I* (2^e année)

Lycée Dumont d'Urville
212, avenue Amiral Jaujard
83000 TOULON
Tél. 04.98.00.15.15
0830053g@ac-nice.fr

DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.03
scolarite.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

DUT Génie Biologique, Option : Analyses Biologiques et Biochimiques

IUT de Toulon
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.08
secretariat.iut@univ-tln.fr
iut.univ-tln.fr

SCIENCES ET TECHNIQUES - INFORMATIQUE

BTS Bioanalyses et Contrôles

Lycée Notre Dame (privé sous contrat)
29, bd Abbé Duployé
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.31.28
ce.0830100h@ac-nice.fr
www.notre-dame-toulon.fr

BTS Informatique Services Informatiques aux Organisations, spécialité : Solutions Logicielles et Applications Métiers

Lycée Bonaparte
Avenue W. Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
ce.0831243a@ac-nice.fr
www.lyc-bonaparte.fr

BTS Systèmes Numériques

Lycée Rouvière
Rue Ste Claire Deville
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.lycee-rouviere.fr

BTS Informatique Services Informatiques aux Organisations, spécialité : Solutions d'Infrastructures Systèmes et Réseau

Lycée Bonaparte
Avenue Winston Churchill
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.90.30
www.ac-nice.fr

BTS Conception des Processus de Réalisation de Produits

Lycée Rouvière
Rue Henri Sainte Claire Deville
83100 TOULON
Tél. 04.94.27.39.44
0831616f@ac-nice.fr
www.lycee-rouviere.fr

Licence Mathématiques

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Licence Physique et Chimie

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Licence Professionnelle Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle parcours Systèmes Électroniques, Supervision et Automatismes Maritimes (SESAM) - ouvert aux apprentis et formation continue

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

SCIENCES ET TECHNIQUES - INFORMATIQUE

Licence Sciences de la Vie

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Licence Sciences pour l'Ingénieur

UFR Sciences et Technique
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Master Mathématiques et Applications

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Master Informatique, spécialité : Développement - Ingénierie des Données

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Master Sciences de la Mer

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

Master Chimie et science matériaux

UFR Sciences et Techniques
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.23.74
ufrst@univ-tln.fr
sctech.univ-tln.fr

SPORTS

Licence STAPS, spécialité : Activités Physiques Adaptées et Santé

UFR STAPS
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.82
staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Licence STAPS, spécialité : Education et Motricité

UFR STAPS
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.82
staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Licence STAPS spécialité : parcours Entraînement Sportif

UFR STAPS
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.82
staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master STAPS, spécialité : Physique Adaptée et Santé

UFR STAPS
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.82
staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Master STAPS, Entraînements et Optimisation de la Performance Sportive

UFR STAPS
Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.22.82
staps@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Bachelor Management du Sport

Pigier Toulon
29 Rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. 04.94.64.72.33
www.pigier.com



Formations en Apprentissage



Bâtiment	43
Commerce - Immobilier - Management	46
Économie - Gestion - Finances - Comptabilité	48
Hôtellerie - Restauration - Tourisme	50
Industries - Services Nautiques Maintenance Automobiles	54
Santé - Social - Soins Esthétiques	57

$x^{(n)} = (-1)^n \frac{n! a}{x^{n+1}}$

$y^{(n)} = (-1)^n \frac{n! a}{x^{n+1}}$



Dans le cadre du nouveau statut d' « Étudiant des Métiers » pour les alternants âgés de moins de 26 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Les formations et spécialités sont données à titre indicatif au moment de la réalisation de ce guide, sous réserve de toute modification ultérieure de la part des établissements. Les formations sont classées par thèmes.

BATIMENT

Bac Professionnel Technicien Gros-Œuvre

CFA Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

cfabtp.toulon@ccca-btp.fr

eric.corbalan@ccca-btp.fr

Mention Complémentaire Plaquiste

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

cfabtp.toulon@ccca-btp.fr

eric.corbalan@ccca-btp.fr

Mention Complémentaire Technicien en Énergie Renouvelable, option Photovoltaïque

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

cfabtp.toulon@ccca-btp.fr

eric.corbalan@ccca-btp.fr

BP Carreleur Mosaïste

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

cfabtp.toulon@ccca-btp.fr

eric.corbalan@ccca-btp.fr



BP Menuisier - Aluminium - Verre

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

cfabtp.toulon@ccca-btp.fr

eric.corbalan@ccca-btp.fr

BP Moteur en Installation de Génie Climatique et Sanitaire

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

cfabtp.toulon@ccca-btp.fr

eric.corbalan@ccca-btp.fr

BP Électricien

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

cfabtp.toulon@ccca-btp.fr

eric.corbalan@ccca-btp.fr

BATIMENT

Bac Professionnel Métiers de l'Électricité et ses Environnements Connectés

CFA Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.08.60.60
www.ccca-btp.fr
cfabtp.toulon@ccca-btp.fr
eric.corbalan@cca-btp.fr

BP Maçon

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.08.60.60
www.ccca-btp.fr
cfabtp.toulon@ccca-btp.fr
eric.corbalan@cca-btp.fr

BP Peintre

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.08.60.60
www.ccca-btp.fr
cfabtp.toulon@ccca-btp.fr
eric.corbalan@cca-btp.fr

CAP Carreleur Mosaïste

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.08.60.60
www.ccca-btp.fr
cfabtp.toulon@ccca-btp.fr
eric.corbalan@cca-btp.fr

CAP Menuisier – Aluminium - Verre

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.08.60.60
www.ccca-btp.fr
cfabtp.toulon@ccca-btp.fr
eric.corbalan@cca-btp.fr

CAP Menuisier Fabricant

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.08.60.60
www.ccca-btp.fr
cfabtp.toulon@ccca-btp.fr
eric.corbalan@cca-btp.fr

CAP Menuisier Installateur

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.08.60.60
www.ccca-btp.fr
cfabtp.toulon@ccca-btp.fr
eric.corbalan@cca-btp.fr

CAP Monteur, Installateur Sanitaire

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.08.60.60
www.ccca-btp.fr
cfabtp.toulon@ccca-btp.fr
eric.corbalan@cca-btp.fr

BATIMENT

CAP Installateur Thermique

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

cfabtp.toulon@ccca-btp.fr

eric.corbalan@cca-btp.fr

CAP Constructeur en Béton Armé du Bâtiment

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

cfabtp.toulon@ccca-btp.fr

eric.corbalan@cca-btp.fr

CAP Maçon

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

cfabtp.toulon@ccca-btp.fr

eric.corbalan@cca-btp.fr

CAP Peintre Applicateur de Revêtements

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

cfabtp.toulon@ccca-btp.fr

eric.corbalan@cca-btp.fr

CAP Plâtrier – Plaquist

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Serrurier – Métallier

CFA du Bâtiment du Var
La Grande Tourrache ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

www.ccca-btp.fr

agnes.andre@ccca-btp.fr

pascale.jeannot@ccca-btp.fr

CAP Menuisier Fabricant de Menuiserie Mobilier et Agencement

Lycée des Métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.16.95

www.langevin-la-seyne.fr

Bac Professionnel Technicien Menuisier Agenceur

Lycée des Métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.16.95

www.langevin-la-seyne.fr

BATIMENT

Bac Professionnel Menuisier Aluminium Verre

Lycée des Métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr

Responsable Manager de la Distribution

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est, 450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.48
enseignement.var.cci.fr

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

Gestionnaire d'Unité Commerciale, option Distribution

Centre de Formation CAPFORMA CCIV
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
capforma@var.cci.fr - www.capforma.fr

CAP Vente, option : Produits Alimentaires

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Gestionnaire d'Unité Commerciale

Centre de Formation CAPFORMA CCIV
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
capforma@var.cci.fr - www.capforma.fr

CAP Vente, option : Produits d'Équipements Courants

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Vendeur-Magasinier en Pièces de Rechanges Equipements Automobiles

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr

CAP Employé de Commerce Multi-spécialités

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

Bac Professionnel Commerce

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Professionnel Vente

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Vendeur Conseiller Commercial

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est, 450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.48
enseignement.var.cci.fr

Responsable Développement Commercial

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.48
enseignement.var.cci.fr

Responsable Développement Commercial Immobilier

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.48
enseignement.var.cci.fr

Responsable de la distribution

Centre de Formation CAPFORMA CCIV
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
capforma@var.cci.fr
www.capforma.fr

Responsable de développement commercial

Centre de Formation CAPFORMA CCIV
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
capforma@var.cci.fr
www.capforma.fr

BTS des Professions Immobilières

Centre de Formation CAPFORMA CCIV
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
capforma@var.cci.fr
www.capforma.fr

Responsable de développement commercial, option Immobilier

Centre de Formation CAPFORMA CCIV
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
capforma@var.cci.fr
www.capforma.fr

COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

Mention Complémentaire Assistance Conseil Vente à distance

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Fleuriste

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

Titre Homologué d'Encadrant d'Entreprise Artisanale

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Professionnel Gestion de l'Administration

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Professionnel Accueil Relation Clients et Usagers

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Responsable de Développement Commercial option Banque Assurance

Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
capformal@var.cci.fr
www.capforma.fr



ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

Responsable de Développement Commercial option WebMarketing/ Community Manager

Centre de Formation CAPFORMA CCIV
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
capforma@var.cci.fr
www.capforma.fr

BTS Comptabilité et Gestion des Organisations

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

BTS Management Commercial Opérationnel

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

BTS Assistant de Manager

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)

Centre de Formation CAPFORMA CCIV
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
capforma@var.cci.fr
www.capforma.fr

Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (D.S.C.G)

Centre de Formation CAPFORMA CCIV
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est
450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.40
capforma@var.cci.fr
www.capforma.fr

ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

Assistant de Direction

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est, 450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.48
enseignement.var.cci.fr

Attaché Commercial

Banque et Assurances
CAPFORMA – ECD/IPC (privé)
Campus la Grande Tourrache
ZI Toulon Est, 450 Avenue François Arago
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.22.81.48
enseignement.var.cci.fr

HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

Mention Complémentaire Pâtisserie Boulangère

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Mention Complémentaire Cuisinier en Dessert de Restaurant

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Mention Complémentaire Pâtisserie

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Mention Complémentaire Cuisinier en Dessert de Restaurant

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Mention Complémentaire Pâtisserie Glacerie Chocolaterie Confiseries Spécialisées

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Mention Complémentaire Barman

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

Mention Complémentaire Traiteur

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Mention Complémentaire Traiteur

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Restaurant

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

CAP Agent Polyvalent de Restauration

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Glacier Fabricant

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Boucher

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Charcutier - Traiteur

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Boulanger

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Chocolatier Confiseur

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Cuisine

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

CAP Pâtissier

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Pâtissier

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

CAP Cuisine

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

BAC Professionnel Restauration

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

BAC Professionnel Boulangerie Pâtisserie

Lycée des Métiers Anne Sophie Pic
Rue César Vezzani
83000 TOULON
Tél. 04.94.09.70.80
0831453d@ac-nice.fr
www.lycee-hotelier-toulon.com

Brevet de Maîtrise Pâtisserie Confiseur Glacier Traiteur

C.F.A. le Beausset, Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Brevet Professionnel Employé de Restaurant

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Brevet Professionnel Charcutier - Traiteur

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Brevet Technique des Métiers Glacier fabricant

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04 94 98 57 30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

Brevet Technique des Métiers Chocolatier Confiseur

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET

Tél. 04 94 98 57 30

urma.lebeausset@cmar-paca.fr

www.urma-paca.fr

Brevet Technique des Métiers Pâtisserie, Confiseur, Glacier, Traiteur

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET

Tél. 04 94 98 57 30

urma.lebeausset@cmar-paca.fr

www.urma-paca.fr

CAP Commercialisation et Service en Hôtellerie, Café, Restaurant

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET

Tél. 04 94 98 57 30

urma.lebeausset@cmar-paca.fr

www.urma-paca.fr

Mention Complémentaire Employé Barman

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET

Tél. 04 94 98 57 30

urma.lebeausset@cmar-paca.fr

www.urma-paca.fr

BP Boucher

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET

Tél. 04 94 98 57 30

urma.lebeausset@cmar-paca.fr

www.urma-paca.fr



INDUSTRIES - SERVICES NAUTIQUES - MAINTENANCE AUTOMOBILE

MC Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

MC Maintenance des Moteurs Diesel et de leurs Équipements

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Maintenance des Véhicules Automobiles, option : Voitures Particulières

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

BTS Technico Commercial Nautisme et Service Associés

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Professionnel Maintenance Nautique

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Titre Agent de Maintenance Nautique

CFA régional de La Seyne sur Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Composites-Plastiques Chaudronnés

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

INDUSTRIES - SERVICES NAUTIQUES - MAINTENANCE AUTOMOBILE

CAP Réparation Entretien des Embarcations de Plaisance

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Sellerie Générale

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Réparation des Carrosseries

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

CAP Peintre en Carrosserie

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

BTS Maintenance des Systèmes de Production

Lycée des Métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr

Bac Professionnel Maintenance des Équipements Industriels

Lycée des Métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr

Bac Professionnel Technicien en Chaudronnerie Industrielle

Lycée des Métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr

BAC Professionnel Système Électronique Numérique

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

INDUSTRIES - SERVICES NAUTIQUES - MAINTENANCE AUTOMOBILE

Bac Professionnel Maintenance de Véhicule Option : Voitures Particulières

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bac Professionnel Maintenance de Véhicule Option : Motocycles

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Brevet des Métiers d'Art Ferrerrie d'art

Lycée des Métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr

Mention Complémentaire Mécatronique Navale

Lycée des Métiers Paul Langevin
Boulevard de l'Europe
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.11.16.95
www.langevin-la-seyne.fr

Brevet mécanicien 750 kW

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Brevet Capitaine 200

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Ingénieur Supméca spécialité Génie Industriel en apprentissage

SupMéca – Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.83.16.66.60
www.supmeca.fr



SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

CAP Coiffure

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. 04.94.64.72.33
Fax. 04.94.64.84.80

BP Coiffure

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. 04.94.64.72.33
Fax. 04.94.64.84.80

CAP Esthétique

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. : 04.94.64.72.33
Fax. : 04.94.64.84.80

BP Esthétique / Cosmétique / Parfumerie

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. 04.94.64.72.33
Fax. 04.94.64.84.80

Bac Professionnel Esthétique / Cosmétique / Parfumerie

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. 04.94.64.72.33
Fax. 04.94.64.84.80

BTS Métiers de l'Esthétique

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. 04.94.64.72.33
Fax. 04.94.64.84.80

CAP Esthétique - Cosmétique - Parfumerie

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Bachelor en Management dans l'Univers de la Beauté

Pigier Création
29 rue Mirabeau
83000 TOULON
Tél. 04.94.64.72.33
Fax. 04.94.64.84.80

Educateur Spécialisé

IRFSS
201 chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

Moniteur éducateur et d'Accompagnement Éducatif et Social

IRFSS201 chemin de Faveyrolles
83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.93.66.00
irfss-pacac.croix-rouge.fr

CAP Coiffure

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

BP Coiffure

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Brevet de Maîtrise Esthétique

CFA régional de La Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Prothésiste Dentaire

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04.94.98.57.30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

CAP Coiffure

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04.94.98.57.30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Brevet Professionnel Coiffure

C.F.A. le Beausset
Allée des Primevères
83330 LE BEAUSSET
Tél. 04.94.98.57.30
urma.lebeausset@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr

Brevet Professionnel Esthétique - Cosmétique - Parfumerie

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Brevet de Maîtrise de Coiffure

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer
68 allée des Forges
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04.94.10.26.80
urma.laseyne@cmar-paca.fr
www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer

Secrétaire Médical (SM) Reconnu Par L'État

Maestris Sup - Toulon
(Titre Certifié niveau 4)
10 rue Truguet
83000 TOULON
Tél. 04.94.92.32.84
Tél. 04.94.91.99.69
toulon@maestris.com
www.maestris-prepa.com



ANNEE TREMPLIN: DISPOSITIF « OUI, SI »

Mise en place dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants en premier cycle universitaire. L'Université de Toulon propose une année Tremplin aux étudiants qui ne satisfont pas les attendus de la mention de la licence choisie (dispositif « oui si »).

L'année Tremplin est un aménagement d'études permettant aux étudiants ne répondant pas aux attendus d'entrer en licence sous condition : (aménagement des cours de 1^{re} année de licence L1 (de 40% à 50%) complétée par des cours de renforcement (50% à 60%) répartis en 2 catégories.

Plus d'informations :

www.univ-tln.fr/Annee-tremplin.html

Formation sans diplôme mais donne droit à un certificat de suivi édité sous condition d'assiduité et assorti d'un relevé de notes.

Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.20.00

COURS DE LANGUES ENFORMATION CONTINUE

En anglais, espagnol, italien, arabe, chinois, allemand à des niveaux différents.

Des préparations aux examens tels que le TOEIC, TOEFL IBT ou Cambridge et cours de Français Langue Étrangère (FLE).

Renseignements - Inscription
Secrétariat pédagogique

Tél. 04.94.14.25.34

ftlv@univ-tln.fr

DIRECTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (FTLV)

Bâtiment V1 - Campus de LA GARDE

Tél. 04.94.14.22.50

ftlv@univ-tln.fr

Web : Site Web FTLV



Etudes S'orienter



GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr

étudier
à Toulon



PIX - CERTIFICATION DE VOS COMPETENCES NUMERIQUES

PIX : référentiel de compétences européen permet à chacun de mesurer ses compétences numériques tout au long de la vie.

S'INSCRIRE À PIX :

- Étudiants en L2 à l'UTLN
La formation PIX est intégrée à votre cursus et est obligatoire.
Les modalités vous seront présentées lors de la 1^{re} séance de cours.
 - Candidats libres*
- Il faut être inscrit à l'UTLN en L3 ou niveau supérieur.

* sous réserve de mise en place d'une session

Plus d'infos à :

DSIUN Pôle Usages numériques
Email : pix@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr/Pix-Certification-de-vos-competences-numeriques.html

Avenue de l'Université
83130 LA GARDE
Tél. **04.94.14.20.00**

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Rue Corneille
Espace Peiresc
83000 TOULON
Tél. **04.94.89.93.93**
cio.toulon@ac-nice.fr
www2.ac-nice.fr

SAOI : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN ORIENTATION ET INSERTION

Campus de La Garde
Bât. V1 - Bureau 002
Tél. : **04 94 14 67 61**
saoi@univ-tln.fr
Facebook : Orientation et insertion – SAOI UnivToulon
Parcoursup : orientation-active@univ-tln.fr

BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE (BVE)

Campus de La Garde
Bâtiment V, 1^{er} étage, bureau 113.
Service vie étudiante : vie.etudiante@univ-tln.fr
Service de la scolarité - DEVE : scolarite@univ-tln.fr





Gérer son budget

LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT :	64
LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT	
LES AUTRES AIDES GERES PAR LE CROUS	69
LES AIDES NON GERES PAR LE CROUS	72

Des aides financières peuvent être attribuées aux étudiants afin de permettre un bon déroulement de leurs études. Elles sont accordées en fonction de la situation sociale, familiale et des formations suivies. Le paiement des bourses sur critères sociaux se fera à date fixe : le 5 de chaque mois, dès octobre 2020. Un versement anticipé interviendra le 30 août pour les dossiers complets : si votre inscription administrative est finalisée avant le 25 août. La bourse sur critères sociaux restera versée sur dix mois. L'étudiant ne peut en bénéficier que pendant sept ans. Son maintien est lié à la progression dans les études, à l'assiduité aux cours et à la présence aux examens.

ENTREZ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PARCOURSUP

Le Calendrier en trois étapes :

- **De novembre (Année -1) à janvier (nouvelle Année)** - je m'informe et découvre les formations.
- **Du 22 janvier au 3 avril** - je formule mes vœux et finalise mon dossier.

Pour plus de détails :

En mars : chaque vœu fait l'objet d'une «fiche avenir» comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Début avril : finalisation de votre dossier candidat avec les éléments demandés par les formations (lettre de motivation etc) et confirmation des vœux.

- **De mai à juillet** - je reçois les réponses des formations et je décide.

Pour plus de détails :

Les réponses des formations et décider votre choix final à partir de mi-mai : réponses des formations et décision finale de vos choix. Les réponses arrivent au fur et à mesure et en continu. Vous devrez y répondre en quelques jours (délais précisés sur la plateforme) - alertes reçues via son mobile.

Seconde semaine du mois de Juin : épreuves du bac. La procédure Parcoursup est toujours active mais sachez que fin juin jusqu'au début du mois de

septembre : une procédure complémentaire sera ouverte. Pendant cette période, les bacheliers qui n'ont essayé que des refus pourront retenter leur chance et être épaulés par la commission d'accès à l'enseignement supérieur de leur académie (dès le 19 mai). Rendez-vous personnalisé ou collectif avec les équipes du rectorat et de votre lycée si vous n'avez reçu que des réponses négatives (de la part de formation sélectives comme des BTS, IUT, etc...)

Du 29 juin au 1^{er} juillet : point d'étape. Pour ceux qui ont des vœux en liste d'attente - ils sont invités à indiquer lesquels sont toujours pertinents.

Vendredi 3 juillet (date à confirmer) : résultats du Bac ! Après les résultats du bac, et si vous avez définitivement accepté une formation, vous devez vous inscrire administrativement auprès de l'établissement ciblé.

Vendredi 17 juillet Vous devrez confirmer votre inscription dans la formation choisie selon les modalités précisées par l'établissement d'accueil. Fin de la phase principale de Parcoursup et dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase.

Durant toutes les étapes de réflexions et des vœux souhaités des salons, forums et journées portes ouvertes sont organisées afin de pouvoir rencontrer les professionnels des établissements, étudiants et conseillers professionnels de formations :

Dates à retenir :

- Salon Studyrama (2^{ème} semaine du mois de Novembre) et (1^{ère} semaine de Mars)
- Mars : Salon de l'Étudiant à Toulon
- Les JPO (Journées Portes Ouvertes) : dates à définir par les divers établissements de la Métropole et des régions.

LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT : LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

Le Dossier social étudiant (ou D.S.E.) est la procédure unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire. Le Dossier social étudiant doit être constitué chaque année. L'étudiant, ou futur étudiant, doit faire sa demande par internet à partir du 15 janvier, pour la rentrée universitaire suivante, avant même d'avoir le résultat de ses examens.

Il est indispensable de remplir une demande de D.S.E. sans tarder, et ce, même si l'étudiant n'a pas tous les éléments d'appréciation de sa situation. Des modifications réglementaires peuvent intervenir ultérieurement.

Connectez-vous à la rubrique « Mes services » du portail étudiant et accédez à la plateforme accessible du 15 janvier 2021 au 15 mai 2021 : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Le CROUS de l'académie où vous étudiez est votre interlocuteur unique, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie. Une aide spécifique jusqu'à 1 000 euros est prévue pour les étudiants non-boursiers proches du plafond des bourses.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Étudiant âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse. Dans le cas d'un renouvellement : à partir de 28 ans, l'étudiant ne doit pas interrompre ses études s'il veut continuer à bénéficier d'une bourse.

- Recul de la limite d'âge d'un an par enfant élevé et en fonction de la durée du volontariat dans les armées ou du volontariat civil (service civique).
- Aucune limite d'âge n'est opposable à l'étudiant atteint d'un handicap reconnu par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

L'étudiant doit être inscrit en formation initiale.

Il doit suivre des études à temps plein dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.

CONDITIONS DE NATIONALITÉ

Étudiant de nationalité française ou ayant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ou une autre nationalité :

- Bénéficiant d'un titre de séjour en règle,
- Domicilié en France depuis au moins deux ans et dont le foyer fiscal auquel il est rattaché (père, mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins deux ans.

L'ÉTUDIANT DEVRA RÉPONDRE AUX CONDITIONS D'ASSIDUITÉ, DE PRÉSENCE AUX EXAMENS ET DE SCOLARITÉ.

La simulation

Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, faites une simulation sur le site : simulateur.lescrous.fr

Attention : il s'agit d'un calcul sur le barème en vigueur au moment de la saisie, donc susceptible d'évoluer.

Indiquez le montant des ressources de votre famille pour l'année N-1 (année passée), le nombre de frères et sœurs et la distance entre votre domicile et l'établissement d'enseignement supérieur choisi pour vos études. Vous aurez alors immédiatement une indication sur le montant de l'aide possible.

Si la réponse vous donne un échelon 0, il faut quand même constituer un dossier pour pouvoir bénéficier des avantages liés au statut de boursier.

Les pièces nécessaires pour la rentrée

- **L'avis fiscal de l'année précédant celle de la demande de bourse** sur les revenus de l'année passée de la famille (photocopie de l'avis fiscal des parents, ou tuteurs, ou du conjoint en cas de déclaration séparée). Pour les candidats de nationalité étrangère : attestation sur l'honneur des parents, indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger et le cas échéant, leurs montants.
Information : l'avis fiscal diffère en fonction de la situation familiale, chaque ressource est à prendre en compte.
- En cas de divorce des parents : copie de l'extrait de jugement de divorce confiant l'étudiant à l'un des parents et fixant le montant de la pension alimentaire. A défaut de pension, l'avis d'imposition (ou de non imposition) de l'autre parent devra être joint au dossier.
- **La copie des justificatifs de la scolarité** du candidat et, le cas échéant, des frères et sœurs étudiant dans l'enseignement supérieur.
- Votre **numéro INE** figurant sur votre carte d'étudiant ou votre **numéro BEA** figurant soit sur votre carte de lycéen, soit sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat.
- D'autres pièces peuvent être demandées par le CROUS pour justifier des situations particulières.

Cas particuliers :

- Candidat ayant le statut de réfugié : attestation de l'OFPPA (Office français de protection des réfugiés et apatrides)
- Candidat ayant été recueilli au titre de l'aide sociale à l'enfance : attestation de l'organisme compétent
- Candidat inscrit au Pôle emploi et ne percevant pas d'indemnité : attestation du Pôle Emploi

D'autres pièces peuvent être demandées par le Crous pour justifier des situations particulières.

Vous n'avez pas constitué votre DSE avant le 15 mai 2020 ?

Votre dossier sera examiné et traité, mais le paiement de la bourse pourra de ce fait connaître un délai, et ne s'effectuera que lorsque votre dossier sera complet, avec notamment le certificat de scolarité fourni par l'établissement.

LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT : LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (suite)

La saisie de la demande

Connectez-vous, avec les pièces nécessaires au site ci-dessous :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Important : sélectionner le Crous de l'académie dans la poursuite d'études. Le Crous choisi joue le rôle de guichet unique pour traiter le dossier, peu importe si l'étudiant souhaite poursuivre ses études dans une autre académie.

A la fin de votre saisie, **notez et conservez soigneusement votre numéro de dossier et la date de votre saisie**, ils seront utiles pour suivre le traitement de votre dossier, étape par étape, sur le site internet de votre CROUS.

Attention, pour que votre saisie soit validée, allez jusqu'au dernier écran. En cas de déconnexion imprévue, il vous faudra reprendre l'ensemble de la saisie depuis le début.

Pour les lycéens post-bacs

Les lycéens de terminale en 2020 doivent au préalable s'inscrire sur la plateforme Parcoursup qui a remplacé la procédure d'admission post-bac (APB).

Pour compléter son DSE, il faut formuler ses vœux d'études dans les académies de son choix. Avec en complément l'avis d'imposition (ou de non-imposition) 2019 des parents portant les revenus perçus en 2018 et le numéro d'étudiant, qui figure sur la confirmation d'inscription au baccalauréat ou sur la carte d'étudiant. Le Ministère de l'Éducation nationale rappelle que « la décision relative au droit à bourse de l'étudiant ne peut être prise que sur la base de l'avis fiscal demandé. La simple communication du document intitulé « Justificatif d'impôt sur le revenu » n'est pas suffisante ». Une fois la saisie complète de son dossier terminée, l'étudiant ou élève de terminale reçoit un courriel confirmant le dépôt de sa demande. 48 heures plus tard, le dossier est envoyé par courrier électronique au format PDF.

Le barème indique, en fonction du nombre de points de charge, le plafond des ressources (revenu brut global) à ne pas dépasser pour prétendre à l'attribution d'une bourse sur critères sociaux à un échelon donné. A cet échelon correspond un montant annuel de bourse. Le barème est révisable chaque année. Ci-dessus, le barème en euros appliqué pour cette année. Pour l'échelon 0 bis, le droit de bourse est ouvert aux candidats dont le dossier ne comprend aucun point de charge et dont les revenus de 2018 de la famille sont inférieurs ou égaux à 33100 euros.

L'examen du dossier

Seuls les dossiers retournés au Crous avec toutes les pièces justificatives seront instruits.

Lors de l'examen du dossier de l'étudiant, les ressources et les charges familiales (points de charge) déterminent le droit à bourse et l'échelon de bourse selon un barème national révisable chaque année.

Les aides sont attribuées en fonction de trois critères :

- Les revenus de la famille
- Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille
- L'éloignement du lieu d'études ; la distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.

Et selon le barème d'attribution suivant :

Points de charge	Echelon 0	Echelon 0 bis	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6	Echelon 7
0	33 100	31 000	22 500	18 190	16 070	13 990	11 950	7 540	250
1	36 760	34 400	25 000	20 210	17 850	15 540	13 280	8 370	500
2	40 450	37 900	27 500	22 230	19 640	17 100	14 600	9 220	750
3	44 120	41 300	30 000	24 250	21 430	18 640	15 920	10 050	1000
4	47 800	44 800	32 500	26 270	23 210	20 200	17 250	10 880	1250
5	51 480	48 200	35 010	28 300	25 000	21 760	18 580	11 730	1500
6	55 150	51 700	37 510	30 320	26 770	23 310	19 910	12 570	1750
7	58 830	55 100	40 010	32 340	28 560	24 860	21 240	13 410	2000
8	62 510	58 600	42 510	34 360	30 350	26 420	22 560	14 240	2250
9	66 180	62 000	45 000	36 380	32 130	27 970	23 890	15 080	2500
10	69 860	65 400	47 510	38 400	33 920	29 520	25 220	15 910	2750
11	73 540	68 900	50 010	40 410	35 710	31 090	26 540	16 750	3000

Points de charge	Echelon 0	Echelon 0bis	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6	Echelon 7
12		77 210	52 500	42 430	37 490	32 630	27 870	17 590	3250
13		80 890	55 000	44 450	39 280	34 180	29 200	18 420	3500
14		84 560	57 520	46 480	41 050	35 750	30 530	19 270	3750
15		88 250	60 010	48 500	42 840	37 300	31 860	20 110	4000
16		91 920	62 510	50 520	44 630	38 840	33 190	20 940	4250
17		95 610	65 010	52 540	46 410	40 400	34 510	21 780	4500

LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT : LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (suite)

La notification de bourse

Après instruction de votre dossier, une notification indiquant les décisions relatives aux aides que vous avez demandées vous sera envoyée par email. En cas de changement intervenu dans votre situation ou dans celle de votre famille, faites une demande de révision, par courrier au CROUS, en joignant les différents justificatifs et la dernière notification reçue. La notification d'attribution de bourse vous permettra de ne pas payer les droits universitaires et la cotisation à la sécurité sociale étudiante. Cette notification conditionnelle de bourse doit être obligatoirement présentée à votre établissement lors de votre inscription.

Pour tous autres renseignements, contactez votre CROUS.

Le montant de la bourse

Pour l'année universitaire en cours, le montant annuel des bourses sur critères sociaux est établi en fonction des échelons :

services centraux administratifs :

CROUS de NICE-TOULON

Résidence Olivier Chesneau
Angle Boulevard François
Mitterrand Route de Turin
06300 NICE

Tél. 04.92.15.50.55 (DSE)

Fax 04.93.86.89.42

www.crous-nice.fr

CROUS de TOULON-LA GARDE

Adresse postale :

Clous de Toulon – La Garde
657, avenue du 1^{er} BIMP
CS 80577
83041 TOULON CEDEX 9

Adresse géographique :

657 Avenue 1^{er} Bataillon
Infanterie de Marine du Pacifique
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.83.00

Fax 04.94.08.83.26

clous-toulon.sve@wanadoo.fr

Pour déterminer l'échelon dont bénéficiera l'étudiant à la rentrée universitaire, le revenu brut est pris en compte.

NB : Des « points de charge » sont en plus attribués en fonction du nombre d'enfants à charge fiscale et de la distance entre le lieu d'études et le domicile.

Les montants des bourses de l'année universitaire 2020-2021 ne sont pas encore connus. Pour information d'après l'arrêté du 15 juillet 2019, paru dans le Journal Officiel du 1er août 2019 : Montant 2019-2020 de la bourse étudiante selon l'échelon - Source : arrêté du 15 juillet 2019

Echelon	Montant annuel	Sur 10 mois
0 bis	1.020 €	102 €
1	1.687 €	168,70 €
2	2.541 €	254,10 €
3	3.253 €	325,30 €
4	3.967 €	396,70 €
5	4.555 €	455,50 €
6	4.831 €	483,10 €
7	5.612 €	561,20 €

L'étudiant doit être inscrit en formation initiale et il doit suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.

L'échelon 0 donne droit à l'exonération du paiement des droits universitaires dans les établissements publics. Les tarifs des établissements publics sont à ajouter au paiement de la cotisation à la sécurité sociale.

LES AUTRES AIDES GERÉES PAR LE CROUS

Aide à la mobilité Parcoursup

Créée à l'été 2018, elle sera adaptée cette année pour mieux répondre aux besoins des étudiants.

Aide à la mobilité Master

D'un montant de 1000 euros, cette aide est réservée aux étudiants boursiers titulaires du diplôme national de licence, inscrits en première année du diplôme national de master dans une région académique différente de celle où ils ont obtenu leur licence.

Aide à la mobilité internationale

Cette aide contingentée s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant entre deux et neuf mois d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire.

Montant : 400 € par mois (entre 2 et 9 mensualités).

Aide au mérite

Complémentaire à la bourse sur critères sociaux dont la demande se fait via le DSE. En plus d'être boursier ou bénéficiaire d'une allocation d'aide spécifique annuelle, il faut avoir obtenu la mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat ou l'avoir déjà reçue l'année précédente.

L'aide au mérite est versée en 9 mensualités.

Une aide spécifique d'accompagnement à la mobilité

Attribuée aux étudiants non boursiers dont les revenus des parents sont légèrement supérieurs au plafond du barème des bourses, pour les accompagner financièrement dans leur première entrée dans l'Enseignement Supérieur (déménagement, premier loyer...).

Cette aide pourra être demandée par les nouveaux étudiants auprès du service social du CROUS via une présentation de leur projet de formation et des dépenses liées.

L'aide à la mobilité Master d'un montant de 1000 €, cette aide est réservée aux étudiants boursiers titulaires d'une licence, inscrits en première année de master dans une autre région académique (différente de celle où ils ont obtenu leur licence).

Allocation pour la diversité dans la fonction publique

Pour les candidats préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique et étant dans l'une des situations suivantes :

- Étudiant, notamment inscrit dans un institut de préparation à l'administration générale (Ipag), un centre de préparation à l'administration (Cpag) ou si vous vous engagez à suivre une préparation organisée par une école du service public ou un employeur public
- Sans emploi, être titulaire d'un diplôme leur permettant de présenter un concours de la fonction publique de catégorie A (minimum Bac + 3) ou B (minimum Bac) ou soit être en attente des résultats de leurs examens lors du dépôt de la demande d'allocation
- Élève d'une classe préparatoire aux concours d'accès aux écoles de service public

Attention : l'attribution de l'allocation est limitée, chaque région ne peut donc en distribuer qu'un nombre limité.

Aide en faveur des apprenants de la grande école du numérique

Cette aide répond aux besoins d'emplois dans le secteur du numérique et permet de favoriser l'insertion des jeunes. Attribuée sous conditions de ressources aux jeunes qui suivent une formation labellisée par la Grande école du Numérique et qui ne bénéficient par ailleurs pas de financements (aides régionales, pôle emploi, contrat de professionnalisation ou apprentissage...)

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1010

Aide étudiants en formations sanitaires et sociales

Etudiants inscrits en formations sanitaires et sociales.

En complément des dispositifs régionaux propres aux formations sanitaires et sociales, le Crous peut attribuer une aide financière ponctuelle aux étudiants dispensant des formations sanitaires et sociales, agréées et financées par les régions. Pour cela, et contrairement aux dispositifs régionaux, un entretien préalable avec une assistante de service social du Crous est nécessaire.

- Procédure en ligne entre le 15 janvier et le 15 mai concernant LE LOGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE : constituer un Dossier Social Etudiant , (réponse positive ou négative avant le 30 juin pour une entrée dans le logement au 1er septembre).
- Accès à LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE, un menu complet pour 3,25 euros avec un mode de paiement mobile sans contact Izly ou par carte bancaire.

Aide spécifique annuelle (ASAA) du Crous pour les étudiants en situation d'autonomie

Cette allocation spécifique s'adresse à des étudiants de l'enseignement supérieur jusqu'à 35 ans, indépendants de leur famille ou en reprise d'études et qui rencontrent des difficultés. Non cumulable avec une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur, elle est versée pendant toute l'année universitaire en 6 à 10 mensualités. Concerne :

- des étudiants en situation d'autonomie avérée,
- des étudiants de 28 à 35 ans en reprise d'études,
- des étudiants en rupture familiale ou confrontés à des difficultés particulières.

Plus de renseignements auprès des assistantes sociales de votre CROUS.

Le fonds national d'aide d'urgence

Il permet de répondre aux situations particulières, notamment :

Aide ponctuelle : permet de répondre à une situation de détresse financière passagère (Prendre contact avec le service de la vie étudiante ou le service social du CROUS).

Aide annuelle : peut être attribuée dans les cas d'indépendance financière avérée de l'étudiant vis-à-vis de la famille ou de reprise d'études. L'âge limite pour en bénéficier est de 35 ans.

NB : L'aide d'urgence annuelle ne peut être cumulée avec une bourse sur critères sociaux, effectuez au préalable une demande de bourse dans le cadre du Dossier Social Etudiant.

Fondation et Legs

Il faut se renseigner auprès du service social du CROUS pour connaître les conditions d'attribution et les formalités à remplir pour demander ces aides spécifiques.

Bourse de la Fondation Giveka

Pour les étudiants de nationalité française ou suisse qui, en raison d'un accident ou d'une maladie, ont des difficultés financières à entamer ou poursuivre des études supérieures, que celles-ci soient accomplies en France ou à l'étranger.

Legs Lassence

Pour les étudiants de nationalité française qui, titulaires d'un master recherche, préparent une thèse de doctorat en lettres ou sciences humaines.

Legs Dobry-Baratz

- Pour les étudiants logés en résidence universitaire, désireux d'effectuer un stage d'animation culturelle
- Pour les étudiants étrangers en instance de naturalisation française n'ayant pas, du seul fait de leur nationalité étrangère, vocation à une bourse d'enseignement supérieur.

Fondation Entraide Hostater

Pour les étudiants, français ou étrangers, en fin de cursus professionnalisant (dernière année d'études) qui ont fait de bonnes études (sans échec) et qui connaissent des difficultés.
www.crous-nice.fr/bourses/autres-aides-financieres/legs/

Vous pouvez bénéficier des aides complémentaires à celles du Crous : AMIE (Région), Villes, Conseils Départementaux, Conseils Régionaux...
Renseignez-vous auprès des organismes concernés et sur etudiant.gouv.fr.

LES AIDES NON GERÉES PAR LE CROUS

Pour ces aides financières, il faut s'adresser auprès de son établissement d'enseignement ou du Ministère concerné pour s'informer sur les modalités précises d'attribution et les formalités à remplir.

Outre-mer : le passeport Mobilité

Financé par le Ministère de l'Outre-mer, le passeport mobilité permet, sous condition de ressources, la prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire pour les étudiants originaires d'outre-mer, qui suivent des études en métropole, outre-mer ou Union européenne, dans une filière inexistante ou saturée localement.

Pour constituer ou renouveler votre dossier vous devez vous adresser à LADOM ou télécharger votre dossier sur : mobilite.ladom.fr. Pour obtenir les coordonnées d'une agence : pme.ladom.fr

La Culture et la Communication

L'éligibilité pour la bourse du Ministère de la Culture et de la Communication dépend des critères sociaux : les études suivies, l'âge, la nationalité et les ressources du foyer. L'étudiant doit être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année. À partir de 28 ans, l'étudiant ne doit pas interrompre ses études. Les étudiants qui élèvent des enfants bénéficient d'un abattement de l'âge limite (l'âge limite est reculé d'un an). Si l'étudiant a participé à un service civique, au volontariat civil / dans les armées, la limite d'âge pourrait être reculée en fonction de la durée de son service.

La limite d'âge ne s'applique pas aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Ouverte aux étudiants français et aux étudiants étrangers qui ont la nationalité de l'un des États membres de l'Union Européenne / de l'Espace Économique Européen / de la Confédération suisse, sous réserve qu'ils aient remplis au moins une des conditions (CF : www.crous-paris.fr/bourses/bourses-sur-criteres-sociaux/bourses-du-ministere-de-la-culture-et-de-la-communication/) L'étudiant doit suivre ses études supérieures à temps plein. Il doit être inscrit en formation initiale dans un organisme agréé ou habilité (établissement d'enseignement supérieur, dans une école, un centre de formation agréés).

L'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt

Le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt accorde des bourses nationales d'études sur critères sociaux. Le dossier de demande de bourse doit être demandé auprès du service « scolarité » de l'établissement d'accueil. Il doit être complété et retourné pour la date demandée par l'établissement. Il est également disponible sur le site www.agriculture.gouv.fr. Pour faire une simulation de bourse : www.simulbourse.educagri.fr

Sanitaire, social et paramédical

Les Conseils Régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements dispensant des formations sanitaires et sociales, agréées et financées par les régions. Se renseigner directement auprès des établissements de formation.

Partir étudier à l'étranger

Le Ministère des Affaires étrangères recense sur son site www.diplomatie.gouv.fr les bourses et aides à la mobilité internationale.

Allocation ERASMUS

La bourse communautaire Erasmus peut être attribuée à un étudiant effectuant une partie de ses études (de 3 mois à 1 an) dans un autre établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissements. Elle est cumulable avec la bourse d'Etat sur critères sociaux. La demande de cette aide doit être effectuée auprès du service des relations internationales de son établissement d'enseignement supérieur. Le Ministère des affaires étrangères recense les bourses et aides à la mobilité internationale : www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/
www.generation-erasmus.fr

Les aides des collectivités locales

Les régions, les départements ou les villes apportent souvent des aides financières de nature très diverses aux étudiants issus de leur territoire. Se renseigner directement auprès de chaque collectivité pour connaître précisément les calendriers et les démarches à suivre.

Le prêt étudiant

Afin de permettre aux étudiants (majeurs âgés de 18 à 28 ans) de diversifier les sources de financement de leur vie étudiante, l'Etat a créé un fonds de garantie « prêts étudiants ». Grâce à cette garantie, certaines banques (la Caisse d'Epargne, le CIC, le Crédit Mutuel, la Société Générale, les banques populaires) peuvent accorder un prêt d'un montant maximum de 15 000 € à tous les étudiants de moins de 28 ans, français ou ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, sans conditions de ressources, sans caution parentale ou d'un tiers.

La possibilité de remboursement différé (partiel ou total) après l'obtention du diplôme est également laissée au choix de l'étudiant emprunteur. Le risque de défaillance est garanti par l'Etat à hauteur de 70%. Les taux d'intérêt et modalités de prêt sont variables selon les organismes bancaires.

LA FAJ (Le fonds d'Aide aux jeunes)

Fonds destinés à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des secours temporaires sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social. Il s'agit d'aides ponctuelles et de faible montant qui doivent répondre à un besoin précis (logement, travail, transports, etc.). Le montant moyen de ces aides ponctuelles était de 193 € en 2008. et ont souvent bénéficié à des jeunes en cours d'insertion mais n'ayant pas travaillé assez longtemps pour accéder à l'indemnisation du chômage.

C'est le département qui finance et qui décide du montant accordé au bénéficiaire, sous la responsabilité du président du conseil départemental. La demande de cette aide s'effectue à l'aide d'un référent auprès d'une mission locale près de chez vous.

Adressez-vous à la mission locale dont vous dépendez : annuaire des missions locales dans toute la France sur www.mission-locale.fr

Au référent des Maisons départementales des solidarités ou des associations habilitées, travailleur social des Circonscriptions départementales d'action sociale, professionnel des Espaces dynamique insertion et des services de prévention spécialisée. etc.

Source : www.cnous.fr

Aide permis de conduire

Le permis à un euro par jour est destiné aux jeunes âgés de 15 à 25 ans. Ces derniers peuvent bénéficier d'un prêt à taux zéro. Ils doivent choisir une auto-école partenaire de l'opération qui détermine le nombre d'heures nécessaires et établit un devis. Attention : depuis le 1er janvier 2020, le dispositif n'est accessible qu'aux écoles de conduite et aux associations bénéficiant du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

Certaines villes proposent également des aides pour financer le permis pour les jeunes. Pour plus d'informations, contacter les Institutions.

L'ARPE (L'Aide à la Recherche du Premier Emploi)

L'ARPE est une aide versée pendant 4 mois pour accompagner dans leur recherche d'emploi les jeunes diplômés de l'Enseignement supérieur :

- avoir moins de 28 ans et ne plus être en formation ;
- avoir obtenu son diplôme en 2018 (CAP ou CAP agricole), baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique, brevet des métiers d'art, brevet professionnel (ou brevet professionnel agricole ou un brevet de technicien) et être à la recherche de son premier emploi ;
- boursiers durant la dernière année de leur cursus, l'ARPE est alors d'un montant équivalent à celui de la bourse perçue la dernière année ;
- par la voie de l'apprentissage disposant de faibles ressources, l'ARPE est alors d'un montant de 300 € par mois.

Dépôt des demandes en ligne sur education.gouv.fr/arpe

Informations utiles

Déclaration des revenus pour un enfant majeur souvent étudiant et encore rattaché à son foyer fiscal. Types d'exonérations qui sont cumulatives :

La première concerne les jobs réalisés au cours des congés scolaires ou universitaires : les rémunérations perçues sont exonérées d'impôt sur le revenu jusqu'aux 25 ans de votre enfant au 1er janvier de l'année d'imposition, dans la limite de trois Smic mensuels, soit 4 564 euros en 2020, au titre des revenus de l'année 2019. Les gratifications versées aux stagiaires sont, elles aussi, exonérées, dans la limite d'un montant annuel du Smic.

Pour rappel, le rattachement d'un enfant majeur permet de bénéficier d'une demi-part supplémentaire. Lorsque l'enfant n'est pas rattaché à votre foyer fiscal, vous pouvez faire le choix de lui verser une pension alimentaire pour qu'il puisse subvenir à ses besoins.

<https://www.linternaute.fr/argent/guide-de-vos-finances/1408142-a-partir-de-quel-montant-doit-on-declarer-les-revenus-d-etudiants-majeurs/>



Se loger

LOUER A UN PARTICULIER AVEC LA MAISON DE L'ETUDIANT	77
RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES	78
RESIDENCES UNIVERSITAIRES DU CROUS	81
AIDES AU LOGEMENT	83

La CAF / La Clause Locative Etudiante VISALE /
Les aides d'autres organismes / Les incontournables du logement

Plusieurs possibilités de logements :

- louer à un bailleur privé, seul ou en colocation
- louer en résidences étudiantes privées
- louer en résidences universitaires ou par l'intermédiaire du CROUS
- le logement intergénérationnel

LOUER A UN PARTICULIER AVEC LA MAISON DE L'ÉTUDIANT

Ce service municipal a pour but de mettre en relation les étudiants en recherche de logement et les bailleurs privés.

Tout type de logement peut vous être proposé, de la chambre chez l'habitant à la villa.

Si vous souhaitez obtenir une liste de propriétaires à contacter, il suffit de présenter un certificat de scolarité ou votre carte d'étudiant de l'année en cours. Un formulaire est également à remplir, disponible sur le site de la mairie ou directement à la Maison de l'Étudiant.

Attention, si vous cherchez un logement au cours de l'été pour l'année universitaire suivante, il faudra vous munir de l'attestation d'inscription pour l'année en cours.

Les formulaires de demandes et d'offres de logement étudiant sont délivrés à La Maison de l'Étudiant ou téléchargeables sur le site internet de la Ville :

Maison de l'Étudiant - 3-7 Rue de la Glacière CS71407 83056 Toulon Cedex - 04 83 16 65 20

<https://toulon.fr/demarches/demarche/demande-de-logement-etudiant>

Prix moyen d'un logement sur Toulon :

(Moyenne réalisée en fonction des annonces déposées à la Maison de l'Étudiant)

Chambre	380 €
Studio	415 €
T1	440 €
T2	525 €
T3	695 €
T4	880 €
T5/villa	1 075 €



RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES à Toulon :

ALFRED NOBEL

18, avenue du 11 novembre - 83100 TOULON
Tél. 06 45 70 24 28 - Tél. 04 94 57 59 62

www.cardinalcampus.fr

commercialsud@cardinalcampus.fr

Mme MARIIGNANE

Studio	18 à 22 m ²	390 à 430 €
T2	33 m ²	565 à 575 €

CARRE VERANE

27, boulevard Amigas - 83000 TOULON
Tél. 07 63 41 83 20 - Tél. 04 78 17 14 11

www.lesbellesannees.com

carreverane@lesbellesannees.com

Mme HADJ-ALI

Studio	17 à 18 m ²	499 €
T2	34 m ²	630 à 670 €

LA MAISON DE L'ETUDIANT

FAC HABITAT

6, rue des Riaux - 83000 TOULON

Tél. 08 11 05 90 74

Tél. 04 83 08 62 90

www.fac-habitat.com - Toulon@fac-habitat.com

Mme POVINHA

T1	20 à 28 m ²	400 à 442 €
T1	20 à 28 m ²	à partir de 460 €

LE QUARTZ

22, rue Paul Lendrin - 83000 TOULON

Tél. 04 95 08 01 20

renaultsylvain@hotmail.fr

Mme LEMASSON

T1	12 à 18 m ²	408 €
T1bis	30 m ²	516 €
T1	40 m ²	581 €

LES BARTAVELLES

Quartier de Saint Jean du Var / Brunet

56, chemin de la Providence - 83100 TOULON

Tél. 07 88 30 21 90 - Fax. 04 94 61 29 89

Tél. 04 94 27 38 87

developpement@residence-bartavelles.com

regisseur@residence-bartavelles.com

Mme MELANO Régisseur: M. ANSANI

T1	29 m ²	400 à 450 €
T1bis	32 m ²	500 à 530 €
T2	35 m ²	520 à 550 €

LE SOPHIA

41-69 rue Pierre Bories - 83100 TOULON

Tél. 04 94 46 74 93 - Tél. 06 77 23 20 49

contact@grechimmo.com

Sarl BGTI (GrechImmobilier) Mme JUVING

Studio	20 à 25 m ²	380 à 460 €
T2	50 m ²	650 €

RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES (suite) à Toulon (suite) :

NORBERT SEGARD

Espace Mayol – Rue Henri Pertus - 83000 TOULON
Tél. 08 11 05 90 74 - Tél. 04 83 08 62 90
www.fac-habitat.com - Toulon@fac-habitat.com

Mme POVINHA

T1	19 à 22 m ²	416 à 460 €
T1bis	30 à 33 m ²	498 à 515 €

PHILIPPE LEBON

178, avenue Philippe Lebon - 83000 TOULON
Tél. 04 94 36 12 25
www.residence-ph-lebon.com
lebon.ph@wanadoo.fr

Mme GUIBAUDO

Studio	18 à 21 m ²	377 à 475 €
Studio double	30 m ²	547 à 580 €
T2	45 m ²	688 €

NEORESID TOULON MAYOL

Espace Mayol, traverse des minimes
83000 TOULON
Tél. 04 65 26 00 75 – Tél. 04 98 00 42 30
www.neoresid.com - contact@neoresid.com
toulon@neoresid.com

Mme HADJ-ALI

Studio	17 à 23 m ²	420 à 440 €
Studiomes	16 m ²	348 €
(cuisine commune avec le voisin)		

NEXITY STUDEA KEY LARGO

282, boulevard Bourgeois - 83000 TOULON
Tél. 06 29 11 03 09
www.nexity.com - Mtodefchini@nexity.fr

M. TODEFCHINI

T1	18 à 20 m ²	400 à 460 €
T2	30 à 45 m ²	650 à 725 €

RÉSIDENCE ÉTUDIANTE GARDEN & CITY TOULON

282, Boulevard Léon Bourgeois - 83100 TOULON
Tél. 04 94 66 12 08
<https://garden-city.fr/fr/appart-hotel/residence-etudiante-garden-city-toulon>

RÉSIDENCE JOFFRE

35 boulevard du Maréchal Joffre - 83100 TOULON
Tél. 04 94 46 74 93 – Tél. 06 77 23 20 49

T1	19 à 22 m ²	380 à 520 €
T1 bis	26 m ²	560 €
T2	50 m ²	650 €

Découvrez nos autres résidences :

Bastia - Saint Raphaël - Fréjus - Nîmes - Avignon - Nice - île de France - Strasbourg - Toulon
- Lyon - Nantes - Angers - Le Mans - Loos

Informations et réservations : 04. 83. 08. 62. 90 - www.fac-habitat.com

à La Valette :

L'ESTÉREL 1

Avenue Georges Pompidou
83160 LA VALETTE DU VAR
Tél. 08 11 05 90 74

www.fac-habitat.com - Toulon@fac-habitat.com

Mme POVINHA		
T1	20 m ²	420 €
T1bis	30 à 32 m ²	543 €

L'ESTÉREL 2

Avenue Georges Pompidou
83160 LA VALETTE DU VAR
Tél. 08 11 05 90 74 - Tél. 04 83 08 62 90

www.fac-habitat.com - Toulon@fac-habitat.com

Mme POVINHA		
T1	22 m ²	420 €
T1bis	32 à 37 m ²	556 €

à La Garde :

CAMPUS INTERNATIONAL LES ASPHODELES - LE SAINT HENRY

85, impasse Auguste Picard - 83130 LA GARDE
Tél. 04 94 08 94 08

www.residences-campus.com
accueil@residencecampus.fr

Mme YASSA		
T1	21 m ²	420 €
T1bis	31 m ²	530 €

LE BEAULIEU

Quartier la Pauline, 164 impasse Eugène Augias
83130 LA GARDE
Tél. 04 94 91 90 80

www.residencehotel-lebeaulieu.com
contact@sunset-beaulieu.fr

Mme DALAISON		
Studio	20 m ²	485 à 530 €

LE FLORES (SAGEM)

305, avenue Jacques Duclos - 83130 LA GARDE
Tél. 04 94 08 63 18

www.sagem-leflores.com

Mme DRIDI		
T1	30 à 35 m ²	480 €

LE LAURA LISA

582, avenue Eugène Augias - 83130 LA GARDE
Tél. 06 45 70 24 28 - Tél. 04 94 42 71 59

www.cardinalcampus.fr
commercialsud@cardinalcampus.fr

Mme MARIIGNANE		
Studio	21 m ²	440 à 500 €
T1	26 m ²	500 à 560 €
T1bis	35 m ²	630 €

RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES (suite) à La Garde (suite) :

LES LAURIERS

435, avenue Robespierre - 83130 LA GARDE
Tél. 04 94 21 21 06
auxlauriers@hotmail.fr

M. LANDERT

Studette	12 m ²	400 €
Studio	14 à 16 m ²	435 à 475 €
T1	20 à 24 m ²	510 à 535 €
locations charges comprises		

L'OASIS

56, chemin du Dr Fontan - 83130 LA GARDE
Tél. 04 83 57 45 20
Page Facebook : Résidence l'Oasis Toulon La Garde
loasis@club-internet.fr

Mme BADI

Studio	25 m ²	440 €
Duplex	35 m ²	540 €

à Hyères :

SARL LE PARIS

20, avenue de Belgique - 83400 HYÈRES
Tél. 06 72 79 48 87
zouguy@gmail.com

Mme BELLALOU

Studio	20 m ²	300 €
--------	-------------------	-------

N.B. : Prix affichés uniquement à titre d'information non contractuelle sous réserve de notifications par les résidences.

RESIDENCES UNIVERSITAIRES DU CROUS :

Différents types de logements sont proposés :

Les Chambres

Chambre meublée, connexion internet, cuisines collectives, salle de travail et de détente
Loyer moyen : 220 euros par mois avant déduction de l'aide au logement.

Les Studios

Type T1 ou plus, coin cuisine, salle de bains, prises TV et téléphone, connexion internet, services collectifs mis à disposition des locataires (laverie, salle informatique, salle de télévision...

Loyer studio : de 245 euros à 489 euros par mois avant déduction de l'aide au logement.

RESIDENCES UNIVERSITAIRES DU CROUS (suite) :



Voir la partie « Gérer son budget »

- LE FENOUILLET - LE FARON - LE COUDON

657, avenue du 1^{er} B.I.M.P.
CS 80577
83041 LA GARDE Cedex 9

- PORTALIS

Quartier Baudin - 83000 TOULON
Tél. 04 94 94 20 90 - Tél. 04 94 08 83 00
Tél. 04 94 08 82 70
portalis@crous-nice.fr

SERVICES CENTRAUX ADMINISTRATIFS

Crous de Nice-Toulon
Résidence Olivier Chesneau,
5 Boulevard François Mitterrand
06300 NICE

Accueil du public :

Lundi au jeudi : 9h – 16h30
Vendredi : 13h30 – 16h30
Tél. 04 92 15 50 50 (standard)

ANTENNE LOCALE DU VAR

Clous de Toulon – La Garde
657 avenue du 1^{er} BIMP -
CS 80577 - 83041 TOULON Cedex 9

Adresse géographique :
657 av. du 1^{er} BIMP - 83957 LA GARDE

Accueil du public :

Lundi au vendredi : 8h30 – 11h45
et 13h30 – 15h45
Tél. 04 94 08 83 00 (standard)

Contactez le CROUS au **04 94 08 83 00** ou à n'importe quelle heure du jour et de la nuit en utilisant le formulaire ASSISTANCE (en bas de la page) du site messervices.etudiant.gouv.fr

LOGEMENT ADAPTÉ, PROBLÈMES DE SANTÉ

Le Crous dispose de logements réservés aux étudiants à mobilité réduite et/ou présentant un handicap sensoriel ou une maladie grave.
Consultez le site du Crous concerné pour une résidence située dans d'autres académies (Nice et Var).

COMMENT DEMANDER UN LOGEMENT ADAPTÉ ?

Étudiant, pour bénéficier d'un logement adapté, vous devez constituer entre le 15 janvier et le 15 juin un Dossier Social Étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

Vous recevrez une réponse à votre demande de logement par mail à l'adresse que vous avez indiquée lors de la constitution de votre DSE.

Les logements seront attribués en priorité aux étudiants dont la situation familiale est la plus modeste.

Pour tout autre renseignement : accueil.handicap@crous-nice.fr

RESIDENCES UNIVERSITAIRES DU CROUS (suite) :

CROUS - Lokaviz

Depuis mars 2012, les étudiants à la recherche d'un logement et les propriétaires désirant louer leurs biens à un étudiant par l'intermédiaire des CROUS, peuvent consulter ou déposer une offre sur cette adresse unique : www.lokaviz.fr

Ces offres concernent les résidences universitaires et le logement chez les particuliers.

Les annonces peuvent se consulter en ligne : pour les obtenir, vous devez justifier de votre statut étudiant et vous inscrire sur le site. Le repérage du logement est facilité par toute une série de critères à renseigner : implantation de l'établissement d'études, nombre de kilomètres, proximité des moyens de transports...

Lokaviz permet aussi une location en toute sécurité puisque les logements peuvent être labellisés par le CROUS. À savoir : votre inscription sur Lokaviz vous inscrit automatiquement sur le site Jobaviz.fr.

BED AND CROUS

L'escale à prix étudiant : des logements adaptés et équipés proposés à des prix avantageux aux étudiants pour un séjour d'une nuit à un mois maximum. Un concours, un stage, une visite de la Ville de courte durée? Avec le Crous une nouvelle façon de se loger.

Pour en savoir plus : bedandcrous.com

LA CAF

EFFECTUER UNE DEMANDE CAF

<http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>

Moins de 25 ans : on parle alors de RSA jeune ou RSA jeune actif. Pour remplir cette condition, il faut être âgé de 18 à 24 ans, avoir travaillé pendant au moins deux ans à temps plein durant les trois années précédant la date de demande de RSA, être français ou européen et habiter en France depuis au moins cinq ans. La condition liée à l'exercice d'une activité professionnelle n'est pas exigée pour les jeunes femmes enceintes ou qui ont déjà au moins un enfant à charge.

Le montant du RSA Jeune est calculé en prenant un montant forfaitaire qui varie selon la composition du foyer et le nombre d'enfants à charge et les ressources prises en compte du foyer.

LA CAF (suite)

	L'allocation de logement	L'Aide Personnalisée au Logement
Les conditions	Vous devez être locataire ou colocataire, sous-locataire (déclaré au propriétaire) ou résident en foyer d'hébergement pour l'ALS et payer un loyer. Si vous êtes étranger, vous devez justifier d'un titre de séjour en cours de validité	
	Le logement doit être votre résidence principale.	
	Le logement doit être décent et avoir une superficie minimale selon le nombre d'occupants.	Vous ou votre conjoint devez être titulaire du contrat de location Votre logement doit être conventionné
	<p>Conditions liées au demandeur : Les personnes principalement concernées par l'ALS sont : les jeunes, les étudiants, les ménages sans enfants (couple dont la somme des âges dépasse 55 ans), les personnes âgées ou handicapées. Si vous êtes étranger, vous devez justifier d'un titre de séjour en cours de validité. Aucune condition d'âge minimum n'est exigée. Toutefois, un enfant mineur peut percevoir l'ALS si le bail est signé ou cosigné par ses parents. La quittance de loyer peut être établie au nom du mineur. S'il s'agit d'un mineur émancipé, le bail doit être à son nom.</p> <p>Conditions liées aux ressources : L'ALS est attribuée sous conditions de ressources et conformément à certains plafonds variant en fonction de la composition de votre foyer et du lieu de votre logement. Les personnes rattachées au foyer fiscal de leurs parents, lorsque ces derniers sont redevables de l'impôt annuel de solidarité sur la fortune (ISF), ne sont pas éligibles à l'ALS.</p> <p>Attention : L'ALS n'est pas accordée si vous bénéficiez déjà de l'aide personnalisée au logement (APL) ou de l'allocation de logement familiale (ALF).</p>	
Attention	L'aide est accordée à titre personnel. Si vous avez moins de 25 ans et si vos parents perçoivent pour vous des prestations familiales ou s'ils bénéficient d'une aide au logement ou du RSA, vous ne serez plus pris en compte pour le calcul de ces prestations. Cela entraînera la diminution, ou dans certains cas, la perte de l'allocation dès qu'une aide au logement vous sera attribuée. Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront.	
Les démarches	Vous devez remplir un formulaire d'allocation de logement. Vous pouvez le télécharger et l'imprimer, ou le demander à votre C.A.F. Enfin, vous devez sans tarder le retourner complété, daté et signé.	
Le montant	<p>Calcul : Le montant de l'ALS est calculé en fonction de barèmes qui prennent en considération : la situation familiale du demandeur et le nombre de personnes à charge vivant habituellement au foyer, les ressources du demandeur et de la personne avec laquelle il vit ainsi que des personnes vivant habituellement à son foyer ainsi que la valeur en capital du patrimoine, lorsque cette valeur est supérieure à 30 000 €, le montant du loyer, de la redevance ou des charges de remboursement des prêts contractés pour l'acquisition du logement ou son amélioration.</p> <p>Ressources prises en compte : C'est le revenu net catégoriel de 2019 qui est pris en compte pour l'examen de vos droits pour l'année 2020. En cas de colocation, il est tenu compte des ressources personnelles de chacun des colocataires et du montant du loyer divisé par le nombre de colocataires figurant sur le bail.</p> <p>Les critères d'éligibilité et de ressources étant nombreux, il est impossible de donner ici les montants des aides au logement. Cependant, vous avez la possibilité de faire une simulation de l'aide à laquelle vous pourriez prétendre.</p> <p>Pour avoir une estimation de l'aide que vous allez percevoir, consultez le site de la CAF : www.caf.fr</p>	

CENTRE CAF LA RODE

38, rue Émile Ollivier - 83000 TOULON

Ouvert de 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi (sur RDV)

Tél. 08 10 25 83 10 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) - www.caf.fr

Spécial étudiants : 08 10 29 29 29 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

www.facebook.com/cafetudiants

ANTENNE

Avenue Albert Camus - La Beaucaire - 83200 TOULON

Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 (accueil Tél.)

LA CAUTION LOCATIVE ETUDIANTE VISALE

Cousine de l'aide Loca Pass, la garantie Visale est une caution locative à destination des jeunes locataires visant à couvrir les impayés de loyers. Elle prend le relais du locataire lorsqu'il ne peut plus s'acquitter de son loyer. Toutefois, Action Logement (l'organisme qui gère Visale) se tourne ensuite vers le locataire pour le recouvrement des créances. Le locataire peut quant à lui procéder au remboursement, partiel ou total, des impayés directement sur Visale.fr, via son espace personnel.

Afin d'aider les étudiants ne disposant pas de garant à trouver un logement, le gouvernement a mis en place la caution locative étudiante (VISALE). Elle est accessible et mobilisable pour les étudiants inscrits et à jour de leurs obligations administratives dans un établissement d'enseignement supérieur. Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif qui concerne tous les types de logements du studio au T3 partout en France (sauf outre-mer), vous devez être au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail :

- Soit étudiant âgé de plus de 26 ans sans caution familiale, amicale ou bancaire,
- Soit doctorant ou post doctorant de nationalité étrangère, avec un doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire dans un laboratoire de recherche.

La demande de CLÉ s'effectue exclusivement depuis le site : www.lokaviz.fr

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Cas particulier : les colocations ou les couples Si le bail ne comporte pas de clause de solidarité, chaque colocataire doit faire une demande de garantie et satisfaire ces conditions. Ceci signifiera donc 1 dossier de garantie par étudiant, 1 bail de colocation détaillant les quotes-parts respectives de chaque colocataire, 1 cotisation individuelle pour chacun. En cas de clause de solidarité, un étudiant représentera la colocation. 1 seule convention par bail sera établie = 1 seul dossier de garantie pour tous, 1 cotisation partagée entre les colocataires. (Chaque bénéficiaire ne pourra bénéficier simultanément que d'une seule garantie de location « Clé »)

LES AIDES D'AUTRES ORGANISMES

L'AVANCE LOCA-PASS®

Loca-Pass Attribuée par un organisme d'Action Logement (anciennement 1% Logement) et consiste à avancer au locataire le montant du dépôt de garantie demandé par le propriétaire lors de la signature du bail pour sa résidence principale, qu'elle soit meublée ou vide.

Le montant de l'avance s'élève à 500 euros maximum, quel que soit le montant du dépôt de garantie demandé par le propriétaire. Il s'agit d'un prêt : le locataire doit donc rembourser l'organisme prêteur. Le locataire qui quitte le logement avant d'avoir tout remboursé doit le faire dans un délai de 3 mois.

Prêt : Remboursable sur 25 mois maximum. Différé de paiement de 3 mois maximum (ce qui signifie que le locataire peut attendre jusqu'à 3 mois pour commencer à rembourser)
Mensualités de 20 euros minimum (sauf la dernière qui solde le prêt)

Peuvent bénéficier de l'avance Loca-Pass : les salariés du secteur privé non agricole, y compris les préretraités, les apprentis, alternants, boursiers.

Les jeunes de moins de 30 ans :

- étudiants salariés : CDD de 3 mois minimum en cours, ou plusieurs CDD récents (moins de 6 mois) représentant au moins 3 mois de travail cumulés, ou étudiants stagiaires (convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande), ou étudiants boursiers d'État français,
- ou en recherche d'emploi,
- ou employés (tout type de contrat sauf fonctionnaires titulaires),
- ou en formation professionnelle (apprentissage ou contrat de professionnalisation).

ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)

Conventionnée par le Ministère du logement et placée sous la présidence du Conseil Départemental, elle assure une mission de service public consistant à offrir aux particuliers, dans une totale gratuité, et en toute neutralité, un conseil complet sur toutes les questions relatives à l'habitat, dans ses aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement (prêts, financements, contrats, aides...) L'ADIL a pour objectif de permettre à tout accédant de mener son projet d'accession à la propriété en toute sécurité financière et juridique. Pour cela, l'ADIL établit au futur accédant un plan de financement ou un diagnostic financier personnalisé.

Immeuble le Galaxie - Bât. B - 1^{er} étage
504, avenue De Lattre De Tassigny -
83000 TOULON

Tél. 04.94.22.65.80

Ouverture du lundi au vendredi

de 9H00 à 13H00 - 14H00 à 17h00 (16h00
le vendredi)

www.adil83.org

ALINEA (Association pour le Logement Individuel Et Autonome)

Gérée par un CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), elle contribue à l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à un logement autonome.

ALT : Hébergement temporaire des jeunes entre 18 et 30 ans qui rencontrent un certain nombre de difficultés et sont en rupture d'hébergement, sous condition de revenus minimums. Des permanences sont mises à disposition sans rendez-vous le mardi et jeudi après-midi.

AIO : Accueil, Information et Orientation des personnes concernant leur logement. 250 à 300 jeunes sont reçus chaque année. Des permanences sont mises à disposition sans Rendez-Vous les mardi et jeudi après-midi.

6, traverse Lirette – 83000 TOULON Tél. : **04.94.09.22.40**

accueil.alinea@orange.fr / www.alinea-clang.com

CIL Méditerranée La garantie LOCA-PASS®

Cet organisme finance le dépôt de garantie (1 mois de loyer hors charges) sous forme de prêt à 0%, pour les ménages entrant dans un logement du parc social ou privé. L'avance Loca-Pass est remboursable par le locataire sur une durée maximale de 25 mois, après un paiement différé de 3 mois.

http://www.cil-mediterranee.com/ftp/_images/demandelocation/Demande_de_LOCATION.pdf

Les jeunes de moins de 30 ans :

- en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation),
- en recherche d'emploi,
- étudiant salarié en contrat à durée déterminée (CDD) de 3 mois minimum, en cours au moment de la demande d'aide,
- étudiant salarié justifiant d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée de 3 mois, au cours des 6 mois précédant la demande d'aide,
- étudiant salarié justifiant d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande d'aide,
- étudiant justifiant d'un statut d'étudiant boursier d'État.

Le montant de l'avance est plafonné à 500 €. Les mensualités de remboursement sont de 20 € minimum.

LA GARDE

CIL MÉDITERRANÉE

ZAC La Planquette

60 rue Jean Baptiste Clément

Tous les vendredis de 9h à 12h30

Tél. : 04.94.22.65.80

83130 LA GARDE

MAISON DE L'HABITAT

Place Bourradet

1 rue de la République

2^e mercredi du mois de 14h à 17h

83500 LA SEYNE-SUR-MER

Tél. 04 94 06 90 01

LA VALETTE DU VAR C.C.A.S

Impasse de la Farinette

4^e jeudi du mois de 09h à 12h

Tél. : 04.94.61.90.90

83160 LA VALETTE DU VAR

SANARY-SUR-MER C.C.A.S

281 avenue Maréchal Leclerc

3^e mercredi du mois de 14h à 17h00

Tél. : 04.94.22.65.80

83110 SANARY-SUR-MER

C.C.A.S.

32 Avenue Joseph Raynaud

83140 SIX FOURS LES PLAGES

Tél. : 04 94 34 94 50

UNITÉ TERRITORIALE SOCIALE DE TOULON (Conseil Général Du Var)

ZAC Mayot

Traverse des Minimes

83000 TOULON

<http://www.var.fr>

Le Logement Intergénérationnel

Vous êtes étudiant(e), âgé(e) de moins de 30 ans, à la recherche d'un logement le temps de vos études. Vous avez plus de 60 ans, vous disposez d'un logement trop grand. La métropole Toulon Provence Méditerranée lance l'opération Génération(s) Logement Solidaire qui favorise l'accession au logement des étudiants et encourage la solidarité intergénérationnelle.

Logements intergénérationnels gérés par le PACT DU VAR prestataire de la métropole TPM, veille au bon fonctionnement du dispositif qui permet à des étudiants de se loger chez des seniors. Association qui intervient dans le champ du logement social. Sa mission est de construire les outils permettant de régler les conditions de la cohabitation, de recueillir les demandes des candidats « logeants » et des candidats « à loger », d'assurer une médiation entre eux et de les réunir quand elle estime que le binôme peut fonctionner, et d'effectuer un suivi de la cohabitation.

Le contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire (contrat instauré par la loi Elan) permet aux seniors de louer ou sous-louer une partie de leur logement à des jeunes de moins de 30 ans en échange d'un loyer modéré.

Le logement peut être aussi bien du parc privé que du parc social.

Contacts

PACT Var
526, avenue de Lattre de Tassigny
83000 TOULON

Tél. : 04 94 22 65 85

Courriel : cohab@pact83.org
http://www.pact-habitat.org/provence_alpes_cote_azur.html

HÉBERGEMENT DE GROUPES SUN -

Summer University at Nice
Hébergement de groupes dans les résidences universitaires situées à Nice, Sophia-Antipolis, Cannes et Toulon.

SUN est le nouveau programme d'accueil du Crous de Nice-Toulon pour l'hébergement de groupes

Les avantages d'un hébergement de groupes en résidence universitaire.

Informations et devis : sun@crous-nice.fr

Renseignements :

Pact Var De 9h à 12h et de 14h à 16h

Tél. 04 94 22 65 85 - cohab@pact83.org

www.tpm-agglo.fr Rubrique Actualités

NB : De nombreuses associations mettent en place ce dispositif comme par exemple la coopérative d'intérêt à but non lucratif Toit en Tandem.

Plus d'informations : www.toitentandem.fr - www.reseau-cosi.org

La Garantie des Risques Locatifs

La Garantie des Risques Locatifs est un dispositif par lequel un bailleur souscrit un contrat avec une compagnie d'assurance afin de se prémunir contre certains risques liés à la location (impayés de loyers, dégradations...). Depuis le 1^{er} janvier 2016, ces contrats ne sont plus distribués par les assureurs et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles souscriptions.

La Garantie Visale

La garantie Visale remplace la garantie des risques locatifs (GRL), qui a définitivement pris fin le 1^{er} janvier 2018. Il s'agit d'une aide en cas d'impayés de loyers et charges (bailleur privé) La garantie Visale est une caution accordée au locataire par Action logement (ex-1% Logement) pour prendre en charge le paiement du loyer et des charges de sa résidence principale, en cas d'impayés. Les sommes sont avancées au bailleur par Action Logement, puis remboursées par le locataire. Ce dispositif ne s'applique qu'aux contrats de bail du parc privé signés à partir du 1^{er} février 2016. Ce dispositif s'adresse aux ménages (salariés ou non) entrant dans un logement locatif privé en intermédiation locative, c'est-à-dire dont le bail est souscrit par une association qui se porte garante. Allez sur le site visale.fr

Action Logement vous propose d'autres aides en fonction de votre situation pour vous aider à vous loger. (avance du dépôt de garantie, subvention de loyer pour les alternants).

> Retrouvez toutes les informations sur www.actionlogement.fr

En dehors de ce type de location, ce dispositif s'adresse également :

- aux salariés du secteur privé (hors agricole), âgés de plus de 30 ans et entrant dans un logement dans les 6 mois de leur prise de fonction. Et ce, quel que soit leur contrat de travail (CDD, intérim, contrats aidés, CDI en période d'essai...), à l'exception des CDI confirmés (qui ont terminé leur période d'essai) ;
- à toutes les personnes âgées de 30 ans ou moins (salariés, fonctionnaires, étudiants, chômeurs, ...).
- Seuls les étudiants non-boursiers rattachés au foyer fiscal de leurs parents ne peuvent pas en bénéficier.

60, rue Jean-Baptiste Clément - B.P. 30118 - 83954 LA GARDE CEDEX

Tél. 04.94.08.69.90 - www.actionlogement.fr/la-garde

L'aide mobili-jeune

Aide destinée aux alternants de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Attribuée par Action Logement, elle a pour but de prendre en charge une partie du loyer acquitté par le jeune. Le montant de la subvention, compris entre 10 et 100 euros par mois, dépend du salaire touché par l'alternant. Mobili-jeune est versée pendant toute la formation en alternance pour une durée maximale de 3 ans. L'aide est accordée après déduction de l'APL sur le loyer et dans la limite du loyer restant dû.

En dehors des conditions d'âge et d'études, le logement doit être occupé durant la période de formation en alternance et faire l'objet d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou en résidence sociale ou d'un avenant au bail si le logement est une colocation.

LES INCONTOURNABLES DU LOGEMENT

Le bail d'habitation

Le Bail ou Contrat de location est obligatoire. Il doit être rédigé par écrit et en 2 exemplaires. Il fixe les droits et les devoirs du locataire et du propriétaire ainsi que les caractéristiques de la location. Les réglementations du bail changent, qu'il s'agisse d'un logement vide ou d'un logement meublé (le contrat de location en meublé doit viser un logement comprenant tous les meubles nécessaires à la vie courante et contenir une annexe qui correspond à un inventaire signé par le propriétaire et le locataire). Elles dépendent aussi de la date de signature du bail.

Plus d'informations sur les contrats d'habitation, location (bail...) sur

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N349

www.pap.fr/contrats-et-guides

Le bail étudiant, variante du bail meublé est dédié aux étudiants pour une durée de 9 mois, sans tacite reconduction contrairement aux contrats classiques.

Attention : il ne faut pas confondre le bail meublé avec le bail étudiant ou le bail mobilité qui ont chacun des modalités différentes.

	VIDE	MEUBLÉ
Durée du bail	3 ans	1 an
Renouvellement du bail	Tacite en l'absence d'autres dispositions	
Exceptions		Pour les étudiants : Baux de 9 mois possibles (septembre à juin)
Préavis de départ pour le locataire	<p>Si bail conclut AVANT le 01/08/XX et reconduit par tacite reconduction : 3 mois</p> <p>Si bail conclut APRÈS le 01/08/XX : 1 mois (Loi ALUR du 1^{er} août 2015) Propriétaire souhaitant résilier</p> <p>Propriétaire souhaitant résilier le bail préavis d'au moins 6 mois (précédant l'échéance du contrat)</p>	<p>Si bail conclut AVANT le 01/08/XX et reconduit par tacite reconduction : 1 mois</p> <p>Si bail conclut APRÈS le 01/08/XX : 1 mois (Loi ALUR du 1^{er} août 2015)</p> <p>Propriétaire souhaitant résilier le bail préavis de 3 mois pour les meublés</p>
Dépôt de garantie	Concernant le dépôt de garantie, il ne peut excéder 1 mois de loyer hors charges depuis le 9 février 2008. Le bailleur dispose de 2 mois pour le restituer, déduction faite des réparations locatives s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> • Bail signé avant le 27 mars de l'année en cours Le montant du dépôt de garantie est libre. Il peut être d'1 ou 2 mois, voire davantage selon ce qui est prévu au sein du contrat de bail. • Bail signé à partir du 27 mars de l'année en cours Si le bailleur exige le versement d'un dépôt de garantie, son montant doit obligatoirement figurer au sein du contrat de bail. Il ne peut pas être supérieur à 2 mois de loyer, hors charges. Aucun dépôt de garantie ne peut être réclamé au locataire si le loyer est payable d'avance pour une période supérieure à 2 mois (loyer payé trimestriellement par exemple). Toutefois, si le locataire demande le bénéfice du paiement mensuel du loyer, le propriétaire peut exiger un dépôt de garantie. <p>Un préavis d'au moins 3 mois (précédant l'échéance du contrat) pour le propriétaire qui souhaite résilier le bail. Ce délai est de 6 mois pour les non meublés.</p>

Les annexes au bail

L'attestation d'assurance contre les risques locatifs

Une assurance doit être impérativement souscrite par le locataire. Il est responsable des dommages qu'il peut causer à l'immeuble pendant le temps de la location. Il devra donc réparer les dégâts occasionnés. C'est la garantie des risques locatifs.

L'énumération des équipements d'accès aux technologies de l'information et de la communication

Câble, TNT, fibre, etc

La Copie de la convention Anah ou APL

si le logement est conventionné

Une notice informative

Pour les baux signés depuis le 1^{er} août 2015 : une notice informative

L'état des lieux

Il s'agit d'un document capital qui décrit le logement loué et ses équipements (sanitaires, cuisine équipée, ...). Apportez beaucoup de soin à son établissement. En effet, c'est en comparant l'état des lieux dressé à l'arrivée et au départ du locataire, que le propriétaire pourra, le cas échéant, demander la réparation de certains éléments détériorés. En l'absence de ce document, le locataire sera présumé avoir reçu les lieux en bon état de réparations locatives ; si tel n'est pas le cas, le locataire devra en apporter la preuve.

L'inventaire (uniquement si le logement est loué en meublé)

Il doit lister les meubles mis à la disposition du locataire. Il doit être le plus précis possible. Il permettra au propriétaire de prouver que les meubles en question sont sa propriété. Il permettra au locataire d'exiger le bon fonctionnement des éléments d'équipement qui lui ont été fournis en état de marche. Le propriétaire pourra, au départ du locataire, lui demander réparation si certains meubles ont été détériorés. Le locataire et le propriétaire doivent rédiger l'état des lieux et l'inventaire par écrit, d'un commun accord, lors de la remise des clés et au moment de leur restitution (cette méthode n'occasionne pas de frais). Le propriétaire et le locataire peuvent aussi convenir de les faire établir par un professionnel, il faut alors préciser qui supportera le coût de cette intervention. Pour être valables, ils doivent être signés par l'un et par l'autre.

Diagnostic technique

Au départ du locataire, il faudra prendre soin de refaire l'inventaire complet des éléments du mobilier et de leur état.

Un dossier de diagnostic technique comprenant le diagnostic de performance énergétique (depuis le 01/07/2007), le constat de risque d'exposition au plomb (depuis le 12/08/2008) ;

un état des risques, dans les zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou naturels et dans les zones de sismicité (renseignements auprès de l'ADIL) et une copie de l'état d'amiante.

Un diagnostic de l'installation intérieure d'électricité si elle a été réalisée depuis plus de 15 ans ;
un diagnostic de l'installation intérieure de gaz si elle a été réalisée depuis plus de 15 ans, ou si le dernier certificat de conformité date de plus de 15 ans.

NB : Pour obtenir des diagnostics immobiliers obligatoires, vous pouvez faire une demande de devis auprès de notre partenaire AlloDiagnostic ou les contacter au **09.70.69.08.87**

La colocation

Elle permet à plusieurs locataires de louer ensemble un même logement. Pour être colocataire, chaque occupant doit signer le bail. Chacun a alors les mêmes droits et obligations vis-à-vis du bailleur et chacun est responsable du paiement du loyer et de toute somme due au bailleur. Chacun des colocataires peut bénéficier d'une aide au logement. Attention : en cas de clause de solidarité mentionnée dans le bail, si un seul des occupants donne congé, il peut, jusqu'à l'expiration du bail, être tenu responsable du paiement de la totalité du loyer et de toute somme due au propriétaire.

Garant ou Cautionnaire

La plupart des bailleurs vous demanderont un garant (un parent généralement ou Garantie des Risques Locatifs). En cas d'impayés de loyers, le propriétaire se retournera vers votre garant pour les lui réclamer.

Les conséquences de la clause de solidarité

Cette clause permet au bailleur :

Lorsque tous les colocataires sont dans les lieux, d'exiger de n'importe lequel d'entre eux le paiement de l'intégralité des loyers, charges et accessoires ; de se retourner contre le colocataire qui a quitté les lieux après avoir donné congé, en cas de non-paiement par le(s) colocataire(s) restant(s).

En théorie, lorsque les colocataires sont solidaires, le congé délivré à un seul d'entre eux suffit à mettre fin au contrat. En pratique, pour éviter tout contentieux, il est recommandé d'adresser un congé à chacun des colocataires.

La clause de solidarité demeure valable pour tous les éventuels renouvellements du bail par tacite reconduction. En revanche, lorsqu'un locataire quitte la colocation, cette clause doit être limitée dans le temps. Le colocataire parti ne peut être tenu pour « éternellement » responsable du paiement d'un logement qu'il n'occupe plus. En règle générale, on limite la durée de la clause de solidarité à un an après le départ du locataire.

La sous-location

Dans le secteur privé, la réglementation relative à la sous-location varie selon le type de location consentie et la date de conclusion du bail.

Logement vide : le locataire doit obtenir l'accord écrit du bailleur sur la possibilité de sous-louer et sur le montant du loyer de sous-location qui ne peut excéder celui payé par le locataire principal. Le locataire est tenu de transmettre au sous-locataire l'autorisation écrite du bailleur et la copie du bail en cours.

Logement meublé : si le bail a été signé avant le 27 mars 2017 et ne possède aucune clause interdisant la sous-location le locataire peut sous-louer son logement librement. Le

Attention : sous-louer son logement sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail du locataire initial et de son sous-locataire.

prix de sous-location est libre. La durée de sous-location est libre (dans la limite du bail principal).

Si le bail a été signé après le 27 mars 2017, le locataire qui veut sous-louer son logement doit obtenir l'accord écrit de son bailleur sur la possibilité de sous-louer et sur le montant du loyer qui ne peut excéder celui payé par le locataire principal. Le locataire doit transmettre au sous-locataire l'autorisation écrite du bailleur et une copie du bail en cours. La durée de sous-location est libre (dans la limite du bail principal).

Si le contrat de bail initial cesse, le sous-locataire ne peut se prévaloir d'aucun droit à l'encontre du bailleur, ni d'aucun titre d'occupation.

L'assurance habitation

Elle est obligatoire et surtout utile en cas de cambriolages, dégâts, vols ou incendies. Elle doit être contractée par le locataire et payée par celui-ci. De nombreux assureurs et mutuelles offrent des formules d'assurance « multirisque habitation ». Votre prime sera calculée en fonction de plusieurs critères : le lieu de résidence, la superficie, le nombre de personnes qui occupent le logement, le montant du mobilier garanti etc.

La taxe d'habitation

Une fois par an, vous paierez la taxe d'habitation (impôts locaux). Cette taxe est due dès lors que vous occupez les lieux au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Vous recevrez un avis du Trésor Public vous précisant son montant. A titre indicatif et sous réserve des abattements dont vous pourriez bénéficier, elle est équivalente à un ou deux mois de loyer net, selon les villes. Vous pouvez bénéficier d'un allègement sous certaines conditions : interrogez votre centre des impôts :

Centre Des Finances Publiques : 20 Place Noël Blache, 83000 TOULON - Tél. 04 94 22 82 09

Vous ne paierez pas cette taxe en résidence universitaire ou si vous occupez une chambre chez un particulier qui n'a pas d'entrée distincte.

Contribution à l'audiovisuel public

La contribution à l'audiovisuel public est la nouvelle appellation de la redevance audiovisuelle. Vous devez la payer si vous êtes imposable à la taxe d'habitation et si vous détenez un téléviseur ou un dispositif de réception assimilé permettant la réception de la télévision au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Certaines personnes peuvent bénéficier d'une exonération. Cette année, le montant de la contribution à l'audiovisuel est de 139 € en métropole. (voir www.impots.gouv.fr)

Les autres impôts locaux

Pensez également aux autres impôts locaux : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe de balayage. Si elles concernent en premier lieu les propriétaires chaque 1^{er} janvier, sachez qu'ils peuvent en obtenir le remboursement auprès de leurs locataires.

Les charges

Les charges d'immeuble

Elles couvrent les dépenses liées à l'entretien de l'immeuble, aux services collectifs proposés dans celui-ci, et à certaines taxes locatives (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Les consommations personnelles

Les consommations personnelles reflètent les consommations d'eau, de chauffage, d'électricité, et de gaz dues par le locataire. On peut vous demander de payer les consommations d'avance sous forme d'une provision mensuelle qui sert de réserve au propriétaire pour le paiement de vos factures. Le propriétaire régularise le montant en fonction de vos consommations réelles (factures).

Sources :

- Guide de l'étudiant édité par l'université du Sud
- www.impots.gouv.fr
- www.logement.gouv.fr

A photograph of two women sitting at a white table in an office or study environment. They are both wearing glasses and looking down at papers on the table. A small potted plant is on the left side of the table. The background shows a window with horizontal blinds.

Travailler

LA RECHERCHE	97
CANDIDATURE GAGNANTE	98
RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS	102

GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr

étudier
à Toulon

Les étudiants sont nombreux à rechercher un job d'été/d'hiver ou à l'année et contribuer ainsi à leurs frais de scolarité universitaires. Un job étudiant a plusieurs atouts: il vous permet de vous rapprocher du monde de l'entreprise et également de confirmer vos choix professionnels.

Vous trouverez dans les pages suivantes, tout ce qu'il est nécessaire de savoir avant de vous lancer :

- un site incontournable: le pôle Jobs - entreprises de la Maison de l'Étudiant
- les atouts d'une candidature gagnante
- les informations nécessaires avant de postuler.

1) LA RECHERCHE

Le pôle Jobs – Entreprises de la Maison de l'Étudiant

Ce service a pour but de vous mettre en relation avec les entreprises de la Maison de l'Étudiant toulonnaise qui proposent des jobs.

Il est ouvert du lundi au vendredi.

Il suffit juste de vous inscrire avec les pièces suivantes :

- vos titres d'identité (carte identité, passeports...)
- votre carte d'étudiant de l'année universitaire en cours,
- un CV avec photo d'identité sur papier
- un CV avec photo au format WORD (.doc) envoyé à maisonetudiant@mairie-toulon.fr

Vous aurez ensuite un entretien afin de valider votre inscription.

Pour réaliser votre CV, nous vous conseillons dans un premier temps de lire les pages « candidature gagnante ».

De plus, vous pouvez également participer à des ateliers animés à la Maison de l'Étudiant :

- Aide à la rédaction (CV, lettre de motivation, recherche stage, emplois saisonniers, lettres ciblées secteur santé, formation privées et universitaires, cadre professionnel...)
- Simulation d'entretien d'embauche.

Il y a 2 formules d'inscription :

(En présentiel directement à la Maison de l'Étudiant, par courrier ou par e mail.)

- dès septembre pour les jobs d'hiver
- dès mars pour les jobs d'été.

Les entreprises peuvent contacter ce service afin de déposer leurs offres de recrutements. Le service Jobs traite la demande en fonction des exigences de l'entreprise.

2) CANDIDATURE GAGNANTE

Vous avez repéré un job intéressant pour financer vos études ou vos envies ?
Voici quelques astuces qui feront de vous un candidat gagnant !

Avant de vous lancer, lisez attentivement l'offre d'emploi. Repérez le numéro de l'annonce, afin de le préciser dans votre courrier et vérifiez que votre profil corresponde bien à la demande (formation, langues étrangères...). Assurez-vous aussi, que les plages horaires de travail s'intégreront sans problème dans votre emploi du temps. Parfois, il vous suffira de téléphoner. Précisez l'objet de votre appel, la référence de l'offre tout en restant concis. N'hésitez pas à rappeler plusieurs fois !

A. Le CV

Les 6 piliers du CV

La rédaction du CV est toujours un exercice délicat. Il s'agit de dresser l'inventaire de ses compétences, de façon suffisamment claire et captivante pour « accrocher » le lecteur. Prétendre qu'il existe une méthode absolument fiable, autrement dit un « CV parfait » serait exagéré. Le même CV peut retenir l'attention d'un employeur et finir dans la poubelle d'un autre... Il existe cependant des règles immuables qui, si elles sont respectées, augmenteront vos chances de « plaire » et d'intéresser :

1. Le CV doit toujours être dactylographié.
2. Le CV doit être clair et concis, rédigé en cohérence avec l'offre de job qui va avec votre présentation. Un employeur consacre rarement plus de deux minutes à la lecture d'un CV.
3. Le CV doit être propre.
La moindre rature ou petite tâche peut vous discréditer aux yeux de l'employeur
4. Toujours mettre en avant ses qualités, ne jamais dévoiler ses points faibles.
Attention ! Cette règle n'est valable que si vous savez faire preuve d'humilité. On peut être audacieux sans être prétentieux.
5. Omettre un renseignement n'est pas un mensonge.
Inutile de préciser : Anglais parlé - non écrit ! La première indication suffit.
6. Soyez précis dans vos déclarations. La description de vos compétences doit être accompagnée d'informations exactes : noms de vos anciens employeurs, intitulés de vos diplômes, etc.

Réaliser un bon CV

Avoir un bon CV vous permet de faciliter la compréhension de ce que vous avez fait, mais surtout de ce que vous pouvez faire, vous présenter auprès d'employeurs potentiels comme une personne ayant des qualités et des compétences qui vous sont propres et convaincre l'employeur de l'intérêt de vous rencontrer.

Un CV efficace doit être clair, agréable à lire, mais surtout facile à lire, et comporter des renseignements utiles à vos lecteurs :

La photo est facultative. Si on vous la demande, vérifiez qu'elle est adaptée, sobre et de bonne qualité.

2) CANDIDATURE GAGNANTE (suite)

- Le contenu détaillé de votre expérience.
- Vos compétences, connaissances, savoir-faire.
- Les points forts de votre parcours professionnel (stages, bénévolats, service civique, séjours linguistiques...), vos atouts pour exercer l'emploi, pour répondre à un besoin de l'entreprise.

En le lisant, l'employeur doit comprendre ce que vous voulez faire, ce que vous proposez. Mettez en valeur vos points forts. Présentez votre parcours professionnel et personnel : vos expériences, compétences, centres d'intérêt, activités et loisirs. Sans omettre de mentionner vos engagements : service civique, bénévolat, diplômes et brevets, séjours au pair, linguistiques, touristiques, stages, bénévolats...)

B. La lettre de motivation

Contrairement au CV, la lettre de motivation doit être manuscrite sauf si la candidature se fait en ligne ou par email, dans ce cas pensez à vérifier les titres de vos documents avant de les envoyer (ex : DUPONT Julien CV – DUPONT Julien Lettre de motivation).

Respectez les inévitables critères de formes et autres formules de politesse (Nom en haut à gauche, date à droite, « Veuillez agréer Madame etc. ») Vous devrez exprimer vos aspirations personnelles de façon limpide et naturelle. Au travers de votre écriture, l'employeur aura un aperçu de votre personnalité.

La qualité rédactionnelle révélera l'étendue de votre culture générale, la précision des propos sera le gage de votre bonne foi, le ton à la fois direct et courtois soulignera votre sens relationnel ! Ne perdez pas de vue l'essentiel : c'est votre motivation qui doit ressortir de la lettre et non l'histoire de votre vie ! L'employeur doit être convaincu du bien-fondé de votre candidature. Vous devez éveiller sa curiosité, lui donner envie de vous rencontrer...

Contenu de la lettre :

- DATE/LIEU/DESTINATAIRE
- SALUTATION
ACCROCHE (Objet et la raison de votre candidature)
- DÉVELOPPEMENT (mettre vos qualités, vos compétences en fonction des missions effectuées et pour le poste auquel vous postulez).
- DISPONIBILITÉS ET MOTIVATIONS
- DEMANDE D'ENTRETIEN
- REMERCIEMENTS ET SALUATIONS
- SIGNATURE

Évitez le copier-coller mais vous pouvez vous inspirer de modèles de CV.

NOM Prénom

Adresse CP – VILLE

Né (e) le... /.. /.. - (... ans)

Port. 06.00.00.00.00

Mail

Permis B (véhicule personnel)

Photo d'identité

(sobre, souriante,
pas de décolleté,
ni torse nu
ou en maillot !)



FORMATIONS / DIPLOMES

Indiquer ici votre cursus scolaire et universitaire mais aussi vos diplômes (Bac, Brevet, BAFA, JAPD, PSC 1, ...) des plus récents aux plus anciens.

2016 - 2017 : Master 1 Droit de la Banque - Université du Sud - Toulon

2016 : Licence de Droit - Université du Sud - Toulon

2015 : Baccalauréat série Littéraire - Lycée Dumont d'Urville - Toulon

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Indiquer et définir ici toutes vos expériences dans le monde de l'entreprise qu'elles aient été rémunérées ou pas (stage, bénévolat) des plus récentes au plus anciennes.

Été 2016 : Poste - Entreprise - Ville

Avril 2015 : Juriste (stage) - Cabinet XY- Ville

2014 - 2015 : Equipier polyvalent - Fast food - Toulon

LANGUES / INFORMATIQUE

Langues : Anglais (lu, écrit, parlé) / Italien (niveau scolaire)

Informatique : Pack office / Access / recherche sur internet

CENTRES D'INTERET / LOISIRS / BENEVOLATS, SEJOURS LINGUISTIQUES

Musique : Piano - Chant lyrique

Sports : Rugby (en club depuis 8 ans) - Tennis

2) CANDIDATURE GAGNANTE (suite)

Pour avoir toutes les chances de réussir votre lettre de motivation, suivez ces quelques étapes :

1. Réfléchissez à vos motivations, réunissez des arguments convaincants démontrant d'une part ce que vous pouvez apporter à l'entreprise et d'autre part ce que l'entreprise peut vous apporter
2. Mettez en avant vos qualités en les contextualisant selon vos expériences (ex : *...mon stage dans le domaine de la vente m'a permis d'acquérir le sens du relationnel.../...ma pratique du rugby m'a enseigné l'entraide et l'esprit d'équipe...*).
3. Faites plusieurs brouillons jusqu'à trouver le ton juste.
4. Faites lire les différentes versions à vos parents ou amis.
5. Utilisez des formules de politesse classiques et non familières, exemple : « Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations ».
6. Le texte doit être aéré. Évitez les paragraphes de plus de 5 lignes, l'absence de marge, les marges irrégulières.
7. Rédigez la mouture finale au stylo (de préférence à plume), encre bleue ou noire, sur papier blanc format A4
8. Ne jamais utiliser de : Feuille de couleur, papier à lignes ou à carreaux, feuille perforée, encre de couleur vive ou feutre qui bave...
9. N'oubliez pas la signature finale en bas de page à droite (d'une taille raisonnable.)
10. La photo est facultative. Si on vous la demande, vérifiez qu'elle soit adaptée et de bonne qualité.

NB: Incontournable

Joignez à votre CV votre lettre de motivation avec vos disponibilités (emploi à l'année ou selon les périodes souhaitées : vacances, week-ends...)

C. L'entretien

Cet entretien doit être considéré comme une première approche du monde professionnel. Nous vous proposons quelques règles simples qui vous aideront à réussir cette première étape. Renseignez-vous sur l'entreprise susceptible de vous recruter. Montrez que vous avancez en terrain connu, l'employeur appréciera. En entretien, il ne faut jamais paraître étonné ou stupéfait. Le jour de l'entretien, évitez de vous habiller de façon négligée...ni trop exubérante ! Choisissez un look sobre ! Soyez souriant (une mine défaite n'inspire pas confiance).

Ne ratez pas votre entrée :

- Une poignée de main ferme (sans toutefois broyer la main de l'employeur).
- Ne pas s'asseoir en premier.
- Regarder l'interlocuteur en face (le plafond et la moquette n'ont aucun rôle dans le choix du recrutement).

Ne soyez pas fier au point de vous croire indispensable à l'entreprise. Une explication honnête et réaliste de votre profil et de vos motivations suffiront à convaincre l'employeur.

Pendant la discussion, évitez toute allusion politique ou religieuse, ainsi qu'il est d'usage dans toute conversation avec une personne inconnue.

Soyez calme et naturel et surtout très motivé.

2) CANDIDATURE GAGNANTE (suite)

D. La relance

Quoi de plus frustrant que d'attendre une réponse qui se fait désirer lorsque l'on a envoyé sa candidature depuis plus de 15 jours ? Et pourtant, malgré le stress et l'impatience qu'engendrent une telle situation, pour bien des candidats il est très difficile d'aller vers l'employeur pour en savoir plus sur l'état du recrutement. Grave erreur : relancer son interlocuteur après une candidature restée sans réponse est impératif.

Vous prouvez aussi que vous ne postulez pas au hasard mais que cette annonce en particulier a retenu toute votre attention. Pour le recruteur, c'est un gage de sérieux.

Jeunes diplômés handicapés : comment cibler votre recherche d'emploi

Vous êtes jeune, diplômé et handicapé ? Le marché de l'emploi vous donne accès à de nombreux dispositifs pour favoriser votre recrutement et vos débuts dans la vie professionnelle.

Vous voilà diplômé du supérieur, et quel que soit votre handicap, prêt à affronter le monde du travail. Sachez-le : les entreprises doivent embaucher 6 % de personnes handicapées au sein de leur personnel et la plupart du temps, elles n'y parviennent pas !

À l'heure d'envoyer CV et lettres de candidatures, faites-vous confiance. Mettez en avant vos compétences : elles intéressent les recruteurs, sans mettre de côté votre handicap.

Aujourd'hui, quasiment toutes les grandes entreprises possèdent une mission handicap dédiée au recrutement ou au maintien dans l'emploi de leurs collaborateurs handicapés.

Une première piste pour candidater, mais ce n'est pas la seule. Pensez aussi aux réseaux sociaux, aux salons de recrutement... avec l'idée qu'il ne faut rien négliger !

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Jobs saisonniers

Pensez aux jobs été et hiver. Chaque saison propose divers emplois de courte ou longue durée selon les besoins et qualifications des étudiants. De décembre à Mars de nombreux saisonniers sont embauchés dans le tourisme, la restauration, l'hôtellerie, l'entretien, la réception, l'animation... en montagne, campings etc.

De même, pour la saison d'été la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, l'encadrement et, l'animation en centres de loisirs, centres de vacances et de découvertes, sont des secteurs qui recrutent pour des emplois saisonniers.

A. Les secteurs qui recrutent

Dans tous les domaines, il est important de noter qu'un véhicule est souvent indispensable pour se rendre sur son lieu de travail. Penser au covoiturage, vélo et transports en communs...]

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (SUITE)

1. Commerce / Vente / Distribution

Vous feriez bien une première expérience dans la vente tout en poursuivant vos études ? S'il y a un job Etudiant incontournable, c'est bien celui d'hôte / hôtesse de caisse. Pendant l'été, le libre-service, les grandes et moyennes surfaces recrutent énormément d'étudiants, bien souvent pour remplacer le personnel parti en congés. Postulez le plus tôt possible. Ne pas avoir d'expérience professionnelle ne vous mettra pas sur le banc de touche. Avec l'essor du e-commerce et des drives, les livraisons à domicile avec des plate-formes comme (Delivroo, Uber-eats...), pensez aux offres dans le domaine de la restauration, la grande distribution (caissier, préparateur de commandes, manutentionnaire...) et les agences d'intérim.

2. Animation sportive ou culturelle

Le secteur de l'animation offre de très nombreuses opportunités d'embauche aux titulaires d'un **BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueil collectif de mineurs)** ou à ceux en cours de formation. Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

www.jeunes.gouv.fr/Bafa-Bafd

Vous devez impérativement avoir 17 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale), mais l'inscription administrative sur le site internet du BAFA/BAFD est autorisée 3 mois avant.

Pour vous inscrire rendez-vous, **sur le site internet** : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (SUITE)

La formation aux premiers secours PSC1 (Prévention et Secours Civique niveau 1) est aussi un atout dans son CV.

Se renseigner auprès du Réseau Information Jeunesse de Toulon.

Contact :

Bij Toulon - Place Raimu - 83000 Toulon

Tél. 04 83 16 67 90

bijtoulon@mairie-toulon.fr

Pour être un animateur sportif, même saisonnier il faut le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BP JEPS). A savoir qu'en plus de ce diplôme si vous avez la mention AAN (Activités aquatiques et natation) vous pourrez surveiller les baignades et donner des cours de natation.

Le surveillant de baignade doit posséder le BSB (Brevet de Surveillant de Baignade) pour exercer dans les centres de loisirs.

Renseignements sur www.ffss.fr

www.infojeunesse-paca.fr

3. Encadrement scolaire et périscolaire

Du soutien scolaire et aide aux devoirs chez un particulier ou par le biais d'une boîte d'intérim, des structures spécialisées. Tarif variable selon l'âge et les matières enseignées : pour 1h de cours entre 10 et/ou 30 euros.

4. Assistance aux personnes âgées

Les services aux personnes âgées regroupent l'assistance, le gardiennage, les courses, l'entretien et le nettoyage de la maison, la garde d'animaux, le jardinage, le bricolage...sans apporter de soins et avec l'interdiction formelle de délivrer des soins médicaux et d'hygiène. Il s'agit uniquement d'entraide dans le quotidien : repas, ménage, cours particulier, job à temps partiel chez des particuliers ou en passant par les entreprises d'aides à la personne.

5. Travailler au sein de son Université

Signature de contrat étudiant avec l'Université ou en service civique afin d'assurer des activités du type : appui aux personnels des bibliothèques et autres services, animations sportives, artistiques, culturelles, service restauration, promouvoir la santé étudiante et le développement durable.

A voir sur le site internet des Universités : www.etudiant.gouv.fr ou <http://www.univ-tln.fr/>

6. Événementiel / Animation / Accueil

Hôte ou hôtesse d'accueil sur des salons, des forums, distribution de prospectus, animateur dans un supermarché... Les jobs de l'accueil et de l'événementiel vous tentent ? Si vous présentez bien, que vous savez garder le sourire en toutes circonstances, alors pourquoi pas vous...

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (SUITE)

7. L'hôtellerie / Restauration / Tourisme

Ce sont des secteurs qui font appel à de nombreux saisonniers. Plusieurs types de jobs vous attendent : serveur, barman, bagagiste, portier, veilleur de nuit, femme de chambre, réceptionniste, commis de cuisine, accueil et services dans les fast-foods, parcs d'attraction, discothèques etc. Toutefois, certains métiers nécessitent d'avoir des brevets pour exercer. La maîtrise d'une ou plusieurs langues peut également s'avérer être indispensable.

8. Le secteur agricole

De la mi-mai à fin octobre, les exploitants des régions agricoles et viticoles de France ont besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Partez à la cueillette ou aux vendanges selon le climat et le calendrier.

9. Le milieu hospitalier

Avis aux étudiants en médecine et filières paramédicales, les hôpitaux recrutent des agents de service hospitaliers (ASH) à chaque période estivale. Votre rôle consistera à vous occuper de l'entretien des locaux, du matériel, de l'hygiène, de distribuer les repas des malades, travailler en cuisine ou encore être brancardier, en fonction du service où vous serez affecté.

Bon à savoir :

Les centres de cure thermale et de thalassothérapie recrutent du personnel pour l'accueil, la restauration, l'hôtellerie, le sport... Consultez les offres en ligne.

10. Transport, parking et aires d'autoroutes

Votre permis A ou B en poche, pourquoi ne pas jouer les coursiers ou les livreurs le temps des vacances ? Il faut avoir un bon sens de l'orientation, bien connaître les différents quartiers où l'on est amené à travailler et conduire prudemment. Surveillez les entrées, arrivées et départs des usagers, véhicules et piétons, contrôle des encaissements et sécurité des personnes. Gestion au niveau des parkings.

11. Baby-sitting

Concilier job et études avec le baby-sitting ! Pour tous ceux qui n'auraient pas trouvé le bon filon pour gagner de l'argent pendant les vacances ou toute l'année et financer leurs études, une solution s'offre à vous : le baby-sitting.

Le tarif horaire ne peut être inférieure au SMIC (10.15 euros brut de l'heure, soit 7.82 euros net environ) + 10% de congés payés.

12. L'intérim

Si vous préférez vous engager pour des missions plus courtes et peut-être plus variées, l'intérim est sans doute ce qu'il vous faut. Vous travaillez au rythme qui vous convient et un large panel d'emplois s'offre à vous. Pas de secteur unique, toutes les branches professionnelles sont accessibles via l'intérim. C'est aussi un bon plan si vous ne pouvez pas avoir un job étudiant à temps partiel pendant l'année, l'agence pourra vous contacter pour de petites missions ponctuelles (inventaires, remplacements, etc.).

B. Tout savoir sur la vie professionnelle

1. Le contrat

Vos droits

Vous avez signé pour un job en CDD et vous vous demandez quels sont vos droits et obligations ? Vous avez les mêmes droits et devoirs que les salariés liés à l'entreprise par un CDI. D'ailleurs, à qualification et ancienneté égales, votre rémunération doit être la même.

Si vous ne pouvez pas prendre de congés, vous avez droit à une indemnité compensatrice de congés payés (dont le montant ne peut être inférieur à 10 % de la rémunération totale brute perçue lors de votre contrat), versée en fin de contrat et qui comprend bien entendu l'indemnité de précarité.

Attention : En cas d'embauche en CDI, l'indemnité de précarité sera due si le CDD et le CDI sont séparés par une période d'interruption, même de quelques jours.

- Vous avez également droit à une indemnité de fin de contrat, dans certains cas, destinée à compenser le caractère précaire de votre situation (calculée en fonction de votre rémunération et de la durée du contrat et d'une hauteur comprise entre 6 et 10 % de votre rémunération brute). Toutefois, une convention ou un accord de branche peut prévoir un taux supérieur. Une convention ou un accord collectif de branche étendu, de même qu'un accord d'entreprise ou d'établissement, peut également réduire le taux à 6 % en contrepartie de mesures favorisant l'accès à la formation professionnelle des salariés en CDD. Le taux réduit de 6 % ne peut s'appliquer que si un accès à la formation professionnelle a été proposé personnellement au salarié concerné. Cet « accès privilégié » peut prendre la forme d'un bilan de compétences en dehors du temps de travail. Vérifiez donc impérativement les dispositions conventionnelles applicables à votre entreprise.
- L'indemnité de fin de contrat n'est pas due dans certains cas : travaux saisonniers (y compris vendanges), contrat conclu au titre des mesures pour l'emploi ou la formation professionnelle (contrat de professionnalisation, contrat initiative emploi...), CDD conclus avec des jeunes pendant les vacances scolaires (= jobs d'été). Elle n'est pas due non plus si, à la fin de votre CDD, l'employeur vous propose de rester dans l'entreprise en CDI (avec les mêmes qualifications et rémunérations) et que vous refusez. De même elle n'est pas due si vous acceptez (on vous le souhaite !) le CDI.
- Vous avez aussi le droit à un accès favorisé au congé individuel de formation. (Votre employeur versera au FONGECIF ou OPCA de votre branche une cotisation à hauteur de 1 % de la rémunération totale brute que vous percevrez au cours de votre CDD).

Notez bien que l'employeur est tenu, si vous êtes en CDD dans son entreprise, de vous informer des postes en CDI disponibles au sein de cette même entreprise !

Vos devoirs

En tant que salarié, vous avez des droits, mais également des devoirs. Un job, même d'étudiant, c'est du sérieux ! Attention, une fois sur votre lieu de travail, vous êtes considéré comme un salarié à part entière. Effectuer les tâches confiées, arriver et partir à l'heure, voilà les règles de base qui vont désormais régir votre vie de salarié. Une fois votre contrat

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (SUITE)

signé, n'oubliez pas que l'affaire soit dans la poche, très souvent, l'employeur s'accordera une période d'essai de 1 à 3 mois, pendant laquelle votre efficacité et votre motivation seront testées. La durée de celle-ci doit être inscrite sur votre contrat. Durant cette période, l'employeur, tout comme vous, peut rompre le contrat. Passé ce laps de temps, vous serez embauché pour la durée du contrat prévue si c'est un CDD (contrat à durée déterminée) ou ad vitam aeternam si c'est un CDI (contrat à durée indéterminée).

De nombreuses entreprises procèdent à des tests de recrutement avant d'engager un étudiant. La durée de la période d'essai s'élève automatiquement à 3 jours calendaires, qu'elle soit incluse ou pas dans le contrat d'occupation étudiant.

Suspension de la période d'essai

En cas de suspension de l'exécution du contrat (maladie, accident,...) pendant la période d'essai, cette période est prolongée d'une durée égale à celle de la suspension avec un maximum de 3 jours calendaires.

Licenciement pendant la période d'essai

Pendant les 3 premiers jours, l'employeur comme l'étudiant peut résilier le contrat sans préavis et sans indemnité, à la fin de la journée de travail.

NB : La durée de la période d'essai est d'une durée limitée à 1 jour par semaine pour les contrats allant jusqu'à 6 mois, ce, dans la limite des deux semaines.

S'agissant des contrats supérieurs à 6 mois, la durée maximale de la période d'essai est de 1 mois, elle est calculée de la même manière que précédemment, à savoir 1 jour par semaine de contrat.

Pour plus de renseignements : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

La Rémunération

Besoin d'argent pour financer vos vacances ou votre prochaine rentrée scolaire ? Les jobs étudiants s'annoncent comme la solution idéale ! Oui mais voilà, vous ne savez pas comment vous y prendre, où chercher ? Ne laissez pas le hasard choisir pour vous ! Voici tout ce qu'il faut savoir sur les emplois saisonniers et les secteurs qui recrutent.

Qui dit job d'été, dit contrat à durée déterminée (CDD) parce que comme nous l'indique le Code du travail (Art. L. 122-1-1) : « [...] Emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels, dans certains secteurs d'activité définis par décret ou par voie de convention ou d'accord collectif étendu, il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois ». Votre contrat doit vous être remis dans les deux jours suivant votre embauche. Lisez-le attentivement, veillez à ce que toutes les informations concernant l'employé (vous), l'employeur et les conditions de travail, y figurent. Vous êtes considéré comme n'importe quel autre salarié de l'entreprise et êtes donc soumis aux mêmes règles ; vous bénéficiez également des mêmes avantages (jours fériés, pauses, cantine).

Au 1er Janvier 2020, le SMIC horaire est de 10,15 € brut, ce qui correspond à un montant de 1 539,42 € mensuel (pour 35h hebdomadaire) et 18 473,00 € annuel.

	SMIC Brut	SMIC Net
SMIC horaire Défini par décret par le gouvernement.	10,15 €	7,82 €
SMIC journalier Sur la base de 7 heures de travail par jour.	71,05 €	54,71 €
SMIC mensuel Pour 35 heures par semaine et 151,67 heures par mois.	1539,42 €	1185,35 €

SMIC horaire brut minoré (pour les mineurs)

Les jeunes salariés de moins de 18 ans peuvent percevoir une version minorée du SMIC en fonction de leur âge et de leur ancienneté (si inférieure à 6 mois).

Jeunes de moins de 17 ans	80% du SMIC	8,12 €
Jeunes de 17 ans	90% du SMIC	9,14 €
Jeunes de 18 ans et plus	100% du SMIC	10,15 €

Si l'ancienneté du jeune salarié est supérieure ou égale à 6 mois, le SMIC horaire classique (à 100%) doit être appliqué.

Le smic correspond à un salaire horaire en dessous duquel, légalement, aucun salarié de plus de 18 ans ne doit être payé quelle que soit la forme de sa rémunération. (Le salaire brut indiqué sur votre fiche de paye ne comprend pas la prime de précarité et les congés payés que vous toucherez à la fin de votre contrat.) Vous ne pouvez pas travailler plus de 48 h / semaine, c'est la durée hebdomadaire maximale légale. Vous avez droit à une journée de repos par semaine.

Les jeunes salariés de moins de 18 ans peuvent percevoir une version minorée du SMIC en fonction de leur âge et de leur ancienneté (si inférieure à 6 mois). Si l'ancienneté du jeune salarié est supérieure ou égale à 6 mois, le SMIC horaire classique (à 100%) doit être appliqué.

La durée du temps travail (emploi étudiant)

Durée minimale du temps de travail : la limitation hebdomadaire d'un tiers temps ne s'applique pas aux étudiants qui travaillent sous contrat d'occupation d'étudiant pendant un mois maximum durant la période de juillet, août ou septembre et qui n'ont pas été soumis à l'O.N.S.S. en raison d'une activité exercée chez le même employeur au cours de l'année scolaire précédant les vacances d'été.

Durée minimale par prestation de travail

Toute période ininterrompue de travail ne peut être inférieure à 3h, (temps plein ou ceux occupés à temps partiel).

Il existe aussi des dérogations pour certains travailleurs-étudiants et s'agit essentiellement de certains travailleurs non assujettis à la sécurité sociale, comme :

- les travailleurs qui accomplissent un travail occasionnel de 8 heures maximum, chez un ou plusieurs employeurs pour les besoins du ménage.
- les travailleurs occupés dans le secteur socioculturel, 25 jours maximum par an
- les ouvriers travaillent exclusivement à des travaux de nettoyage des locaux occupés à des fins professionnelles par leur employeur.

La durée maximale de travail ne peut excéder 8 heures par jour ni 40 heures par semaine maximum ou 38 heures par semaine dans le secteur privé. Il existe cependant plusieurs dérogations dans différents secteurs tels que l'hôtellerie, les restaurants et cafés situés dans une station balnéaire où l'on peut travailler 12 heures en plus par semaine avec un maximum de 11 heures par jour et de 50 heures par semaine.

La loi du 16 mars 1971 interdit aux étudiants, de moins de 18 ans, d'effectuer un travail de plus de 8 heures par jour et de faire un travail supplémentaire (sauf dérogations).

Pour obtenir une liste des dérogations dans ce domaine, il faut s'adresser au Contrôle des lois sociales.

Les étudiants de moins de 18 ans ne peuvent travailler sans interruption plus de 4 heures et demie. Si la durée de travail dépasse cette période, ils ont droit à une demi heure de repos.

Si le temps de travail dépasse six heures, ils ont droit à une heure de repos, une demi heure devant être prise en une fois.

Pour rappel : la durée du travail pour les jeunes de moins de 18 ans est le temps pendant lequel le travailleur est à la disposition d'un ou plusieurs employeurs. Les étudiants de 18 ans et plus ont droit à une pause si la durée du travail dépasse six heures. La durée est en principe de minimum 15 minutes, elle doit être mentionnée dans le règlement de travail que l'étudiant a reçu au moment de signer son contrat.

Durée minimale pour le travail à temps partiel

En ce qui concerne le travail à temps partiel, la durée de chaque période de travail ne peut être inférieure à trois heures. Le contrat doit mentionner une durée hebdomadaire qui ne peut être inférieure à un tiers de la durée du travail d'un temps plein en vigueur dans le secteur. Donc, si les prestations de travail sont inférieures à ces minima, les travailleurs peuvent prétendre à une rémunération calculée pour des prestations équivalentes au 1/3.

Job étudiant : travail de nuit, jours fériés, jours de repos, travaux interdits

Les règles relatives au travail de nuit, jours fériés et repos du dimanche sont applicables aux étudiants travailleurs au même titre qu'aux salariés.

Notons toutefois qu'il existe des règles particulières en ce qui concerne les jeunes travailleurs.

Travail de nuit

La règle générale concernant le travail de nuit est qu'il est interdit. Le travail de nuit est le travail effectué entre 20h et 6h du matin (interdit aux jeunes travailleurs de moins de 18 ans).

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (SUITE)

Toutefois, par dérogation, les plus de 16 ans, occupés dans les hôtels, restaurants, cafés, secteur culturel... peuvent travailler jusqu'à 22 heures et les moins de 16 ans jusqu'à 20h.

L'étudiant de plus de 16 ans qui travaille en équipe pourra dépasser la limite du travail de nuit. Il pourra alors travailler jusqu'à 23h et reprendre le travail au plus tôt à 7h ou travailler jusqu'à 22h et reprendre le travail au plus tôt à 6h. En aucun cas, l'étudiant ne pourra être occupé entre minuit et 4h du matin.

Jours fériés, repos du dimanche et jour de repos supplémentaire

L'étudiant de moins de 18 ans ne peut travailler le dimanche ou un jour férié, ni prester des heures supplémentaires sauf exceptions : (participation à des manifestations sportives, figurations, manifestations culturelles, éducatives et événementielles...)

Si l'employeur avertit par écrit le Contrôle des lois sociales dans les 3 jours, les jeunes de moins de 18 ans peuvent travailler dans certaines situations d'urgence :

s'il faut effectuer des travaux urgents au matériel pour éviter une entrave à la marche normale de l'exploitation s'il y a un risque imminent d'accident dans l'entreprise, l'employeur doit avertir par écrit le Contrôle des lois sociales dans les 5 jours auparavant, pour que les jeunes de moins de 18 ans travaillent pendant les vacances scolaires et dans d'autres entreprises.

NB : Pour le repos du dimanche, l'étudiant doit se voir octroyer un jour de repos supplémentaire qui suit ou qui précède immédiatement le dimanche.

Pour les jours fériés, l'employeur doit payer la rémunération des jours fériés pendant l'occupation de l'étudiant. Pour les travaux interdits se référer au Code du Bien-être au travail.

Autre cas pour ce qui est des employeurs multiples.

Un étudiant salarié dans le cadre d'un job à domicile peut cumuler les jobs et donc avoir plusieurs employeurs. Les horaires ne peuvent alors dépasser 10 heures par jour, 50 heures par semaine, 48 heures de moyenne hebdomadaire sur 12 mois.

L'imposition

Vous pouvez bénéficier d'une exonération d'impôts, que vous soyez imposable ou rattaché fiscalement à vos parents. Pour cela, vous devez être âgé de 25 ans maximum au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, poursuivre des études secondaires ou supérieures et le montant total de vos salaires perçus en cours de l'année à déclarer ne doit pas dépasser trois fois le montant mensuel du SMIC. [Source : vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr)

Si vous êtes Étudiant boursier

Il n'est pas incompatible de percevoir une bourse et de toucher un salaire pour un emploi à temps partiel ou à temps plein. Les ressources prises en compte pour les bourses sur critères sociaux sont le revenu de la famille de l'étudiant. Mais attention ! Vous devrez faire preuve d'assiduité : des relevés de présence aux cours ou des justificatifs en cas d'absence vous seront demandés.

Autrement dit, ne choisissez pas un travail qui empiète trop sur vos heures de cours, ni qui soit trop éloigné de chez vous, ou de l'endroit où vous étudiez. Vous éviterez ainsi de perdre

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (SUITE)

du temps dans les transports en commun. Faites également attention aux horaires.

En effet, il est vraiment illusoire de penser travailler toute la journée en classe et de combiner un job de barman le soir jusqu'à 3 ou 4 h du matin.

L'important est donc de choisir un job compatible avec votre rythme scolaire... Quoi qu'il en soit, ne vous inquiétez pas, nombreux sont les boulots agréables qui s'adressent aux étudiants et qui leur permettent de continuer à suivre leur scolarité dans de bonnes conditions. www.crous-nice.fr

De même, pensez au site jobaviz.fr. Les CROUS ont créé ce site qui met directement en contact étudiants et employeurs.

2. Stages

Un stage est une période de formation pratique complémentaire à la formation académique. Tout stage fait l'objet d'une convention obligatoire entre l'organisme d'accueil, votre établissement de formation et vous-même.

NB : La Maison de l'Étudiant propose pour les étudiants intéressés des stages en entreprise non rémunérés pour constituer une première expérience professionnelle.

Des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants dans chaque université

Ces bureaux ont été créés dans toutes les universités. Ils sont chargés de diffuser les offres de stages et d'emplois liées aux formations proposées par l'établissement et d'assister les étudiants dans la recherche d'un premier emploi.

le SRI

SERVICE A L'INTERNATIONNAL POUR LES STAGES A L'ETRANGER

Se renseigner directement sur le Campus de La Garde, Université de Toulon et sur le site internet : <http://www.univ-tln.fr/-international-.html>

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Campus de La Garde, Bâtiment BEAL

Tél. 00 33 4 94 14 20 44 Email : sri@univ-tln.fr

Gratification obligatoire des stages

La loi du 10 juillet 2014 a porté à deux mois la durée du stage en entreprises ouvrant droit à gratification. La gratification des stages d'une durée supérieure à 2 mois est calculée sur la base de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Au 1er janvier 2020, la rémunération des stagiaires est de 3,90 €, soit 15% du plafond horaire de la sécurité sociale. Certains stagiaires peuvent parfois gagner des indemnités proches du montant du Smic selon les entreprises.

Les stages de plus de deux mois consécutifs (dont 44 jours consécutifs ou non travaillés, pour un horaire de 7 heures par jour; ou plus de 308 heures de présence) réalisés dans une administration ou établissement public de l'État ne présentant pas un caractère industriel ou commercial font obligatoirement l'objet d'une gratification. vosdroits.service-public.fr

Sinon la gratification reste facultative pour l'employeur. Les jours de congés et d'autorisations d'absence en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, ainsi que ceux prévus dans la convention de stage, sont assimilés à du temps de présence pour calculer la durée du stage.

3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (SUITE)

Les cotisations de Sécurité Sociale :

Ni l'entreprise d'accueil, ni le stagiaire ne doivent payer de cotisations de Sécurité Sociale lorsque la gratification reste égale ou inférieure au seuil fixé par la loi. Dans le cas où la rémunération est supérieure à ce seuil, des cotisations et contributions de sécurité sociale sont dues. Celles-ci sont calculées sur la part de l'indemnité comprise entre le plafond fixé par la loi et le montant de la gratification de stage.

Pour les élèves du second degré de l'enseignement agricole inscrits dans un établissement dispensant une formation à rythme approprié, la gratification est obligatoire lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 3 mois c'est-à-dire : plus de 66 jours de présence consécutifs ou non, pour un horaire de 7 heures par jour; ou plus de 462 heures de présence, même de façon non continue, sur la base d'une durée journalière différente.

Attention : cette obligation concerne uniquement les stagiaires élèves et étudiants dans le cadre d'un stage d'initiation, de formation initiale ou de complément de formation professionnelle initiale. Pour les stagiaires de la formation professionnelle continue liés par un contrat de travail, d'autres règles s'appliquent.

Des objectifs pratiques pour une démarche dynamique

Le stage a des objectifs de formation. Vous serez évalué sur les compétences et connaissances que vous aurez acquises pendant le stage.

La recherche d'un stage s'apparente à celle d'un emploi : il faut cibler les organismes dont l'activité correspond aux matières étudiées, envoyer votre CV accompagné d'une lettre de motivation et attendez-vous à passer un entretien.

La Garantie jeunes (aide pour l'emploi et l'insertion des jeunes au chômage)

Dispositif pour les 16-25 ans qui ne sont ni à l'école, ni en formation, ni en emploi, qui combine l'accompagnement de la Mission locale en vue de la réinsertion professionnelle et le versement d'une allocation.

(accompagnement dure douze mois, renouvelable une fois, soit 2 ans maximum et peut déboucher sur un emploi en CDD ou en CDI, une formation, un contrat en alternance, un stage en entreprise ou une reprise des études).

C. Entrepreneuriat

L'auto-entrepreneuriat

Le statut national d'étudiant auto-entrepreneur s'adresse à l'étudiant ou au jeune diplômé qui cherche à obtenir un accompagnement dans son projet entrepreneurial. Pour bénéficier de ce statut vous devez avoir moins de 28 ans ; avoir le bac ou un diplôme équivalent (français ou étranger) ; être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou être jeune diplômé d'un de ces établissements.

A savoir : si vous êtes jeune diplômé, ce statut vous permet de bénéficier du statut étudiant et de la sécurité sociale étudiante.

Le statut d'étudiant-entrepreneur permet d'être accompagné par un enseignant et par un référent (entrepreneur ou membre d'un réseau d'accompagnement et de financement) du réseau Pépite (Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) ; d'accéder à un espace de travail partagé ; de signer un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (Cape).

A noter : vous pouvez aussi substituer votre projet entrepreneurial validé par un Pépite à un stage obligatoire dans votre cursus de formation. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Les incubateurs d'entreprises innovantes

La création d'incubateurs d'entreprises dans les universités est encouragée. Un incubateur d'entreprises est un lieu d'accueil, de conseil et de recherche de financement pour ceux qui ont un projet de création d'entreprise à partir d'une idée ou d'un brevet. www.tvt.fr

Les étudiants peuvent également être accompagnés pour concrétiser leur projet de création d'entreprise par la mise en place de formations-actions à l'entrepreneuriat, par l'aide pour l'obtention du statut national d'Étudiant-Entrepreneur, par la participation à des événements dédiés et la promotion de prix & concours. Chaque année l'association ALEVAR, initiée par le Réseau Entreprendre Var, organise une session sur 5 mois (octobre à février) avec 20 projets varois réunissant plus de 200 étudiants issus de l'Université de Toulon, ISEN YNCREA, KEDGE, ...

Plus d'infos :

Les Entrepreneuriales PACA

Contactez l'équipe varoise via : toulon@les-entrepreneuriales.fr

Pratiques Pédagogiques en Entrepreneuriat

Créé en 2001, l'Observatoire des Pratiques Pédagogiques en Entrepreneuriat (OPPE) est un outil de mutualisation, de promotion et d'échanges autour des pédagogies entrepreneuriales, au service des établissements, des enseignants, des étudiants, des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et des institutions.

Sa mission : recenser, diffuser, analyser les actions menées dans les milieux éducatifs visant à développer l'esprit d'initiative des jeunes, à les préparer à conduire des projets personnels ou professionnels innovants, à les former à la création d'entreprise. www.entrepreneuriat.net

Les maisons de l'entrepreneuriat

Ces espaces inter-établissements d'enseignement supérieur, dédiés à la connaissance de l'entreprise et à l'aide à la création d'activités, fonctionnent en s'appuyant sur une synergie étroite entre acteurs du monde universitaire et du monde économique. Ils jouent un rôle fondamental dans la sensibilisation des étudiants au monde de l'entreprise. www.univ-tln.fr

D. L'alternance

Comment fonctionne la relation CFA / Entreprise / Candidat ?

En premier lieu, un contrat d'apprentissage, établi en 3 exemplaires, est signé entre l'apprenti et l'entreprise. Le jeune âgé de 16 à 25 ans devient alors salarié de l'entreprise. Ce contrat est conclu avec l'employeur une fois l'apprenti inscrit dans un CFA.

Puis le dossier (dont le contrat) est adressé par l'entreprise à la chambre consulaire pour enregistrement, puis à l'unité territoriale de la DIRECCTE.

C'est au jeune de trouver un CFA adapté. Un maître d'apprentissage, interne à l'entreprise et possédant une expérience en relation avec la qualification visée, doit être désigné.

Comment choisir le CFA ?

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la formation générale s'effectue le plus souvent dans un centre de formation d'apprenti (CFA). Peuvent notamment être CFA une collectivité locale, une chambre de commerce et d'industrie, des métiers, d'agriculture, une entreprise....

Pour créer un CFA, une convention doit être conclue entre la structure qui souhaite devenir CFA et, soit l'État, soit le Conseil Régional. Les agences pôle emploi mettent à votre disposition des fiches CIDJ, dans lesquelles vous trouverez des informations sur les CFA.

Par ailleurs, une liste des CFA par région est disponible sur le site lapprenti.com.

Quel est le rôle du CFA ?

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il revient au CFA de dispenser à l'apprenti **une formation générale**. Le plus souvent, il s'agit d'un CFA, mais ce peut être une section d'apprentissage. **La formation pratique** sera effectuée par et dans l'entreprise et doit bien entendu être en relation directe avec la qualification à acquérir.

Apprentissage - Professionnalisation

L'établissement de formation doit délivrer à tous les alternants une Carte Nationale d'Étudiant des Métiers dans les 30 jours suivant leur inscription.

Les alternants en contrat de professionnalisation pourront bénéficier de la carte d'étudiant des métiers à condition d'avoir moins de 26 ans et d'être inscrits dans une qualification enregistrée au RNCP pour une formation d'une durée minimale de 12 mois.

La carte d'étudiant des métiers est valable sur l'ensemble du territoire national et est délivrée une fois pour toute la durée du contrat en alternance. **En cas de rupture du contrat en alternance, elle doit être récupérée et détruite par l'établissement de formation qui l'a délivrée.** Cette carte permet à l'alternant de justifier de son statut. Elle peut parfois ouvrir droit à des réductions tarifaires dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur. Le contrat d'Apprentissage et le contrat de professionnalisation ont chacun leur spécificité.

Le tableau ci-dessous permet de visualiser les différences entre ces 2 contrats.

<p>Le contrat d'apprentissage est pour vous si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous avez entre 16 et 25 ans ; • vous avez au moins 15 ans dans l'année civile en cours et vous avez achevé votre troisième ; • vous avez 15 ans et avez suivi une formation dans le cadre de la DIMA. <p>Cependant, la limite d'âge peut être reculée à 30 ans si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous préparez un diplôme ou un titre supérieur à celui déjà obtenu • il y a eu rupture du contrat d'apprentissage pour une raison indépendante de votre volonté (cessation d'activité, faute de l'employeur...) <p>En revanche, il n'y a aucune limite d'âge dans le cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous êtes reconnu travailleur handicapé • vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation dépend de l'obtention du diplôme ou du titre sanctionnant la formation suivie. 	<p>Le contrat de professionnalisation est pour vous si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes âgé de 16 à 25 ans révolus ; • Demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus • Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI)
À l'issue de ce contrat	
<p>Vous pouvez obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).</p>	<p>Vous pouvez obtenir une qualification soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enregistrée au RNCP (titre ou diplôme) • reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche • ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle.
Durée ?	
<p>Vous bénéficiez d'au moins 400 heures de formation par an dispensée par les CFA.</p>	<p>Vous bénéficiez d'une formation dispensée par un organisme de formation ou par l'entreprise si elle dispose d'un service de formation interne. Cette formation ne peut être inférieure à 150 heures et sa durée est comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat ou de l'action de professionnalisation.</p>
Qui vous accompagne ?	
<p>Votre suivi est assuré obligatoirement par le maître d'apprentissage qui est responsable de la formation pratique. Il peut être le chef d'entreprise ou un salarié de l'entreprise.</p>	<p>Le tuteur doit se prévaloir d'une expérience de deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.</p>


NB : Rendez-vous dans des points d'accueil d'information et d'orientation : les Centres d'information et d'orientation (CIO), les Centres d'information Jeunesse (CIDJ), les missions locales, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), etc. Pour plus d'informations, consultez le site education.gouv.fr.



Se soigner

- LA PROTECTION SOCIALE ETUDIANTE 117**
- LA SPECIFICITE ETUDIANTE 118**
- QUAND ET COMMENT VOUS INSCRIRE ? 119**
- LA REFORME DE L'ASSURANCE MALADIE 119**
- LA MEDECINE PREVENTIVE DE L'UNIVERSITE 120**
- PASS SANTE + PREVENTION-CONTRACEPTION 123**

GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr 

**étudier
à Toulon**

LA PROTECTION SOCIALE ETUDIANTE

Vous poursuivez des études dans l'enseignement supérieur ? Vous relevez de la sécurité sociale étudiante. Dès votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (université, IUT, BTS, classe préparatoire...), vous vous inscrivez sur : ameli.fr pour vos droits au remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité pendant toute la durée de l'année universitaire.

Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante

À la rentrée 2019/2020, le régime étudiant de sécurité sociale disparaîtra.

Si vous entrez dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2020/2021...

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, et que vous êtes français·e, vous serez automatiquement affilié·e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation, mais profitez-en tout de même pour vous créer un compte sur ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

Si vous étiez déjà étudiant·e en 2020/2021...

Si vous poursuivez vos études en 2020/2021 et que vous étiez inscrit·e à une mutuelle étudiante (comme centre de gestion), vous basculerez automatiquement vers un régime classique.

Pour plus de renseignements et de détails se connecter sur ameli.fr «cas particuliers» en fonction des situations.

> www.ameli.fr/var/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudiant/vous-venez-etudier-en-france

LA SPECIFICITE ETUDIANTE

Si vous souhaitez compléter les remboursements de la sécurité sociale, vous pouvez adhérer à la complémentaire santé de votre choix (une mutuelle spécialisée pour les étudiants, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire...).

Les remboursements varient selon les contrats et selon la complémentaire santé choisie. Elles remboursent en partie ou en totalité les dépenses non prises en charge par l'assurance maladie.

Si vous avez des difficultés financières, des aides existent pour vous aider à payer votre complémentaire santé comme la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

Autres possibilités : le choix entre deux centres de Sécurité Sociale Étudiante :

- soit la LMDE (La Mutuelle Des Étudiants),
- soit la MEP (Mutuelle des Étudiants de Provence).

LMDE	MEP
<p>Adresse : 94 Avenue Vauban, 83000 Toulon</p>	<p>Adresse : 25 Rue Negresko, 13008 Marseille</p>
<p>Tél. 0 811 50 56 33</p>	<p>Tél. 04 26 31 79 29</p>
<p>Site Internet : www.lmde.com e-mail : info.lamutuelledesetudiants.fr</p>	<p>Site Internet : www.mep.fr</p>

Pour plus de renseignements :

<https://www.studyrama.com/vie-etudiante/mutuelle-etudiante-comment-choisir/comment-choisir-sa-mutuelle-etudiante-16081>

Attention : Les étudiants sont désormais rattachés au régime général de la sécurité sociale (réforme 2018).

QUAND ET COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Pièces à fournir (cf. site» d'inscription sur ameli.fr (régime général) ou MSA (régime agricole)

Comment être bien remboursé-e ?

Médecin traitant et complémentaire santé

L'Assurance Maladie vous rembourse 70% de vos frais de santé, si vous consultez en priorité votre médecin traitant. Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez souscrire une complémentaire santé auprès de l'organisme de votre choix (une mutuelle étudiante, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire...).

Cet organisme prendra en charge les 30% de frais restants

Mise à jour de vos informations

Que ce soit sur ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial, pensez à vérifier que les informations que vous fournissez à l'Assurance Maladie sont correctes, et notamment...

Votre adresse postale

Votre RIB

Votre déclaration de médecin traitant

Cette attention vous assurera de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

LA REFORME DE L'ASSURANCE MALADIE

Le parcours de soins coordonnés

Vous êtes dans le parcours de soins coordonnés lorsque vous consultez en premier le médecin traitant que vous avez déclaré. Si nécessaire, il vous oriente vers un médecin correspondant (un spécialiste par exemple). Dans ce cas, vous êtes remboursé normalement.

Médecin remplacé :

Si votre médecin traitant est absent, vous pouvez consulter un autre médecin sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements sous réserve d'avoir déclaré un médecin traitant.

Accès direct autorisé :

Après avoir déclaré votre médecin traitant, les gynécologues, les ophtalmologues et les psychiatres peuvent être consultés directement sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements.

Hors résidence :

Si vous êtes loin de chez vous et après avoir déclaré votre médecin traitant, vous pouvez consulter un autre médecin sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements.

Urgence :

Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez consulter en urgence un autre médecin que votre médecin traitant, sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements.

A la fin de vos études universitaires

Contactez la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence qui assurera la gestion de votre dossier et le remboursement de vos frais de santé (maladie et maternité) dès le 1er septembre de l'année en cours.

Vous pouvez aussi contacter un conseiller de l'Assurance Maladie par téléphone en composant le **36 46 (service 0,06€/min + prix appel)**, à votre écoute du lundi au vendredi pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches ou sur <https://www.ameli.fr/var/assure/adresses-et-contacts>

Conservez votre Carte Vitale. Vous pourrez la mettre à jour dès que votre caisse d'assurance maladie vous le demandera.

Hors parcours de soins coordonnés

Vous êtes hors parcours de soins coordonnés si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant ou si vous consultez directement un médecin sans avoir consulté votre médecin traitant (Exceptions : urgences, consultations hors résidence.) Dans ce cas, vous êtes moins bien remboursé.

Pour plus de renseignements

BESOIN DE PLUS D'INFOS ?

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html> ou ameli.fr

Téléphone : contacter l'Assurance Maladie au 36 46

LA MEDECINE PREVENTIVE DE L'UNIVERSITE

La santé participe à la réussite de votre projet universitaire.

Face à des problèmes de santé, des difficultés de vie et à suivre vos études, l'équipe du Service Universitaire de la Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (Secrétaire, Infirmières, Médecins) est là pour vous aider à trouver des solutions.

L'équipe du SUMPPS vous propose :

- Accueil infirmier, conseil santé, soins, orientation, mise à jour des vaccins, soins d'urgence.
- Aménagement d'études ou d'examens pour étudiants en situation de handicap ou de maladie invalidante.
- Prestations gratuites sur rendez-vous.
- Bilan de prévention en 1^{ère} année.
- Contrôle médical des étudiants à risque professionnel.
- Certificat médical pour le sport au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).
- Consultations avec un médecin psychiatre sur rendez-vous.
- Actions santé.
- Consultations médicales pour les étudiants en situation de précarité.

Le personnel du SUMPPS et les assistantes sociales sont soumis au secret professionnel.

Contact :

Service Universitaire de la Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

RDC du bâtiment EVE - Entrée 2

Université de Toulon

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

et de 13h à 17h

Tél. 04 94 14 24 89

Mail : sumpps@univ-tln.fr

Direction générale des services - Pôle Relations sociales

Campus de La Garde

Bâtiment W, bureau 13 – Rez-de-chaussée

Tél. : 04 94 14 22 32

Mail : as@univ-tln.fr

Service Social (Assistances sociales)

Sylvie Vautier-Yvon,

Assistante sociale de l'Université de Toulon (Campus de la Garde et de Toulon)

La prise de rendez-vous se fait uniquement lors des permanences téléphoniques au 04 94 14 21 19 les lundis et vendredis de 14h à 16h.

CROUS de Nice :

Nathalie CHAUDY, Campus de La Garde, Bâtiment EVE

Tél. : 04 94 14 29 17

Sur rendez-vous : Les rendez-vous se prennent par internet sur le site

www.crous-nice.fr – Rubrique « service social »



Afin de continuer à soutenir psychologiquement les étudiants, les partenaires du Crous que sont le Bureau d'aide psychologique (Bapu) de Nice et l'association Apsytude sur rendez-vous.

Pour les étudiants du Var : Appelez le **06 27 86 91 83** ou écrivez à rdv.apsytude@gmail.com

Les consultations par webcam de l'Happsy Line se déroulent sur une plateforme de consultation.

PSY EN RÉSIDENCES (AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS)

Le Coudon

Psychologue d'Apsytude

Mardi 17h – 21h

Bâtiment du Resto' U, Niveau 0H

Les centres de santé universitaires

La moitié des services de santé universitaire sont aussi centres de santé médicaux, dentaires et infirmiers.

Vous êtes nombreux à exprimer votre difficulté à vous soigner, notamment pour des raisons de budget. Ces centres de santé vous permettent de bénéficier de consultations médicales et de soins en médecine générale, avec délivrance d'ordonnance dans le cadre de la prescription d'un traitement adapté.

Le tiers payant y est pratiqué et vous n'avez pas à avancer la part de sécurité sociale de la consultation. La consultation est prise en charge à 70% par la sécurité sociale et, si vous en avez choisi une, la complémentaire santé. Vous pouvez aussi déclarer un des médecins du centre de santé comme référent dans votre parcours de soin ; c'est-à-dire comme votre médecin traitant.

Accès aux droits en santé et pour le handicap

La plupart des services de santé universitaire ont un service social qui pourra aussi vous aider dans vos démarches de reconnaissance de droits en santé.

Les Services Université Handicap (SUH) accompagnent dans leurs études, les étudiants ayant une reconnaissance de handicap. Les services de santé universitaires, sont là pour déterminer des aménagements d'études et d'examen dont vous pouvez avoir besoin, y compris en cas de handicap temporaire (consécutif, par exemple, à un accident).

PASS SANTE JEUNES

Le chéquier PASS Santé Jeunes comprend 9 coupons liés à des prestations de prévention et d'accès à la contraception, telles que des consultations médicales, une analyse biologique et l'achat de contraceptifs.

Objectif ?

Permettre aux jeunes d'accéder gratuitement et de façon confidentielle à des prestations chez les professionnels de santé dont des prestations de prévention et de contraception. Renforcer l'information des jeunes et faciliter leur accompagnement dans un parcours de prévention et de soins dans le domaine de la sexualité.

Comment ?

La demande de chéquier « PASS Santé Jeunes » se fait exclusivement par téléprocédure sur le site generation.regionpaca.fr. Elle se fait en deux étapes :

La première étape : Le jeune saisit ses coordonnées puis sa demande de chéquier.

La deuxième étape : Le jeune adresse la pièce justificative de son statut par courrier ou par voie électronique.

Pour que sa demande soit prise en compte, ces deux étapes sont indispensables.

Pour qui ?

Ce dispositif est ouvert aux jeunes filles et garçons de moins de 26 ans, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur et pouvant justifier d'un des statuts suivants : lycéen(ne)s, apprenti(e)s, étudiant(e)s, stagiaires de la formation professionnelle, en service civique, accompagné(e)s par une mission locale, inscrit(e)s à Pôle emploi.

Demande en ligne :

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/pass-sante-jeunes>

Pour la création d'un compte :

<https://passantejeunes.maregionsud.fr/Account/>

[LogOn?ReturnUrl=%2fAccount%2fLogOn%3fReturnUrl%3d%252f](https://passantejeunes.maregionsud.fr/Account/LogOn?ReturnUrl=%2fAccount%2fLogOn%3fReturnUrl%3d%252f)

Contact :

Hôtel de Région Provence Alpes Côtes d'Azur

Hôtel de Région

27, place Jules Guesde

13481 MARSEILLE Cedex 20

Concernant le PASS Santé Jeunes

Tél. 04 88 73 80 00 - pass-sante@info-maregionsud.fr

Volet d'information et d'orientation du Pass santé jeunes : www.parlons-sexualites.fr

Planning Familial Varois

92 cours Lafayette 83000 TOULON

Tél. 04 22 14 54 25 - pro@parlons-sexualites.fr

<https://www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-varois>



Mouvement FR Planning Familial VAR

Planning familial (centres, information)
24 rue Victor Clappier 83000 TOULON
Tél. 04 22 14 54 25

Centre de Protection Maternelle et Infantile

Planning familial (centres, information)
540 Boulevard Europe 83500 LA SEYNE SUR MER
Tél. 04 83 95 49 00

Conseil Départemental

Direction des Sports et de la Jeunesse
Service des Aides Individuelles à la Jeunesse
390 avenue des Lices - BP 1303
83076 TOULON
<https://www.var.fr/varjeunesse-aides>

En matière de santé, de nombreux organismes peuvent vous y aider.

Fil Santé Jeunes
Tél. 0800 235 236 7j/7
Cidj santé

Vie affective et sexuelle :

Le Planning Familial Varois
CPEF (Centres de planification et d'éducation familiale)
CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic)
Choisirsacontraception.fr
Hépatites info service 0 800 845 800
Sida info service 0 800 840 800
Ligne azur «sexualité» 0 810 20 30 40

Dépression, mal être, prévenir et s'en sortir :

Maison des adolescents du var
Ligue Varoise de Prévention

Drogues et dépendances :

CSAPA (Centre de soins en Addictologie)
Drogues info service 0 800 23 13 13
numéro vert, 8h-2h, 7j/7 01 70 23 13 13 à partir d'un mobile
Écoute cannabis 0 811 91 20 20
Écoute dopage 0 800 15 2000
Tabac info service 39 89
Joueurs info service 09 74 75 13 13

HOPITAUX :

Centre Hospitalier Intercommunal Toulon - La Seyne Sur Mer - Sainte Musse

54 rue sainte claire deville

83100 TOULON

Tél. 04 94 14 55 55

<http://www.ch-toulon.fr>

centrehospitalierintercommunaltoulon.site-solocal.com

Clinique Saint-Michel

avenue d'Orient

83100 TOULON

Tél. 04.98.00.18.18

Hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne

boulevard Sainte-Anne

83041 TOULON

Tél. 04.83.16.20.27

Hôpital privé Toulon Hyères-Saint-Jean

1 avenue Georges Bizet

83000 TOULON

<http://hpth-saint-jean.fr/>

Hopital Privé Toulon - Hyeres - Saint Roch

18 avenue de saint roch -

83000 TOULON

Tél. 08 26 46 26 00

<http://hpth-saint-roch.fr/>

Conditions particulières

Initiée par Wizbii pendant le confinement lié au Covid-19, la plateforme tousétudiants propose un référencement des aides et des initiatives solidaires dédiées aux étudiants (aides financières, ressources pédagogiques, activités à distances...). Plus de 400 aides sont actuellement disponibles.

<http://tousetudiants.fr>

Assistance urgence pour les étudiants en situation de précarité

Tél. 0806 002 78





Se nourrir

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES GERES 127
PAR LE CLOUS
CONTACTS UTILES 127

GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr

étudier
à Toulon

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES GERES PAR LE CLOUS

Le CLOUS vous propose un restaurant et deux cafétérias universitaires sur le campus de la Garde et un restaurant à l'UFR droit en centre-ville de Toulon.

À Toulon (UFR Droit) :

- Resto U l'Escarpe

Restaurants et Enseignes hors CROUS

Nombreuses structures et restaurants aux alentours des Campus

- À TOULON Centre Commercial MAYOL
- Adresse : Rue du Mûrier, 83000 TOULON
- À LA GARDE Centre Commercial Grand-Var Est et l'Avenue 83

Adresse : Avenue de l'Université
83160 LA VALETTE-DU-VAR

Campus de La Garde :

- Cafétéria Seatech
- Cafétéria Le Béal
- Resto U Le Coudon
- Sandwicherie Le Rouge et le Noir
- Sandwicherie Le P'tit Béal
- CROUSTRUCK' sur les Campus : restauration bus rapide

Des formules repas très diversifiées sont proposées aux étudiants au prix de 3,30 euros (tarif 2019-2020) (1 euro pour les étudiants boursiers).

DES REPAS DE QUALITÉ

Les menus proposés sont élaborés par des équipes de professionnels (chefs de cuisine, diététicienne, conseiller restauration) pour l'ensemble des restaurants. Ils sont consultables en ligne et sur l'application Crous Mobile.

Les menus offrent toutes les garanties sanitaires. L'hygiène de chaque restaurant est soumise à des contrôles nationaux et régionaux réguliers.

Les établissements s'engagent avec leurs partenaires à la mise en place de véritables schémas directeurs de restauration, reflet de véritables politiques de site.

CONTACTS UTILES

Banque Alimentaire du Var

257 rue Denis Papin

83130 LA GARDE

Tél. 04 94 61 23 88

Tél. 09 64 43 81 95

www.banquealimentaire.org

Epicerie solidaire Etudiante (18-30 ans)

Etudiant, apprenti, ou encore en service civique ? Une inscription et 5 euros permettent de faire un panier une fois par semaine, soit le mercredi après-midi, ou le vendredi après-midi.

740 avenue du 8 mai 1945

83130 LA GARDE

Tél. 06 33 02 05 38



Se déplacer

**EN BUS DANS LA METROPOLE
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
AVEC LE RESEAU MISTRAL 129**

LES ABONNEMENTS - 26 ANS JEUNES 131

EN CAR DANS LE DEPARTEMENT AVEC ZOU 133


DANS LA REGION EN TRAIN AVEC LA SNCF 135

EN TAXI 136

EN AVION - EN BATEAU 137

**étudier
à Toulon**

GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr 

EN BUS DANS LA METROPOLE TOULONPROVENCE MEDITERRANEE AVEC LE RESEAU MISTRAL

Le Réseau Mistral vous transporte sur les 12 communes de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée avec un tarif unique de 1,40 EUROS le ticket, grâce à ses 135 lignes de bus et de bateaux et appelbus permettent de circuler sur les 300 Kms de l'ensemble du réseau Mistral.

La Carte à puce « Mistral » est personnalisée avec vos noms, prénoms et photo. Elle est réalisée dans les agences commerciales du Réseau Mistral et a une durée de vie de 12 ans. C'est votre qualité d'ayant droit qui détermine le tarif dont vous bénéficiez. Votre profil doit être renouvelé avant sa fin de validité, tous les ans.

La carte est rechargeable et peut comporter plusieurs titres de transport : titres à décompte de voyages et abonnements (en fonction de votre fréquence d'utilisation ou de votre qualité d'ayant droit).

Le saviez-vous ? Le réseau Mistral est le moins cher de France pour les étudiants !

Nouveau : Avec mon application Seamless, plus de carte Mistral, de ticket à bord des bus et bateaux-bus du réseau Mistral, je paie et je valide avec mon smartphone.

Avec l'application à télécharger « Seamless Transportation », votre smartphone devient votre unique titre de transport pour vous déplacer sur l'ensemble de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Ligne U : Ligne Universitaire directe

Depuis le 1^{er} septembre 2014, une nouvelle ligne de bus : la « ligne U » dessert les campus de l'Université de Toulon. Elle relie en une vingtaine de minutes le campus de La Garde – La Valette au Technopole de la Mer.

amplitudes horaires ligne U : fréquence de 15 minutes

- de 6h à 21h10 du lundi au vendredi

- de 6h à 20h30 le samedi

Substitut de la ligne 191A, elle a pour arrêt le Campus Porte d'Italie, en haut de l'avenue Franklin Roosevelt (direction Campus La Garde – La Valette) et devant la Faculté de droit (direction Portes d'Ollioules et Toulon), possibilité de stationnements gratuits aux parkings relais à tout détenteur d'un titre Réseau Mistral en cours de validité. La ligne 191B est par ailleurs maintenue : elle assure ses départs depuis l'Observatoire vers Campus La Garde – La Valette, en passant par les arrêts Liberté et Boulevard de Strasbourg.

EN BUS DANS L'AGGLOMERATION AVEC LE RESEAU MISTRAL (suite)

Les agences commerciales

Agence Commerciale Réseau Mistral

Station Maritime

Quai Cronstadt 83000 TOULON

Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30, les mercredi et samedi de 7h45 à 12h30 et 13h45 à 18h05

Tél. 04 94 03 87 03

La station maritime

Quai Cronstadt 83000 TOULON

ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30

les mercredi et samedi de 7h45 à 12h30 et 13h45 à 18h05

L'agence de La Seyne

12 quai Saturnin Fabre à La Seyne

ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h15 à 17h30

L'agence d'Hyères

Rotonde du Park Hôtel avenue de Belgique à Hyères

Ouverte le lundi de 13h30 à 16h45

mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h45

L'agence mobile

L'agence mobile du réseau mistral est une véritable agence commerciale dont la mission est de vous servir au plus proche de chez vous.

Pour consulter le calendrier des rendez vous de l'agence mobile dans ma commune : aller dans la rubrique point de vote sur le site réseau mistral

Le réseau mistral est aussi joignable par téléphone du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h30 au 04.94.03.87.03.

Le service de recouvrement concernant les procès verbaux

720 avenue Colonel Picot

83100 TOULON

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h

Maison de la Mobilité

34 rue d'Alger à Toulon.

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi : 10h00 à 18h00

Tél. 04 94 93 37 37

L'agence commerciale mobile du réseau mistral se déplace dans les quartiers :
Arrêt «Lamalgue» Boulevard Bazeilles au Mourillon,
Arrêt Bidouré au Pont du las,
À l'angle du chemin de la Serinette et du chemin Claude Lorrain à la Serinette,
Place Bouzigues 4 chemin des Routes.

LES ABONNEMENTS -26 ANS JEUNES

Abonnement 12 mois pour étudiant

NB : Si frais de souscription à l'année il faut ajouter 8 € d'accès au tarif en vigueur : 174 € ce qui fera un total de 182 € pour l'abonnement annuel.

Nombre illimité de voyages (bus et bateaux) pendant 12 mois à partir de la date de première validation. Avec la GARANTIE LIBERTE, vous pouvez résilier votre abonnement à partir de 3 mois d'utilisation (sur demande écrite adressée au Réseau Mistral, précisant le mode de paiement utilisé, les noms et prénoms du débiteur ou du payeur). Un réajustement vous sera facturé par rapport au prix d'un abonnement 30 jours « Scolaire - Etudiant - Apprenti ». Dans ce cas, votre abonnement sera supprimé de votre carte Mistral.

Conservez votre « carte Mistral » : vous pourrez toujours y recharger d'autres titres de transports.

Abonnement 30 jours : 21 € / mois (hors frais de souscription)

Utilisable tous les jours de l'année. Nombre illimité de voyages (bus et bateaux) pendant 30 jours à partir de la date de première validation.

NB : possibilité de souscrire à 12 abonnements 30 jours « Scolaire » pour une somme totale de 252 €

10 voyages en « réduit » : 6,90 € (hors frais de souscription)

Pour la création de « votre carte Mistral » ou le renouvellement de votre profil valable 12 mois : 8 €

Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité récente, uniquement pour la création de votre « carte Mistral »
- 1 certificat de scolarité de l'année en cours
- 1 justificatif d'identité
- 1 attestation de domicile

Plus de renseignements : www.reseaumistral.com

PAYER ET VALIDER AVEC VOTRE SMARTPHONE

Recharger votre carte de transport grâce à SEAMLESS et déplacez-vous sur la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Parc Relais P+R

Deux parcs relais sont mis à disposition des clients du réseau mistral depuis le 26 septembre 2016. Un titre de transport est nécessaire pour pouvoir bénéficier de ce service (carte magnétique ou ticket de transport).

1. P+R Portes d'Ollioules et de Toulon (300 places de parking) - 04 94 03 93 25

horaires de 5h à 22h du lundi au jeudi et de 5h à 1h le vendredi et samedi

4 lignes de bus passent par ce relais : ligne 1, 12, 122 et U

Un ticket P+R est donné à l'entrée et doit être conservé pour sortir. Le titre de transport est utilisé comme moyen de paiement aux caisses.

En absence de titre ou en cas de non validité, 22€ d'amende forfaitaire seront à régler.

Les abonnements -26 ans jeunes (suite)

2. Parc Relais Brunet (20 places de parking) - 04 94 03 93 25

horaires de 5h30 à 21h30 7j/7.

2 lignes de bus passent par les arrêts Brunet et Ecoles à proximité du relais : ligne 1 et ligne 31. La carte réseau mistral sert de ticket d'entrée et de sortie du parking.

Service Appel Bus

Le service appel bus est un service de transport (en minibus) à la demande qui permet de rallier un arrêt dans un secteur concerné (ou de correspondance) à une ligne régulière.

Pour tout déplacement, merci de réserver auprès de notre hôtesse, au minimum 1 heure avant, au 04 94 03 87 02 (du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00.)

Vous pouvez planifier un calendrier de réservations pour des déplacements réguliers. Attention : les réservations pour le samedi se font le vendredi jusqu'à 18h au plus tard.

Votre réservation effectuée, le minibus viendra vous chercher à la date, heure et lieu convenus.

Services de nuit :

Service de soirée Taxi-Bus Toulon/La Valette/La Garde :

Le service de soirée et ses Taxis bus vous permettent de circuler du dimanche soir au jeudi soir, sauf 1^{er} mai, 24, 25 et 31 décembre et 1^{er} janvier, sur Toulon, La Valette et La Garde de 21h20 à 0h05. Avec possibilité de réserver et de planifier vos déplacements sur 1 semaine.

Depuis l'arrêt « Liberté » des départs sont assurés à heures fixes 21h20, 22h15, 23h15 et 0h05. En dehors de ces horaires adressez-vous directement au conducteur de taxi en attente à l'arrêt Liberté. Vos déplacements sont pris en charge sur réservation auprès du GIE des taxis toulonnais au 04.94.09.38.07 (de 8h à 21h) ou au niveau du standard des taxis toulonnais 04.94.93.51.51 (ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24).

Les Nocturnes :

Le service Nocturnes du réseau mistral fonctionne les vendredis et samedis soirs de 21h à 00h30. Il est assuré par 6 lignes de bus et 1 maritime avec une fréquence de 30 minutes.

Les horaires sont disponibles sur le site www.reseaumistral.com.

Les tarifs en vigueur pour les services de nuit sont les mêmes que pour les services de jour.

L'application Réseau Mistral pour iPhone et Android

L'application Android ou Iphone Réseau Mistral est destinée à faciliter vos déplacements sur les 12 communes de Toulon Provence Méditerranée.

Que vous soyez utilisateur régulier ou occasionnel des transports en commun, cette application vous permettra d'obtenir toutes les informations utiles, de la préparation de votre déplacement jusqu'à votre destination finale.

Fonctions principales :

- Horaires :

Saisissez le nom de votre arrêt et la ligne dans la barre de recherche (ou utilisez la fonction géolocalisation de votre smartphone), apparaîtront alors les prochains passages du bus souhaité en temps réel (si le temps réel n'est pas disponible, par défaut vous obtiendrez les horaires de passages théoriques signalés par une : *).

- Itinéraires :

En indiquant votre point de départ (arrêt, adresse, ou géolocalisation) et votre lieu d'arrivée, l'application vous propose les solutions transport les plus efficaces, avec une feuille de route claire et précise.

- A proximité :

découvrez les arrêts et points d'intérêts qui vous entourent à partir de la fonction géolocalisation de votre téléphone.

- Favoris :

gagnez du temps en enregistrant vos itinéraires favoris. Vous accéderez facilement aux prochains départs.

-Infos trafic :

consultez à tout moment et où que vous soyez, les dernières perturbations du réseau en cours ou à venir.

- Contact :

Envoyez vos remarques, vos suggestions ou vos réclamations par mail depuis la rubrique contact, accessible depuis les paramètres.

EN CAR DANS LE DEPARTEMENT AVEC ZOU

Afin de répondre au mieux à l'attente des usagers en matière de déplacements tout en préservant l'environnement, le Conseil Départemental du Var a mis en place VarLib, un réseau de transport.

BILLETS :

Billets	Tarifs à l'unité*	Tarifs 10 voyages*
Zone 1 : Var et communes limitrophes	3 €	21 €
Zone 2 : Zone 1 + Cannes, Grasse et Gardanne	4 €	28 €
Zone 3 : Zone 2 + Aix en Provence (au départ de Rians, St Maximin et Brignoles) et Marseille (au départ de St Maximin et Brignoles)	6 €	42 €
Zone 4 : Zone 3 + aéroport de Nice (au départ de St Raphael, Fréjus, Les Adrets et Mandelieu)	20 €	140 €

Les billets 10 voyages sont valables 2 ans sur l'ensemble des lignes ZOU ! (ex-Varlib) de la zone choisie. (**) - correspondance gratuite sur le réseau ZOU !

Ils ne sont pas nominatifs et sont utilisables par plusieurs personnes y compris sur le même trajet. La correspondance est gratuite dans un délai de 90 minutes après la montée dans le premier autocar (non valable pour un trajet retour).

Nouveau : Billet aller-retour dans la journée Var et communes limitrophes = 5 €

Attention : Ce titre ne peut-être vendu dans les cars, disponible uniquement dans les points de vente sur le site www.varlib.fr

*tarifs inchangés depuis 2016

ABONNEMENTS :

S'abonner à VarLib c'est prendre le PASS de son choix.

Votre abonnement est chargé sur une carte sans contact nominative avec photo et dont la durée de vie est de 5 ans. Elle est utilisable uniquement par la personne désignée (la carte d'identité peut être demandée lors des contrôles). En cas de perte ou de vol, un duplicata payant peut être édité. Le cout d'établissement de la carte (ou de son duplicata) avec étui de protection est d'une valeur de 5 euros.

Billets	Tarifs Mensuels*	Tarifs Annuels*
PASS'VAR Zone 1	48 €	480 €
PASS'LIB Zone 2	70 €	700 €
PASS'3D Zone 3	100 €	1000 €
PASS' ZOU! ETUDES	-	90 €

Zone 1 : Var et communes limitrophes (PASS'VAR)

Zone 2 : Zone 1 + Cannes, Grasse et Gardanne (PASS'LIB)

Zone 3 : Zone 2 + Aix en Provence, Marseille (PASS'3D)

Zone 4 : Zone 3 + aéroport de Nice (PASS'VAR MOINS DE 26 et PASS' ZOU! ETUDES)

L'abonnement mensuel : valable sur les lignes régulières, doublages scolaires et lignes scolaires pour 30 jours glissants à partir de la première validation et pour un nombre illimité de voyages sur une, deux ou trois zones en fonction du PASS' choisi.

L'abonnement annuel : valable sur les lignes régulières, doublages scolaires et lignes scolaires pour 12 mois glissants à partir de la première validation et pour un nombre illimité de voyages sur une, deux ou trois zones en fonction du PASS' choisi.

Abonnements offrant 2 mois de transport gratuit (les 2 derniers de la période d'engagement). Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique sur 10 mois sans frais supplémentaires.

PASS'Jeunes : Abonnement valable 5 ans à compter de la délivrance ou du renouvellement du titre jusqu'au 31 juillet de l'année en cours. À demander auprès de sa commune ou communauté de communes (renseignement en mairie à partir de juin).

PASS'Etudes : Abonnement « tout réseau » : accès illimité à toutes les lignes ZOU!, toute l'année y compris les week-ends et pendant les vacances scolaires (hors TAD).

POINTS DE VENTE :

Par Internet sur l'e-boutique du site : zou.maregionsud.fr

CARTE À PUCE ZOU!

Demandez votre carte ZOU! :

- en ligne : www.ter.sncf.com/sud-provence-alpes-cote-d-azur/offres/cartes-abonnements/demandez-votre-carte-zou

- aux guichets.

Cette carte à puce nominative et gratuite est valable 5 ans. Attention, cette demande de carte ne concerne pas le Pass ZOU! Études et la carte ZOU! Solidaire

Faite votre demande de carte directement en ligne :

<https://vad.keolis.com/ter-paca-commandecarte/#/offres>

ou rendez-vous au guichet de la gare SNCF Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de votre choix.

DANS LA REGION EN TRAIN AVEC LA SNCF

Carte Zou Pass Etudes

LE PASS ZOU! ÉTUDES

Âgés de 3 à 26 ans inclus, bénéficiez sur votre trajet domicile-études, trajets du quotidien, déplacements de loisirs, y compris en période de vacances scolaires de voyages illimités sur le réseau de la région PACA :

TER, LER, Lignes de bus interurbains ZOU ! du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, et du Var, chemins de Fer de Provence entre Nice et Digne.

Inscrivez-vous sur le site zou.maregionsud

Tarifs :

Plein tarif : 90€ par an.

Demi-tarif : 45€ par an.

Tarif préférentiel : 70€ par an, attribué aux bénéficiaires d'une carte ZOU! Études. Pour en bénéficier, il faut souscrire votre Pass ZOU! Études auprès du réseau de transport qui vous a attribué la carte ZOU! Études pour l'année en cours.

Important : Il n'est plus possible de souscrire en ligne le Pass ZOU! Études.

Comment se procurer la carte ZOU ! Études

Inscription en ligne sur zou.maregionsud.fr

Nouveau ! Un numéro d'appel dédié : **04 86 88 50 50**

La Région Sud met à votre disposition un numéro exclusif pour les demandes (ouvert du lundi au samedi de 8h à 18h).

Vous possédez déjà une carte billettique

A partir du 1^{er} août, présentez cette carte au guichet de la gare SNCF de votre choix, fournissez les pièces justificatives :

- un certificat de scolarité pour l'année scolaire concernée 2020-2021
- un justificatif de domicile (une attestation d'hébergement de moins de 3 mois si hébergé)
- 15 € d'ouverture de droits
- support billettique

Le vendeur chargera le produit pour l'année scolaire 2020-2021

Vous ne possédez pas encore de carte billettique

Vous pouvez obtenir le formulaire complet de demande de la carte billettique soit au guichet d'une gare SNCF soit en le téléchargeant sur le site de la SNCF.

A partir du 1^{er} août, présentez vous au guichet de la gare SNCF de votre choix:

Pièces à fournir :

- formulaire de demande Pass ZOU! Études
- un certificat de scolarité pour l'année scolaire concernée 2020-2021
- un justificatif de domicile et (une attestation d'hébergement de moins de 3 mois si hébergé)
- Photo d'identité
- Pour les Volontaires du Service Civique : fournir, à la place du certificat de scolarité, le Contrat d'engagement civique ou la carte de volontaire du Service Civique

<https://www.ter.sncf.com/sud-provence-alpes-cote-d-azur>

EN TAXI

24H sur 24, 7 jours sur 7, au 04 94 93 51 51

Il existe neuf stations de taxis dans lesquelles vous pouvez vous rendre. Vous êtes sûr d'y trouver un taxi aux heures de bureau.

- Gare SNCF - Place de la liberté - Place Monsenergue - Boulevard de Bazeilles - Bon rencontre (av. du Général Brosset) - Place Mermoz - Hôpital Ste Musse (Av. Ste Claire Deville - Angle du Bd de Ste Anne et de l'avenue de la Victoire - Gare maritime (à l'intérieur devant le hall des arrivées).

La nuit, seulement 3 stations sont opérationnelles :

- La Gare SNCF
- Place de la Liberté
- Place Monsenergue.

www.taxis-region-toulonnaise.fr

EN AVION

Toulon est desservi par l'Aéroport International Toulon-Hyères. Situé à proximité de l'autoroute, l'Aéroport International Toulon-Hyères est distant d'environ 20 minutes du centre de Toulon.

L'aéroport propose des vols directs pour les villes de : Bruxelles (Belgique), Genève (Suisse), Rotterdam (Pays-Bas), Londres et Southampton (Royaume-Uni), Ajaccio et Bastia (Corse), Bordeaux, Brest, Lyon, Paris, Lille, Nantes et Strasbourg.

Plus de renseignements sur le site de l'aéroport : www.toulon-hyeres.aeroport.fr

EN BATEAU

Dans la Métropole avec le Réseau Mistral

Le Réseau Mistral est le 1^{er} réseau maritime de France. Comptant 12 vedettes, le Réseau Mistral, qui gère les transports en commun de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, propose quotidiennement une centaine de départs de bateaux-bus et accueille chaque année de nombreux passagers sur ses 3 lignes maritimes :

- Toulon-St Mandrier
- Toulon-La Seyne
- Toulon-Tamaris-Les Sablettes

Tarif : 1 voyage maritime = 2 €

(ticket en vente directement auprès de l'agent à bord du bateau bus). Les détenteurs de la carte Réseau Mistral ne paient aucun supplément, seule la validation de leur titre de transport est obligatoire à bord.

Agence commerciale Réseau Mistral

Quai Cronstadt
83000 TOULON

Tél. 04 94 03 87 03

Tour de La Rade de Toulon dès 2020

Prochainement les lignes et dessertes permettraient les arrêts de Toulon, les Sablettes, Tamaris, Saint-Mandrier, Bois-Sacré, Espace Marine et La Seyne-Centre.

Pour la Corse

Le port de Toulon est aussi un haut lieu de transit pour les voyageurs en provenance ou à destination de la Corse, de l'Italie, des Baléares.

La compagnie Corsica Ferries dessert les ports de Bastia et Ajaccio depuis le port de Toulon.

Renseignements sur le site : www.corsica-ferries.fr

Achats de billets :

adresse :

2 avenue de l'Infanterie de Marine

83000 TOULON

Tél : 0 825 095 095 (0,18 €/min)

Information, modification ou annulation de billets réservés :

Tél : 04.95.32.95.95

du lundi au samedi 8.00-20.00 - dimanche 9.00-19.00





Se distraire, Se cultiver

SE CULTIVER 141

Bibliothèques et Médiathèques municipales /
Musées toulonnais / Salles de spectacle

FAIRE DU SPORT 145

Piscines / Disciplines sportives

SE DISTRAIRE 147

Cinéma / Parcs et Jardins / Soirées étudiantes

BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES MUNICIPALES

Passage de la Corderie – Contre-Allée de l'avenue du Général Magnan (face à la place d'Armes)

La Bibliothèque Du Centre-Ville

113, Boulevard Maréchal Leclerc
83000 TOULON

Tél. 04.94.36.81.20

Bibliothequesetmediatheques@Mairie-Toulon.fr

La Médiathèque De Chalucet

5, Rue Chalucet
83000 TOULON

Tél. 04.94.36.82.00

Mardi à Jeudi et Samedi : 10h30 à 18h30
Vendredi : 10h30 à 20h30
Dimanche : 14h00 à 18h00

La Médiathèque Du Port Marchand

Avenue de l'Armée d'Afrique
83000 TOULON

Tél. 04.94.36.33.35

Bibliothequesetmediatheques@Mairie-Toulon.fr

Ouverture :

Mardi et Vendredi : 13h30 à 18h
Mercredi : 10h à 18h
Samedi : 10h à 12h et 13h30 à 18h

La Médiathèque De Sainte Musse

1624, Vieux Chemin de Ste Musse
83100 TOULON

Tél. 04.94.36.47.98

Mardi et Vendredi : 13h30 à 18h
Mercredi : 10h à 12h et 13h30 à 18h
Samedi : 9h à 12h

La Médiathèque Du Pont-Du-Las

447, Avenue du XV^{ème} Corps
83200 TOULON

Tél. Section Jeunesse : 04.94.36.36.52

Tél. Section Adultes : 04.94.36.36.53

Tél. Espace d'expositions et d'animations :
04.94.36.36.59

Bibliothequesetmediatheques@Mairie-Toulon.fr

Mardi Et Vendredi : 13h30 à 18h
Mercredi : 10h à 18h
Samedi : 10h à 12h et 13h30 à 18h

La Médiathèque De La Roseraie

43, Boulevard de la Roseraie
83000 TOULON

Tél. 04.98.00.13.30

Bibliothequesetmediatheques@Mairie-Toulon.fr

Mardi et Vendredi :
13h30 à 18h
Mercredi : 10h à 18h



Bibliothèque et Archives

Service Historique de La Défense

Entrée de la Bibliothèque :

Du Lundi au Mercredi de 9h à 12h et de
13h à 17h,

Le Jeudi de 9h à 17h,

Fermé le Vendredi.

Tél. 04 22 42 08 13

Shd-Toulon.secretaire.fct@Intradef.gouv.fr

Entrée De La Bibliothèque :

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à aller consulter le site des Bibliothèques et Médiathèques de Toulon à l'adresse suivante : bibliothequesetmediatheques@mairie-toulon.fr



BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES MUNICIPALES (suite)

Mediabus

Le prêt de documents est conditionné à l'inscription ; pour plus d'informations se reporter au guide du lecteur.

Tél : 04 94 36 81 97

bibliothequesetmediatheques@mairie-toulon.fr

- Mardi : 9h00 à 12h00 : Quatre Chemins des routes - Place Bouzigues, 14h00 à 17h00 : La Rode - Rue J.P. Rameau.
- Mercredi : 1er du mois et 3ème du mois : 9h00 à 12h00 : Arrêt crèche associative - CEDIS Sainte-Musse - 14h00 à 17h00 : Arrêt Maison de Tous L'Escaillon - Avenue Edouard Herriot - 2ème du mois et 4ème du mois : 9h00 à 12h00 : Arrêt Maison de Tous L'Escaillon - Avenue Edouard Herriot - 14h00 à 17h00: Arrêt Espace Beaucaire - Avenue Albert Camus -

- Jeudi : 9h00 à 12h00 : Valbertrand-Rue des Frères Bonifay
- Vendredi : 9h00 à 12h00 : La Serinette - Chemin Claude Lorrain, 14h00 à 17h00 : Les Moulins - Place Cambronne.

Fonds Particuliers tels que Les fonds anciens et patrimoniaux de la Bibliothèque de Toulon à Lagoubran
201 Chemin de Tombouctou
83200 Toulon

Les Bibliothèques et Médiathèques de la Ville de Toulon vous proposent la consultation de leur catalogue informatisé en ligne :

<https://mediatheques.toulon.fr/>

MUSEES TOULONNAIS

Musée d'Art

113, bd Maréchal Leclerc
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.81.01

Musée des Arts Asiatiques

169, littoral Frédéric Mistral
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.83.10

La Maison de la Photographie

Place du Globe, Rue
Nicolas Laugier
83000 TOULON
Tél. 04.94.93.07.59

Hall d'exposition Mairie d'Honneur

Quai Cronstadt
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.31.80

Le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulon et du Var

737, Chemin du Jonquet
83200 TOULON
Tél. 04.83.95.44.20

MUSEES TOULONNAIS (suite)

Musée d'Histoire de Toulon et sa Région

10, Rue Saint Andrieu
& 91, Cours Lafayette
83000 TOULON
Tél. 04.94.62.11.07

Hôtel des Arts, centre d'art TPM

236, Boulevard Maréchal Leclerc
83000 TOULON
Tél. : 04.83.95.18.40
hoteldesarts@metropoletpm.fr
Horaires : du mardi au dimanche de 10h à 18h
Fermeture les lundis, 1er janvier, 1er mai et 25 décembre

Le Musée de la Marine

Place Monsenergue, Quai de Norfolk
83000 TOULON
Tél. : 04.22.42.02.01

Musée du Débarquement de Provence

Voie Communale, Sommet du Faron,
83200 TOULON
Tél. : 04.94.88.08.09

Musée Jean Aicard / Paulin Bertrand

Villa les Lauriers Roses
705, avenue du 8 mai 1945
83130 LA GARDE
Tél. 04.94.14.33.78
Réservation pour les visites commentées
au 04 94 36 33 30

Musée - école

36 rue des Riaux
83000 TOULON
Tél. 06.29.94.95.17

Muséum départemental du Var

737, chemin du Jonquet
83000 TOULON
Tél. 04 83 95 44 20
Entrée gratuite du mardi au dimanche
(fermeture les lundis et jours fériés) :
De décembre à février : de 9h à 17h
De mars à novembre : de 9h à 18h

Galerie des Musées

GAM
22, 24 rue Pierre Sémard
83000 TOULON
Tél : 04 94 36 36 22
Ouverte du mardi au samedi de 12h à 18h
Entrée libre



SALLES DE SPECTACLE

Consultez les sites internet des différents lieux culturels pour connaître leurs programmations.

Opéra de Toulon Provence Méditerranée

Etablissement public de coopération culturelle Boulevard de Strasbourg
83000 TOULON
Tél. 04 94 93 03 76 - Fax 04 94 09 30 29
contact@operadetoulon.fr
www.operadetoulon.fr
Billetterie : 04.94.92.70.78
billetterie@operadetoulon.fr

Théâtre Liberté

Grand Hôtel - Place de la Liberté
83000 TOULON
Téléphone réservations : 04 98 00 56 76
contact@theatreliberte.fr
www.theatre-liberte.fr

Studio 11 - Cave des Lices

6, boulevard Commandant Nicolas
83000 TOULON

COFS Toulon

Immeuble le Renaissance
Place Raimu
83000 TOULON
<https://www.cofstoulon.fr/>

Zénith Oméga et Oméga live

Boulevard Commandant Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04 94 22 66 77
www.zenith-omega-toulon.com

Café Théâtre de la Porte d'Italie

Porte d'Italie, Place Armand Vallé
83000 TOULON
Tél. 04 94 36 36 21

Châteauvallon

Centre National de Création et de Diffusion culturelles
795, chemin de Châteauvallon
83190 OLLIOULES CEDEX
Tél. 04 94 22 74 00
Billetterie : Tél. 04.94.22.02.02
www.chateauvallon.com

Espace Comedia - Théâtre de la Méditerranée

10 rue Orvès
83000 TOULON
Tél. 04 94 36 19 16
www.espacecomedia.com

Théâtre Le Colbert

34 rue Victor Clappier
83000 TOULON
Tél. 04.94.64.01.58

Palais des Congrès Neptune

Place Besagne
83000 TOULON
Tél. 04.94.00.83.83
www.toulon-congres-neptune.com

Conservatoire à Rayonnement Régional TPM

168 Boulevard Commandant Nicolas
83000 TOULON
Tél. 04 94 93 34 56
www.conservatoire-tpm.fr

Le Room City

45 rue Victor Clappier
83000 TOULON
Tél. 04 82 79 50 54

STADES

Stade Félix Mayol

Rue Dutasta
83000 TOULON

Tél. 04 94 41 08 10

Billetterie notamment matchs du RCT
sur www.rct.com

Complexe sportif Léo Lagrange

Avenue René Cassin
83000 TOULON

Tél. 04 94 93 64 93

leolagrange@metropletpm.fr

Stade de la Beaucaire

Avenue Albert Camus
83000 TOULON

Tél. 04 94 91 66 78

Stade Bon Rencontre

385 avenue Aristide Briand
83200 TOULON

Tél. 09.53.19.94.09

Billetterie notamment matchs du
sporting club toulon football

www.sctoulon.fr

Palais des sports de Toulon

420 avenue Amiral Aube
83000 TOULON

Tél. 04.94.36.47.00

TSCVHB (Toulon Saint-Cyr Var Handball)

www.tscvhb.com

HTV (Hyères Toulon Basket)



LES PARCOURS SANTE ET DE SKATE

Parc des Lices ou la Ferme des Romarins sont dédiés.

Parc des Lices

245 Avenue des Lices, 83000 TOULON

Tél. : 04 94 18 53 00

Skate Park La Beaucaire

83190 Ollioules

La Ferme des Romarins

783-813 Rue David, 83190 OLLIOULES

Tél. 04 94 00 09 85

Skate park des Plages du Mourillon

48 Boulevard Toucas, 83000 TOULON

Parcours de Santé du Rocher de l'Aigue

83330 LE BEAUSSET

Le Sentier des Douaniers

Sentier des Douaniers, 83000 TOULON

Montée du Mont Faron

2 Boulevard Amiral Vence, 83200 TOULON

Tél. : 04 94 92 68 25

Avec accès au téléphérique

Les pistes du Sentier du Littoral

(renseignements disponibles dans les Offices de Tourisme de la métropole)

PISCINES

Stade nautique du Port Marchand

Allées de l'Armée d'Afrique
83000 TOULON

Tél. 04 94 36 36 85

Piscine Léo Lagrange

Avenue René Cassin
83000 TOULON

Tél. 04 94 27 17 23

Piscine des Pins d'Alep

163, chemin de Moneiret
83000 TOULON

Tél. 04 94 62 08 81

Coordonnées téléphoniques du Gymnase :

Tél. : 04.94.22.41.77

DISCIPLINES SPORTIVES

Un guide des pratiques sportives a été élaboré par TPM.

Vous trouverez sur ce site toutes les informations :

www.tpm-agglo.fr/sport/article/guide-sports

Guide des activités sportives 2019/2020

https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/plaquette_activites_sportives_2019-2020.pdf

Liste des clubs sportifs éditée par TPM

https://ext.toulon.fr/pdf/guide_des_sports.pdf

Guide des Associations Toulonnaises

<https://toulon.fr/publication/guide-associations>



CINEMAS

Pathé Liberté

265 Boulevard Maréchal Leclerc

83000 TOULON

www.cinemasgaumontpathe.com/cinemas/cinema-pathe-liberte

Le Royal

2 Rue du Docteur Jean Bertholet

83000 TOULON

www.cineroyaltoulon.com

Pathé La Valette et IMAX

L'Avenue 83

300 avenue de l'université, Centre commercial Avenue 83

83160 LA VALETTE-DU-VAR

www.lavenue-83.com/flux-cinema

PARCS ET JARDINS

Parc du Pré Sandin

Avenue Amiral Daveluy-Briancourt

83000 TOULON

Parc des Oiseaux

Boulevard Paban

83200 TOULON

Parc de la Tour Royale

Avenue de la Tour Royale

83000 TOULON

Parc de Sainte Musse

Boulevard des Amaris

83000 TOULON

Parc des Cèdres

Rue Félix Mayol

83200 TOULON

Parc plages du Mourillon

Littoral Frédéric Mistral

83000 TOULON

Parc des Lices

Avenue de la Victoire

83000 TOULON

Jardin Renouf

Rue David

83200 TOULON

Parc de la Florane

Rue Bonfante

83200 TOULON

Jardin de Claret

Avenue de Claret

83000 TOULON

Square de Broglie

Avenue de la Victoire

83000 TOULON

Parc Raoulx

Allée Dr Raoulx

83000 TOULON

Square Abbé Dhamar

Boulevard Desaix

83000 TOULON

Square Girolami

Avenue Marc et Yvonne Baron

83000 TOULON



PARCS ET JARDINS (suite)

Jardin Toucas

Littoral Frédéric Mistral
83000 TOULON

Jardin Melpomène

Rue Melpomène
83000 TOULON

Jardin d'acclimatation

Littoral Frédéric Mistral
83000 TOULON

Jardin Alexandre 1^{er}

Place Gabriel Péri
83000 TOULON

Les étudiants croiseront dans ce nouveau lieu, toutes les conditions propices à leurs études et parcours à Toulon «Ville Etudiante» (espace WIFI, accès informatique et internet , espaces extérieurs équipés de la WIFI...)



MARCHES DE PROVENCE

Toulon

Cours Lafayette : tous les matins sauf les lundis

Cours Paul Lendrin, «marché des producteurs de pays» : vendredi et samedi matin

Le Mourillon, place Bazeilles : tous les matins sauf le lundi

Le Mourillon, place Dupuy de Lôme : vendredi matin, marché «Bio»

Le Pont du Las, place Martin Bidouré : tous les matins sauf le lundi

Saint-Jean du Var, place de Saint Jean du Var : vendredi matin

Brunet, place Fiegenschuh : mardi matin

Prochainement

Les Halles de Toulon

1 Place Vincent Raspail, 83000 TOULON

Tél. 04.94.09.39.84

Retrouvez toutes les informations sur les sites des communes et des offices de tourisme du territoire.

ADRESSES UTILES POUR SE DISTRAIRE

<https://www.soonnight.com/paca/toulon/soiree-toulon-toulon,2,2,8143.html>

Site de la Ville de Toulon : <https://toulon.fr/evenements>

Agenda des animations : Office de Tourisme Toulon

<https://toulontourisme.com/agenda/>

Site et Newsletters de l'Université Toulon-La GARDE , Vie Etudiante :

<http://www.univ-tln.fr/-Vie-etudiante-.html>

Association étudiante Osonstoulon

SOIREE ETUDIANTES

Soirées et week-ends d'intégration sont l'occasion, pour les nouveaux étudiants, de se familiariser avec leur établissement et de s'intégrer dans la communauté étudiante. Face à certaines dérives et aux pratiques du bizutage qui subsistent encore, des actions de prévention, d'information et d'accompagnement ont été mises en place afin de protéger les étudiants.

A noter, la création d'un numéro d'appel dans chaque rectorat :

Rectorat de Nice : 53 Avenue Cap-de-Croix, 06181 NICE

Téléphone : 04 93 53 70 70 - **Numéro vert : 0800 53 72 51**

SAM , le capitaine de soirées

Chaque fois que des jeunes sortent en groupe, ils choisissent parmi eux un capitaine de soirée qui ne boira pas d'alcool pour pouvoir raccompagner les autres en toute sécurité.

Pour être capitaine de soirée, il faut :

- être titulaire du permis de conduire
- ne pas avoir consommé d'alcool
- et dans l'idéal : avoir été désigné en groupe, avant de démarrer la soirée.

Certains bars et boîtes de nuit offrent une boisson non alcoolisée aux capitaines de soirée. Renseignez-vous !

Mieux accompagner les organisateurs de soirées

Pour chaque événement festif, les règles de sécurité et de prévention des risques doivent être appliquées. Il faut :

- renforcer le dialogue entre la gouvernance des établissements et les associations étudiantes qui organisent des soirées ou des week-ends d'intégration
- mieux accompagner les organisateurs de ces soirées (législation relative aux débits de boissons, à la vente d'alcool et à l'ivresse publique, déclarations préalables auprès des mairies, des préfetures, de la SACEM, etc)
- se rapprocher des organismes compétents en matière de sécurité (pompiers, Croix Rouge par exemple) et de prévention de la santé (SUMPPS, mutuelles étudiantes, sécurité routière, etc).
- Il est souhaitable que les événements festifs (qu'ils se déroulent à la rentrée universitaire ou en cours d'année) fassent l'objet d'une déclaration succincte par les organisateurs auprès des présidents d'université ou des directeurs d'établissements d'enseignement supérieur.

En rapport avec la bourse

Proposé par l'A.N.C.V avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Départ 18:25 est un programme d'aide aux vacances dédié aux jeunes de 18 à 25 ans.

Départ 18:25 est une plateforme qui sélectionne pour vous des séjours à des tarifs accessibles, couplés à la bourse dans la limite de 150€ et comprend un montant minimum à votre charge de 50€ (après déduction de l'aide).

Pour qui ?

- Pour tous les jeunes de 18 à 25 ans sous conditions de revenus
- Pour les étudiants bénéficiaires de la bourse sur critères sociaux
- Pour les étudiants en alternance
- Pour les volontaires en Service Civique
- Pour les jeunes en contrat aidé
- Pour les bénéficiaires de la Garantie Jeunes

www.depart1825.com



ADMINISTRATIONS

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.30.00
www.toulon.fr

Bureau Information Jeunesse (BIJ)

Maison de l'Etudiant
3-7 rue de la Glacière
83000 TOULON
Tél. 04 83 16 65 20
maisonetudiant@mairie-toulon.fr

Conseil Départemental du Var

390 av. des Lices - CS 41303
83076 TOULON Cedex
Tél. 04.83.95.00.00
www.var.fr

Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée

Siège social 39 avenue de la
Résistance
83000 TOULON
Tél : 04 94 05 58 29
tourismeprovencemediterranee.com

Office du Tourisme de TPM

334, Av. de la République
83000 TOULON
Tél. 04.94.29.46.61
www.metropletpm.fr

Office du Tourisme de Toulon

12 Place Louis Blanc
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.53.00
www.toulontourisme.com
www.tourismeprovencemediterranee.com/office-de-tourisme/office-detourisme-de-toulon/

Préfecture du Var

Boulevard du 112^e Régiment
d'Infanterie - 83000 TOULON
Tél. 04.94.18.83.83
www.var.gouv.fr

Toulon Provence Méditerranée

107 Bd Henri Fabre
83000 TOULON
Tél. 04.94.93.83.00
www.metropletpm.fr

Maison de l'étudiant de Nice

Maison de l'Etudiant
5 boulevard François
Mitterrand - 06300 NICE
Tél. 04.92.15.50.88

CRIJ Provence-Alpes- Côte d'Azur

96 La Canebière
13001 MARSEILLE
Tél. 04.91.24.33.50
www.infojeunesse-paca.fr

Résidence Central'Place

11 Place d'Armes
83000 TOULON
Tél. 04.94.22.62.00

Association Varoise Accueil Familial A.V.A.F

1 Avenue Rageot de la Touche
83200 TOULON
Tél. 04 94 93 01 42

Réseau Mistral

Rue Octave Virgily
83100 TOULON
Téléphone : 04 94 03 87 00

Agence Commerciale

TOULON
Adresse : Quai Cronstadt,
83000 TOULON
Tél. 04 94 03 87 03

LA SEYNE SUR MER

12 Quai Saturnin Fabre
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04 94 03 87 03

Maison des Adolescents du Var :

71, place Pécheret
83000 TOULON
04 94 92 11 12
contact@mda83.org
Ouverture au public :
Lundi de 15h à 19h45
Du mardi au vendredi de
13h à 19h45

ADMINISTRATIONS (suite)

La CODES 83

Comité Départemental
d'Éducation pour la Santé du
Var (CoDES 83)

421, avenue du premier
Bataillon d'Infanterie de
Marine du Pacifique -
Bâtiment Coste Boyère -
1^{er} étage, 83130 LA GARDE

Tél. **04 94 89 47 98**

contact@codes83.org
www.codes83.org

Structure porteuse : Instance
Régionale d'Éducation et de
Promotion de la Santé de
Provence Alpes Côte d'Azur
(IREPS PACA), Association
www.codes83.org/

Maison de la Mobilité TPM

34 Rue d'Alger
83000 TOULON

Tél. : **04 94 93 37 37**

metropoletpm.fr/service/article/maison-de-mobilite-tpm

Médiathèque Chalucet

5, rue Chalucet
83000 TOULON

Tél. **04 94 36 82 00**

Mardi à jeudi et samedi :
10h30 à 18h30

Vendredi : 10h30 à 20h30

Dimanche : 14h00 à 18h00

SECURITE

Numéros d'Urgence

- SAMU : **15**
- Police : **17**
- Pompiers : **18**
(112 depuis un mobile)
- SOS Médecin 24H/24
3624 (0,12 € / min)
- Samu Social - Secours aux
sans abris :
0800.306.306 ou le **115**
- Croix Rouge : **0800.858.858**
- Numéro d'appel unique
européen pour accéder aux
services d'urgences, valable
dans l'Union Européen : **112**
- Accueil sans abri : **115**
- Allo Enfance maltraitée : **119**
- Enfant disparus : **116 000**
- Violences Femmes infos
(appel anonyme et gratuit) :
39 19

- Jeunes Violences écoute :
0 808 80 77 00
(gratuit depuis un poste fixe
et portable)
7 jours/7 de 8h à 23h
- Secours en mer : **196**
- Alerte enlèvement : **197**

Santé

- Service aux malentendants :
114
- Pass santé + Prévention-
Contraception Régional
Provence-Alpes-Côte-
d'Azur : **04 88 73 80 00**
generation.regionpaca.fr
- Drogues Info Service :
0.800.23.13.13
- Ecoute Alcool :
0.801.91.30.30
- Ecoute Cannabis :
0.801.91.20.20
- Joueurs Ecoute Info Service
09.74.75.13.13

- Tabac Info Service : **39.89**
- Sida Info Service :
0.800.840.800
- Alcooliques Anonymes :
0.820.32.68.83
- Sos Main :
08.99.23.73.09
- Sos Amitie :
03.80.67.15.15
- Fil santé jeunes :
3224 (gratuit depuis un
poste fixe)
(0) 1 44 93 30 74 (depuis un
forfait mobile)
7 jours/7 de 8h à minuit
www.filsantejeunes.com
- Asthme & Allergies Info
Service :
0 800 19 20 21
www.asthme-allergies.org

SECURITE (suite)

Commissariat Central de Police

1 Rue du Commissaire Morandin
83076 TOULON
Tél. 04.98.03.53.00

Police Municipale

Place Louis Pasteur
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.37.38

Poste de Police Municipale de Proximité du Centre-Ville

Centre Ancien Toulon
Rue Ferdinand Brunetière
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 16h30

Gendarmerie

3 rue Vincent Allègre
83000 TOULON
Tél. 04.94.89.49.52

Service Municipal des Objets trouvés

Place Louis Pasteur
83000 TOULON
Tél. 04.94.36.37.32

Maison de Justice et du Droit

Place Besagne
83000 TOULON
Tél. 04.94.87.14.60

Mission Locale des Jeunes Toulonnais

Quartier de la visitation
19 place Saint Cyprien
83000 TOULON
Tél. 04.94.18.97.77

étudier à Toulon



Maison de l'Étudiant

Service Municipal

Place Baboulène - 3 à 7 rue de la Glacière
83000 TOULON

Tél. 04 83 16 65 20

maisonetudiant@mairie-toulon.fr

Ouverte du lundi au vendredi.
Fermeture entre Noël et le jour de l'an.



GUIDE DE L'ÉTUDIANT

Ville de Toulon > www.toulon.fr

